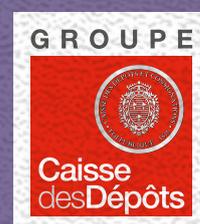


Rapport de responsabilité sociétale

2012



Merci à l'ensemble des personnes ayant permis de réaliser cette édition 2012, et toutes celles et ceux qui ont contribué à sa production.

Directeur de la publication : Jean-Pierre Jouyet. Directeur de la rédaction : Clément Lecuire.
Responsables éditoriaux : Nicolas Blanc, Annabelle Viollet. Rédactrices en chef : Alice Vauléon,
Marie-Alexandra Coste. Conception et réalisation : Nathalie Gallet et Emmanuel Picard.

Crédits photos : p.4-6 © Jean-Marc Pettina, p.22 © Eric Couderc, p.32-33 © Jean-Claude Pattacini, p.40 © AUA Paul Chemetov - Martin Duplantier - DV Construction, p.42 © Jean-Marc Pettina, p.47 © Jean-Claude Pattacini, p.48 © Eric Dexheimer, p.49 © Aude Laporte, p.50 © Jean-Marc Pettina, p.56 © Droits réservés, p.63 © Jean-Marc Pettina, p.65 © Thouroude/SNI, p.66 © Les 2 Alpes, p.68-69 © Fabien de Chavanes, p.72 © Jean-Marc Pettina, p.80 © Jean-Marc Pettina, p.82 © Droits réservés, p.88 © MEEDDM - Arnaud Bouissou, p.91 saint-etienne © Droits réservés, p.98 © Projet Aeolus - Parc éolien Tychowo, Pologne.

Sommaire

L'EDITO

04

LE GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

PROFIL DU GROUPE p.8

Identité et missions p.8

Modalités d'intervention et
modèle économique du Groupe p.10

ORGANISATION ET GOUVERNANCE p.12

Instances de pilotage du Groupe p.12

Fonctionnement du Groupe et
des organes de gouvernance p.13

STRATÉGIE DÉVELOPPEMENT DURABLE p.20

Enjeux développement durable du Groupe
et bilan du déploiement de la stratégie
développement durable p.20

Gouvernance du développement durable p.28

Engagements nationaux et internationaux p.29

MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING p.29

Les métiers du Groupe

COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES p.34

Équipement et aménagement
des territoires p.35

Accompagnement des écosystèmes
de recherche et d'innovation p.40

Soutien aux entreprises pour
une croissance durable p.41

COHÉSION ET MIXITÉ SOCIALE p.44

Logement et mixité p.45

Protection des personnes p.49

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE p.54

Vers une transition énergétique p.55

Transition vers l'économie verte :
accompagner les entreprises p.60

Préservation des ressources naturelles
et de la biodiversité p.61

RESPONSABILITÉ INTERNE

RESSOURCES HUMAINES p.70

Périmètre du reporting social p.71

Pilotage des fonctions stratégiques
et soutien aux politiques RH des filiales p.71

Déclinaison des valeurs du Groupe
et adaptation de l'action aux spécificités
de la Caisse des Dépôts p.72

FONCTIONNEMENT INTERNE ET LOYAUTÉ DES PRATIQUES p.86

Organisation et déploiement
de la démarche interne
de développement durable p.87

Loyauté des pratiques et transparence p.92

TABLE DE CORRESPONDANCE DES INDICATEURS

104

Attestation de présence des CAC

110



nOM - surname - name - naam *Jouyet*

prénom - christian name - vorname - voornaam *Jean-Pierre*

fonction - post - posten - ambt *Directeur général*
de la Caisse des Dépôts

adresse - address - adresse - adres
56, rue de Lille 75007 PARIS

**Vous avez souhaité publier cette année un rapport extra-financier du Groupe :
quelles en sont les raisons ?**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Dans l'ensemble de ses interventions, le Groupe concilie la création de valeur financière avec la création de valeur immatérielle et sociétale.

Bien que la Caisse des Dépôts ne soit pas soumise aux obligations légales de reporting social et environnemental, j'ai souhaité qu'elle rende mieux compte de ses interventions et de leur impact extra-financier. Ce premier exercice est une évolution importante, que nous allons approfondir dans les années à venir.

Ce travail, qui a été rendu possible par la mobilisation des entités, est une opportunité pour le Groupe de progresser vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

**La Caisse des Dépôts est un Groupe intégrant des entités nombreuses et diverses :
quelle cohérence pour une politique de développement durable ?**

Si les métiers sont variés, l'objectif est le même pour tous : la Caisse des Dépôts fait évoluer ses doctrines et critères d'intervention afin de promouvoir une économie durable. Cela vaut pour l'ensemble des métiers : dépositaire de confiance, mandataire, prêteur, investisseur, opérateur.

Par ailleurs, la diversité de nos métiers et modes d'intervention à l'échelle du Groupe représente un véritable atout pour apporter des solutions opérationnelles innovantes et durables. L'aménagement durable des territoires suppose par exemple de pouvoir apporter des réponses entre autres sur les infrastructures, l'immobilier, l'énergie, la mobilité. La présence de la Caisse des Dépôts dans les territoires, sa relation avec les entreprises et son expertise financière constituent des atouts de premier plan.

La Caisse des Dépôts est un acteur majeur du financement de l'économie en France : contribue-t-elle à la relance durable de notre économie ?

Nous traversons un contexte difficile. La situation de plusieurs indicateurs environnementaux est relativement préoccupante et pèsera probablement à moyen terme sur l'économie du pays.

En réponse à cette crise, les investissements dans la transition et l'efficacité énergétique sont essentiels, car ils constituent autant d'opportunités de croissance et d'emplois pour demain : plus de 100 000 emplois dans le domaine des énergies renouvelables, sans doute 200 000 emplois pour l'efficacité énergétique.

Anticiper la raréfaction des ressources naturelles, instaurer des mesures de lutte contre le changement climatique, mettre les ressources financières au service de l'économie sont des défis auxquels nous nous attachons à apporter des réponses concrètes, comme le prouvent la mobilisation du groupe Caisse des Dépôts en faveur de la transition énergétique et le développement d'outils de préservation de la biodiversité. Ce faisant, la Caisse des Dépôts réaffirme la place transversale du développement durable dans ses interventions.

La Caisse des Dépôts est positionnée depuis plusieurs années sur les deux axes structurants de la transition : sobriété et efficacité énergétique d'une part, énergies renouvelables d'autre part. Les besoins croissants de financement dans ces domaines, alors que les ressources publiques se font plus rares et les investissements privés plus sélectifs, confortent le rôle d'investisseur de la Caisse des Dépôts pour une politique ambitieuse de long terme. Nous avons initié des travaux depuis plusieurs années sur les outils de financement de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, qui voient aujourd'hui leurs premiers débouchés opérationnels tant dans les domaines du logement social que du parc immobilier tertiaire.

S'agissant de la biodiversité, la Caisse des Dépôts est le premier signataire français de la Déclaration sur le capital naturel et s'engage à mettre en place des méthodologies et outils permettant d'intégrer le capital naturel dans l'évaluation des risques et des opportunités de ses produits et services, ainsi que dans ses processus de décision. En tant que signataire de la stratégie nationale pour la biodiversité, elle définit un plan d'actions qui permet de préciser sa contribution aux objectifs de préservation de la biodiversité. Le lancement de la Mission économie de la biodiversité (MEB) pour 2012-2014 marque sa volonté de soutenir la recherche en ce sens.

Enfin, l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la prise de décision, pour l'ensemble des investissements, participe d'une logique de gestion des risques et d'identification d'opportunités de développement à long terme.





***Le groupe
Caisse des
Dépôts***

Comprendre son fonctionnement,
sa gouvernance,
ses enjeux sociétaux

Profil du Groupe

Le groupe Caisse des Dépôts est un « groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique ».

IDENTITÉ ET MISSIONS

Un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays

Le code monétaire et financier définit le groupe Caisse des Dépôts comme « un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales et peut exercer des activités concurrentielles. [...] La Caisse des dépôts et consignations est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au développement des entreprises. La Caisse des dépôts et consignations est placée, de la manière la plus spéciale, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative. »

Le groupe Caisse des Dépôts présente la spécificité de réunir un Établissement public et des filiales et participations intervenant dans le champ concurrentiel. Toutes les entités du Groupe contribuent, chacune dans leur domaine, à l'intérêt général et au développement économique.

Ainsi, dans le respect de leurs intérêts propres et du droit de la concurrence, les filiales du Groupe concourent dans des proportions variables à la mise en œuvre de politiques publiques.



Organigramme complet du Groupe Caisse des Dépôts

Les métiers de la Caisse des Dépôts au service de sa mission d'intérêt général

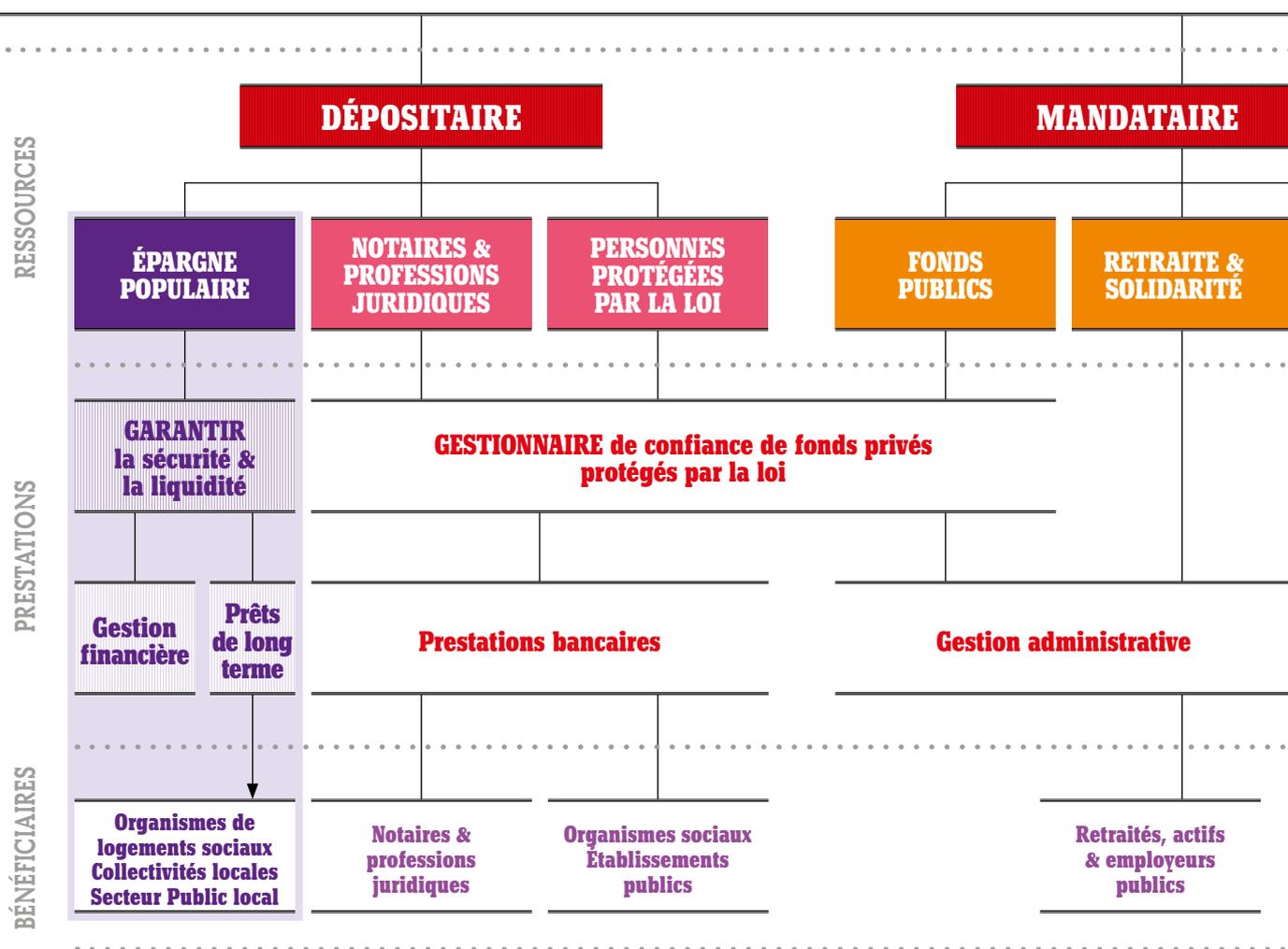
- Elle gère l'épargne réglementée des Français et la transforme en toute sécurité pour financer des priorités publiques, principalement le logement social ;
- Elle est le banquier du service public de la Justice et de la Sécurité sociale ;
- Elle gère des régimes de retraite et de solidarité publics et semi-publics ;
- Elle contribue au développement des territoires aux côtés des collectivités locales ;
- Elle investit au service de l'économie en adoptant un horizon de long terme ;
- Elle participe au développement économique à travers ses filiales.

**MODALITÉS
D'INTERVENTION ET
MODÈLE ÉCONOMIQUE
DU GROUPE**

**Les modalités d'intervention
de l'Établissement public**

La Caisse des Dépôts, créée dans le but de servir l'intérêt général, assure certaines missions via des mandats confiés par l'État. Ainsi, elle gère d'une part les fonds confiés par l'État à travers les différentes entités de l'Établissement public et, d'autre part, ses fonds propres générés par toutes les activités du Groupe (sous mandat et via les filiales).

ACTIVITÉS ET PRESTATIONS POUR COMPTE DE TIERS

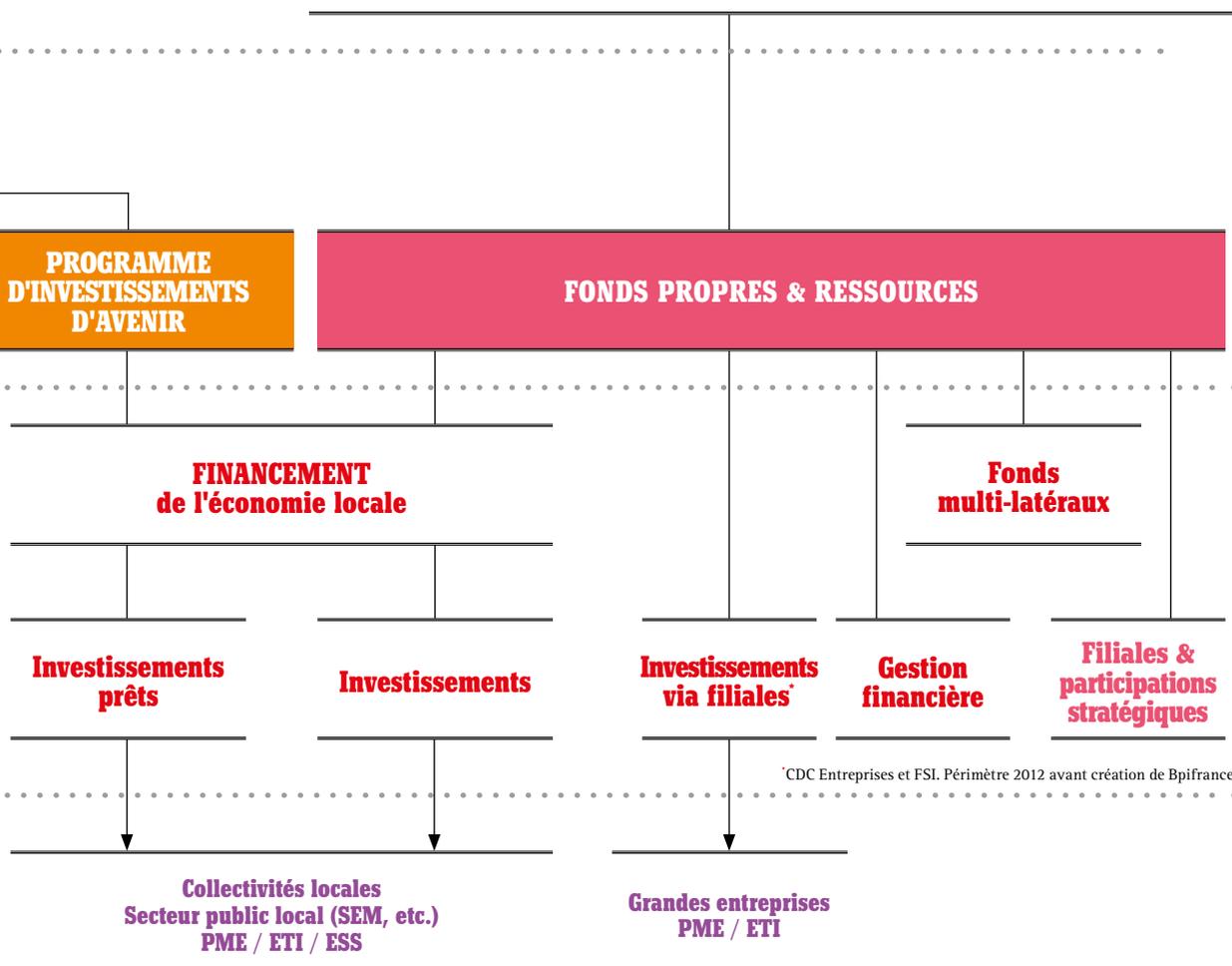


Constitution du résultat du Groupe

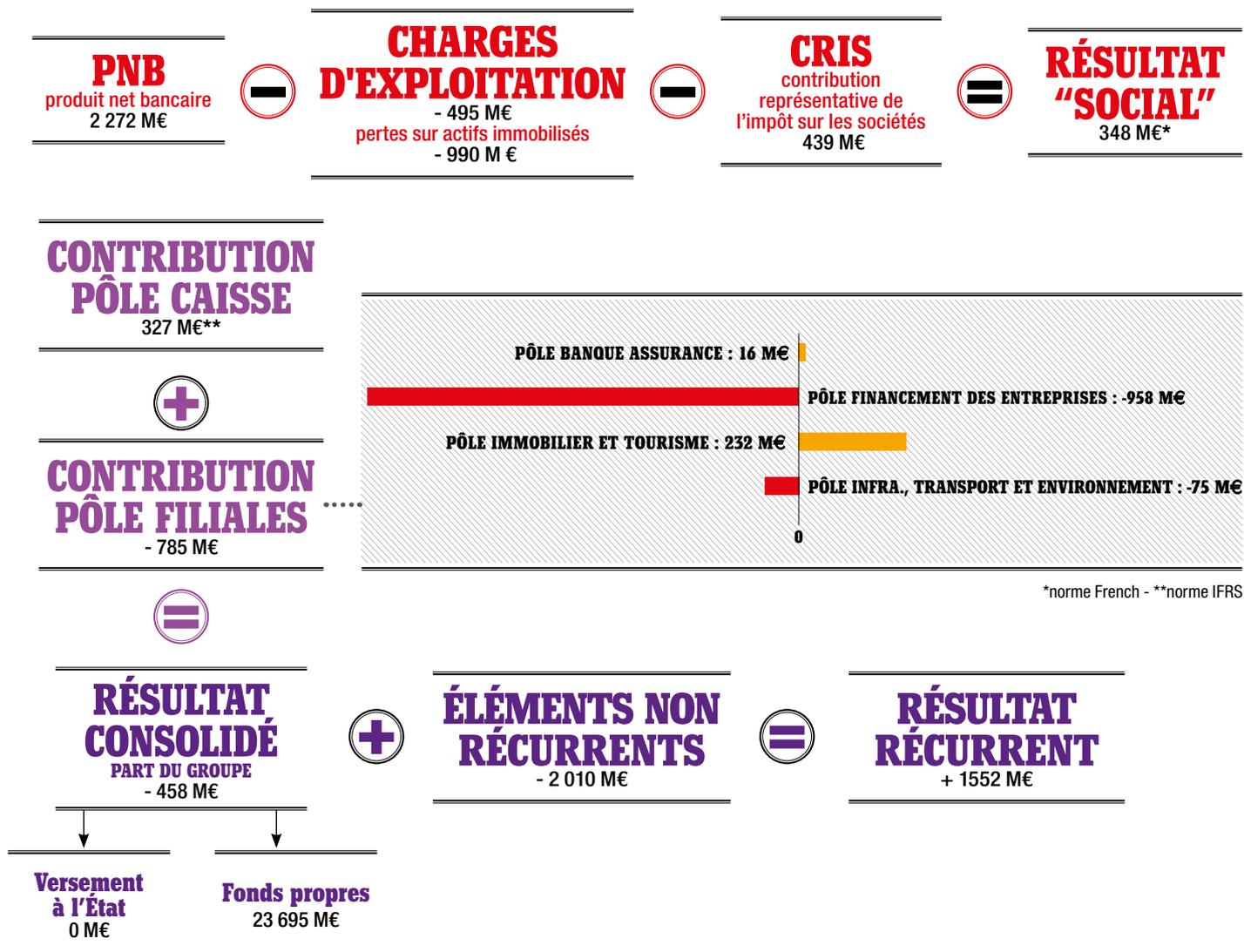
Le Groupe concilie trois objectifs financiers stratégiques : la sécurité, un rendement de long terme satisfaisant de son portefeuille d'actifs et des revenus récurrents. Son résultat provient de ressources stables et diversifiées, entre l'activité d'investisseur de l'Établissement public et les revenus de ses filiales et participations stratégiques. L'Établissement public assure, conformément à la loi, le financement d'interventions d'intérêt général. En l'absence d'actionnaire, il dépend de ses seuls résultats pour constituer ses fonds propres.

Les filiales doivent mettre en œuvre une gestion financière rigoureuse et ambitieuse caractérisée par la recherche d'une rentabilité des fonds propres et par une politique de versement de dividendes cohérente avec le modèle économique du Groupe, leur intérêt social et les références de marché.

ACTIVITÉS POUR COMPTE PROPRE



La constitution du résultat de la Caisse des Dépôts (2012)



Organisation et gouvernance

INSTANCES DE PILOTAGE DU GROUPE

Spécificité de la gouvernance de la Caisse des Dépôts

La loi de 1816, créant la Caisse des dépôts et consignations, a placé l'Établissement « de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie de l'autorité

législative », avec un statut particulier destiné à assurer à sa gestion une indépendance complète, notamment en la faisant relever du Parlement par l'intermédiaire d'une Commission de surveillance. Le Parlement exerce le contrôle de ses activités et garantit son autonomie.

Les règles de gouvernance répondent à deux principes : l'indépendance de la Commission de surveillance et l'autonomie du directeur général.

Composition de la Commission de surveillance

La Commission de surveillance compte treize membres : trois députés, deux sénateurs, trois personnalités qualifiées, dont deux nommées par le président de l'Assemblée nationale et une par le président du Sénat ; un représentant du Conseil d'Etat ; deux représentants de la Cour des comptes ; le gouverneur de la Banque de France ; le directeur général du Trésor.

Rôle de la Commission de surveillance

La Commission de surveillance a pour rôle de veiller sur les décisions majeures, les orientations stratégiques, les prises de participation, la gestion du Fonds d'épargne et la vérification des comptes de la Caisse des Dépôts.

Elle détermine également le modèle prudentiel et ses évolutions. Elle fixe le niveau de fonds propres qu'elle estime nécessaire à la couverture des risques et au financement du développement des activités du Groupe.

Elle a notamment pour rôle de veiller au contrôle des risques et des décisions majeures, aux orientations stratégiques du Groupe, à la mise en œuvre des missions d'intérêt général, à la stratégie d'investissement de l'Établissement public et des filiales, aux résultats sociaux et consolidés, à la gestion du Fonds d'Épargne, à l'état des caisses et à la bonne tenue des comptes. La Commission de surveillance décide du programme annuel d'émission d'emprunts de la Caisse des Dépôts.

Elle se réunit deux fois par mois, selon le programme annuel et le calendrier qu'elle adopte. En 2012, elle a ainsi tenu 21 séances.

Une fois par an, son président rend compte au Parlement en présentant le rapport de la Commission de surveillance sur la situation financière de l'Établissement.



Rapport au parlement 2012

Comités spécialisés

Le règlement intérieur définit également le rôle des comités spécialisés constitués au sein de la Commission de surveillance pour renforcer sa capacité d'analyse et de surveillance :

- le comité d'examen des comptes et des risques, créé en 2003
- le comité du Fonds d'épargne, créé en 2003
- le comité des investissements, créé en 2008.
- le comité des nominations, créé en 2008.

Direction Générale

Le groupe Caisse des Dépôts est dirigé par le directeur général qui est nommé par décret du président de la République pris en Conseil des Ministres pour un mandat de cinq ans. Il dispose de pouvoirs de gestion étendus et d'une grande autonomie vis-à-vis de l'exécutif qui ne peut le relever de ses fonctions autoritairement.

À son entrée en fonction, il prête serment devant la Commission de surveillance « de maintenir de tout son pouvoir l'inviolabilité » de la Caisse des Dépôts. La loi dispose d'ailleurs qu'il est personnellement et financièrement responsable de la gestion des fonds confiés à la Caisse des Dépôts. Il est assisté du comité de direction Caisse des Dépôts et du comité de direction Groupe.

Comité de Direction

Le comité de direction Groupe (CODIR) est l'instance principale d'information, de concertation stratégique et de pilotage du groupe Caisse des Dépôts. Il a pour objectifs de préparer les décisions du directeur général et d'assurer l'unité du Groupe. Les membres permanents du CODIR Groupe sont les membres du CODIR de l'Établissement public, les directeurs des fonctions d'appui transversales et les dirigeants des filiales désignées par le directeur général.



Rapport d'activité du groupe Caisse des Dépôts 2012

FONCTIONNEMENT DU GROUPE ET DES ORGANES DE GOUVERNANCE

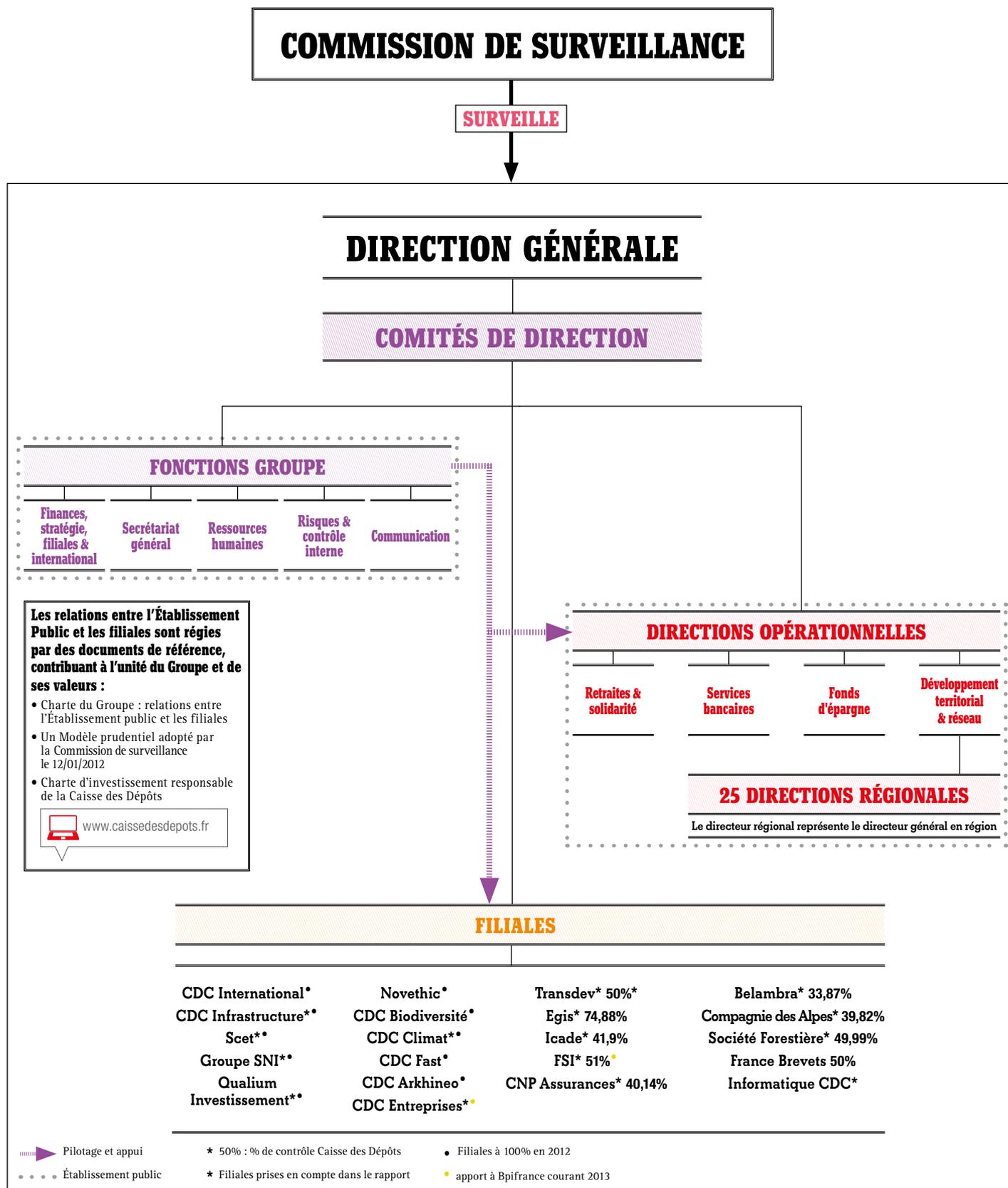
Le Groupe fonctionne selon un principe de dialogue régulier entre ses entités. Ce dialogue se situe au niveau du Groupe pour les enjeux transversaux (stratégie, comptes, risques, ressources humaines...), entre les directions chargées du pilotage et chaque entité pour leur suivi.

La fréquence et l'étroitesse des relations entre l'Établissement public et chaque filiale sont fonction du niveau de contrôle, du niveau des risques associés à cette filiale et de la contribution à la création de valeur pour le Groupe. Chaque filiale contribue et s'intègre au processus stratégique selon des modalités compatibles avec sa propre gouvernance.



Composition et typologie des organes de gouvernance du Groupe en annexe

Gouvernance du groupe Caisse des Dépôts au 31/12/2012



Gouvernance des filiales du groupe Caisse des Dépôts (au 31/12/2012)

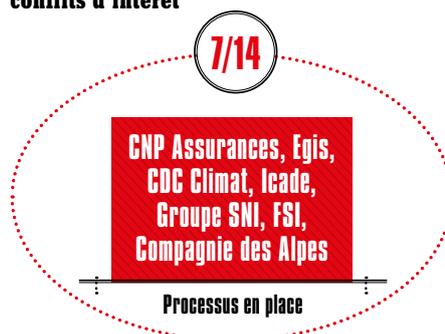
	Statut juridique	Instances de direction et de contrôle	Instances de direction	Total administrateurs	Total administrateurs Caisse des Dépôts	Total administrateurs indépendants	Taux de présence administrateurs	Existence de Comité (Com.) spécialisé
CDC Infrastructure	SA	CA	Pdt + DG	7	7		95 %	Comité d'investissement
Informatique CDC	GIE	Conseil de surveillance	Pdt + DG	6	5			
CNP Assurances	SA	CA	Pdt + DG	17	6	4	80 %	Comité d'audit et des risques, Comité des rémunérations et des nominations, Comité stratégique
Egis	SA	CA	PDG	9	5	2	89 %	Comité d'audit, Comité des engagements
Société Forestière	SA	CA	PDG	10	4		95 %	Comité d'audit et stratégie
Icade	SA	CA	PDG	15	7	6	77 %	Comité stratégique et investissements, Comité d'audit, des risques et du développement durable, Comité des nominations et des rémunérations
Transdev	SA	CA	PDG	7	3	1	98 %	Comité stratégique, Comité des rémunérations, Comité d'audit
CDC Climat	SA	CA	PDG + DG délég	9	7	2	90 %	Comité des rémunérations
FSI	SA	CA	Pdt + DG	6	2	2	99 %	Com. des nominations et des rémunérations, Com. d'orientation stratégique, Com. d'investissement, Com. d'audit et des risques, Com. exécutif
CDC Entreprises	SAS	CA	Pdt + DG	6	4		93 %	
Compagnie des Alpes	SA	CA	PDG + DG délég	12	2	4	82 %	Com. stratégique, Com. d'audit, Com. des nominations et des rémunérations
Groupe SNI	SAEM	Conseil de surveillance + Directoire	Pdt Directoire + DG	13	7	6	87 %	
Belambra*	SAS	Conseil de surveillance + Directoire	Pdt Directoire	9 (Conseil de surveillance)	3	3	Directoire : 95 % Conseil de surveillance : 81 %	Comité d'audit, Comité d'investissement
SCET	SA	CA	Pdt + DG	7			90 %	
Qualium Investissement	SAS	CA	Pdt + DG	8	3	1	90 %	Comités d'investissement et Comités consultatifs (selon fonds)

* SAS Santoline

Les filiales de la Caisse des Dépôts ayant mis en place un mécanisme permettant aux salariés de faire des recommandations au Conseil d'Administration/de surveillance



Processus mis en place pour éviter les conflits d'intérêt



Le contrôle de la Commission de surveillance



Rapport au Parlement 2012

Publié dans le rapport au Parlement ces chiffres font l'objet d'une audition du Président de la Commission de surveillance et du directeur général devant les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Les rémunérations de la Commission de surveillance

Les membres de la Commission de surveillance ne sont pas rémunérés pour leur participation aux séances de la Commission.

En 2004, en comparaison avec les pratiques de la Place, il a été décidé d'instaurer « une indemnité pour les travaux d'expertise qu'ils accomplissent à la demande du président et, en particulier, ceux relatifs aux comités spécialisés » (Règlement intérieur de la Commission de surveillance). Depuis le 1^{er} janvier 2011, les indemnités sont de 500 € pour un contrôle mensuel de la Caisse générale et de 1 500 € pour un contrôle annuel de la Caisse générale, pour les travaux d'expertises ou pour la participation à un comité spécialisé.

La politique et les montants des indemnités relèvent de l'initiative du président de la Commission de surveillance. Elles font l'objet d'une discussion avec les Commissaires-Surveillants lors des exercices de réactualisation du Règlement intérieur. Par ailleurs, certains membres de la Commission ne souhaitent pas bénéficier de ce système.

Pour 2012, 9 Commissaires-surveillants ont perçu des « prestations d'expertises », pour un montant individuel moyen de 18 611 €.

Rémunération des dirigeants exécutifs

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux du Groupe est définie par les instances de gouvernance de chacune des entités du groupe Caisse des Dépôts. Les propositions de fixation et d'évolution doivent être conformes aux règles en vigueur et, tout en respectant les pratiques de marché, se situent à des niveaux raisonnables. Par ailleurs, la pratique consistant à attribuer des « parachutes dorés » n'est pas en vigueur, et le Groupe a décidé de ne plus procéder à l'attribution de stock-options au bénéfice des dirigeants ou collaborateurs de ses entités.

Enfin, le décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 relatif au contrôle de l'Etat sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques prévoit qu'un décret spécifique sera publié pour la Caisse des Dépôts et ses filiales. D'ores et déjà, les rémunérations des dirigeants récemment nommés s'inscrivent dans ce cadre. La loi sera mise en œuvre pour chacun des mandataires sociaux du Groupe sur les rémunérations 2013.

Nombre de réunions et taux de présence de la Commission de surveillance

	2009	2010	2011	2012
Nombre de réunions de la Commission de surveillance	23	22	22	21
Taux de présence moyen	82%	81%	83%	83%
Nombre de réunions du comité d'examen des comptes et des risques et comité du Fonds d'épargne	15	14	14	17
Nombre de réunions du comité des nominations				3
Nombre de réunions du comité des investissements				7

Certaines filiales, notamment si elles sont cotées, sont par ailleurs dotées d'un comité des nominations et des rémunérations.



Le Bilan Social de la Caisse des Dépôts présente le montant global des 10 plus hautes rémunérations de l'Établissement public et de 6 filiales.

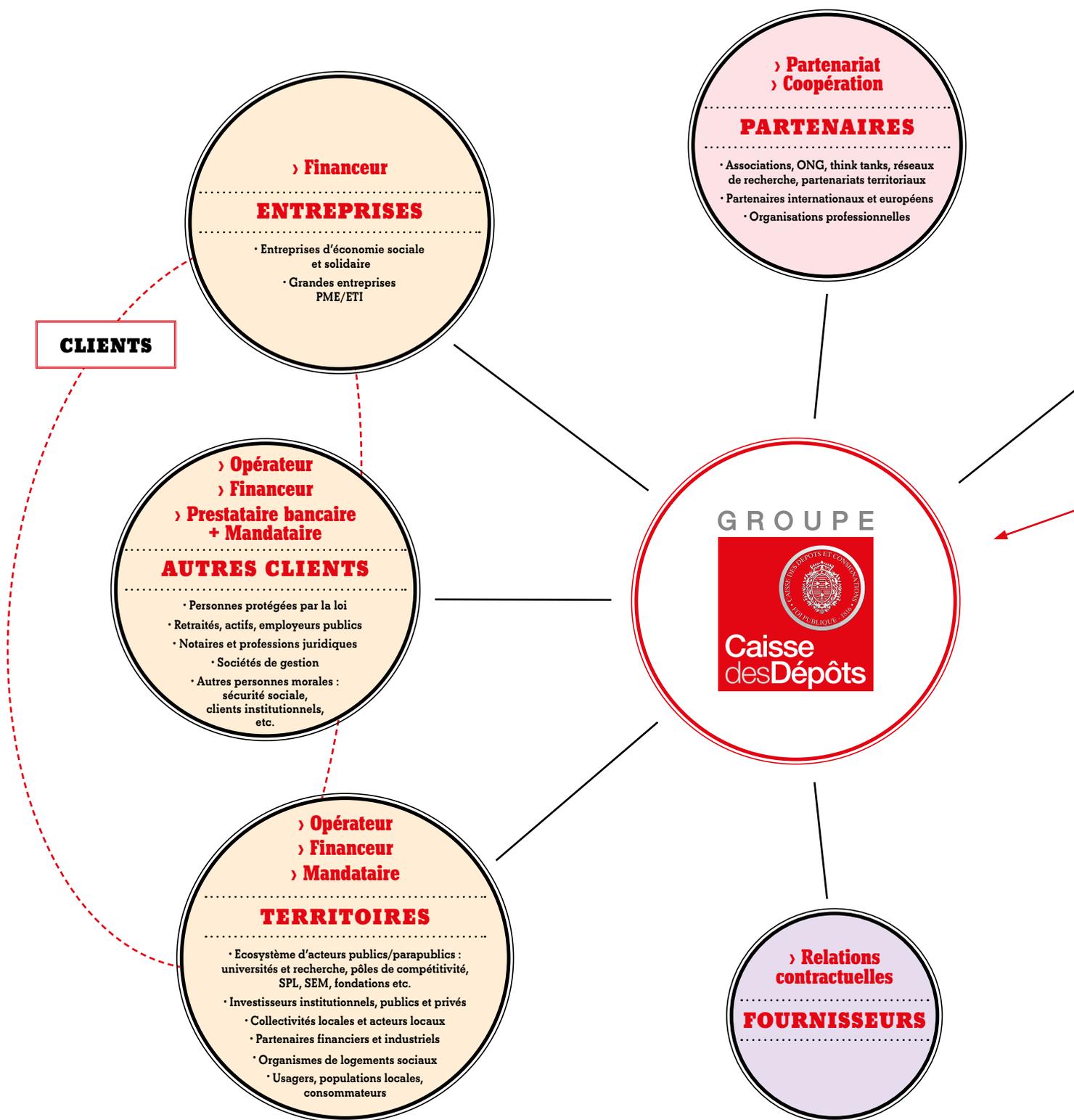
Montant global des 10 rémunérations brutes annuelles les plus élevées (en euros)

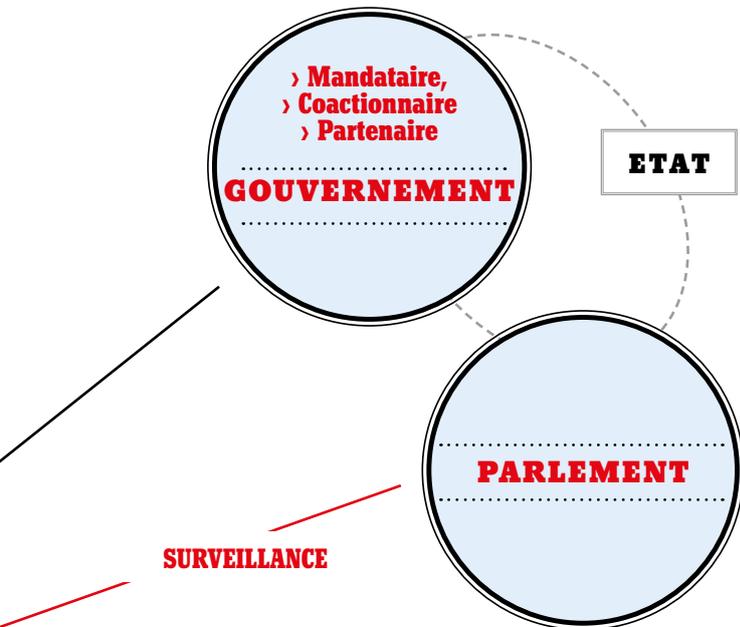
	2012			2011			2010		
	Montant global	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Montant global	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Montant global	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
Caisse des Dépôts et entités ¹	4 451 037	10	0	4 395 968	10	0	3 361 697	9	1
CNP Assurances ²	4 099 092	8	2	4 602 048	9	1	2 544 849	7	3
Informatique CDC	1 613 013	7	3	1 479 025	8	2	1 540 581	9	1
Groupe SNI	2 466 443	10	0	2 396 880	10	0	2 391 724	9	1
Icade	3 800 738	8	2	3 641 001	7	3	3 776 021	7	3
Egis	1 706 291	10	0	1 888 706	10	0	1 666 657	10	0
Compagnie des Alpes	2 530 701	8	2	2 492 742	10	0	2 589 553	10	0

¹ Depuis 2011, pour les 10 rémunérations « Caisse des Dépôts et entités », sont également intégrées les filiales rattachées à l'Établissement public

² A partir de 2011 pour le top 10 « CNP Assurances et filiales », changement de mode de calcul basé sur la rémunération brute annuelle alors qu'auparavant, il s'agissait de données de rémunérations théoriques (sur le seul salaire de base hors primes)

Cartographie des parties prenante externes du groupe Caisse des Dépôts





Légende

› Nature des interventions et relations avec les parties prenantes

PARTIES PRENANTES

• Détails des parties prenantes

BONNE PRATIQUE

Egis

Depuis 2010, un comité d'orientation Développement Durable composé de parties prenantes (20 membres externes sur 30) se réunit deux fois par an. En 2012, plusieurs sujets ont mobilisé le comité : les questions sociales liées au traitement des déchets dans les pays en développement, les stratégies d'adaptation au changement climatique, la gestion du risque inondation, l'analyse prospective de l'ingénierie à l'horizon 2025.

Egis contribue aussi activement à différents think tanks nationaux et internationaux (Club France Rio+20, Club RSE Syntec Ingénierie, soutien au forum international de la RSE Tunis...)

CDC Climat

CDC Climat a mis en place plusieurs types de dialogues avec les parties prenantes :

- Le comité Parties Prenantes, composé de 15 membres (scientifiques, représentants professionnels ou de la société civile) a abordé en 2012 le thème « Forêt et carbone ».
- Les clubs de recherche permettent la mutualisation et soutiennent la mise en application des connaissances académiques, notamment sur les sujets de l'économie du changement climatique.

Stratégie développement durable

Enjeux développement durable du Groupe et bilan du déploiement de la stratégie développement durable

La Caisse des Dépôts investisseur responsable

En tant qu'investisseur de long terme au service de l'intérêt général, la Caisse des Dépôts se doit d'agir en investisseur responsable en intégrant les impacts des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur la performance de ses investissements dans ses décisions de gestion, mais également en prenant en considération les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de ses décisions d'investissement.

La Caisse des Dépôts s'est donc dotée de doctrines globales et de politiques détaillées permettant d'encadrer l'ensemble de ses fonctions investisseuses, qu'elles relèvent de l'Établissement public ou de ses filiales :

- une charte d'investissement responsable, publiée en début d'année 2012, présente les principes transversaux d'investisseur responsable qui guident la Caisse des Dépôts et ses filiales exerçant une activité d'investissement : le FSI, CDC Entreprises, CDC Infrastructures, CNP Assurances et Qualium Investissement.
- des démarches d'investissement responsable progressivement mises en œuvre par chacune de ces entités, initiées dès 2005 par l'intégration d'éléments extra-financiers dans le suivi du portefeuille d'actions.

La Caisse des Dépôts appelle ses filiales à promouvoir les meilleures pratiques ESG (environnement, social, gouvernance) dans l'exercice de leurs activités et à adopter une démarche d'investissement responsable analogue à la sienne. Toutes

les filiales concernées ont mis en œuvre une politique d'investissement responsable.

Le détail de ces politiques est disponible en annexe de ce rapport (FSI et CNP Assurances) ou dans le Rapport d'Investissement Responsable 2012.

L'organisation de l'investissement responsable (IR) à la Caisse des Dépôts est transversale et intégrée : l'analyse des principaux enjeux ESG n'est pas dissociée de l'analyse stratégique et financière. La démarche d'IR est déployée au niveau du Groupe par :

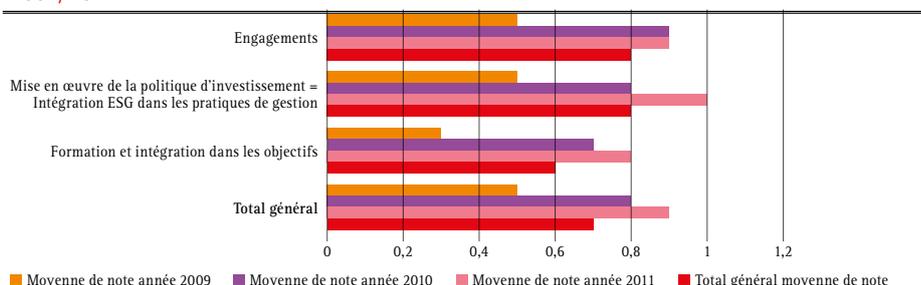
- la fixation d'objectifs liés à l'investissement responsable dans les objectifs individuels ou collectifs fixés annuellement aux directions et filiales du Groupe
- des actions de sensibilisation : les bonnes pratiques en matière d'investissement responsable sont mutualisées entre entités du Groupe concernées via un réseau Investissement Responsable animé par le département d'analyse stratégique en charge du développement durable ;
- des formations : des actions sont intégrées aux plans de formation des différentes directions ou entités concernées ;

La direction en charge de la stratégie et du développement durable prépare un état du déploiement de la politique d'investissement responsable de la Caisse des Dépôts à l'attention de la gouvernance du Groupe. Le Comité de direction définit la stratégie mise en œuvre et la Commission de surveillance en contrôle la bonne application. Un indicateur de suivi permet de suivre le déploiement de la politique d'investissement responsable. Mis en place depuis trois exercices, cet indicateur de pilotage recouvre l'ensemble des fonctions investisseuses de la Caisse des Dépôts, toutes classes d'actifs confondus.

Novethic, un media et centre de recherche expert

Filiale du groupe Caisse des Dépôts, Novethic joue depuis 2001 un rôle de promotion du développement durable et de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Indicateur de déploiement investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts 2009/2011



Tous les investissements du Groupe ont vocation à être couverts par une démarche d'investisseur responsable

FSI	100% des investissements, toutes classes d'actifs confondues.
CNP Assurances	80% des actifs de CNP Assurances et filiales françaises et 100% des actifs de Caixa Séguros Holding.
CDC Entreprises	Activité d'investissement directe : à partir de septembre 2012, 100% des investissements ont été réalisés en intégrant une analyse ESG telle que prévue par la nouvelle procédure d'investissement. Activité d'investissement en fonds de fonds : 100% des souscriptions dans des fonds réalisées en 2012 ont intégré les due diligences ESG.
Qualium investissement	100% de Qualium Fund.

Une présentation détaillée de l'avancée de cet indicateur est disponible dans le Rapport d'Investissement Responsable 2012 (p.12).

Les entités du Groupe concernées ont adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable: Caisse des Dépôts, puis CDC Entreprises, le FSI, Qualium Investissement, CNP Assurances.

Les enjeux développement durable des métiers du Groupe

Les enjeux développement durable du Groupe

Dans un contexte où l'environnement opérationnel des clients et partenaires du Groupe est de plus en plus engagé au plan environnemental et social, la Caisse des Dépôts a pour ambition de contribuer et d'anticiper les transformations économiques et sociales rendues nécessaires par la crise. Le Groupe a identifié les enjeux de développement durable partagés par l'ensemble des entités ainsi que les enjeux spécifiques à leur activité identifiés par certaines filiales.

Compétitivité économique des territoires

Le groupe Caisse des Dépôts, au carrefour des compétences financières, territoriales et entrepreneuriales, mobilise ses financements et ses métiers pour le développement compétitif et soutenable des territoires, créateurs d'emplois, de capacité d'innovation et de recherche. Il a ainsi vocation à investir dans les infrastructures, afin de participer au financement d'équipements essentiels au développement et à la compétitivité de l'économie française et joue un rôle déterminant pour faciliter les ponts entre recherche, innovation et activités économiques, afin d'inscrire la France dans une dynamique d'innovation.

Cohésion sociale

La Caisse des Dépôts est un acteur majeur des politiques publiques de rénovation urbaine. Face aux besoins de logements et aux évolutions de la société, ses réponses, en tant qu'investisseur, prêteur ou opérateur, s'inscrivent à une échelle territoriale et intègrent les enjeux de mixité sociale, générationnelle et même fonctionnelle. Enfin, la Caisse des Dépôts gère les fonds de la protection sociale et assure les personnes, avec l'enjeu de les protéger financièrement dans les situations difficiles.

Transition énergétique et climat

Le groupe Caisse des Dépôts, via l'orientation de ses financements et dans ses métiers, accompagne les collectivités, qui disposent des compétences et des leviers d'action, pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation des territoires. Via son activité de financement des entreprises et d'investisseur dans les infrastructures, la Caisse des Dépôts est également un acteur majeur de la transition vers une économie verte.

Gestion durable des ressources

La lutte contre la destruction de la biodiversité est un enjeu pour les métiers du groupe Caisse des Dépôts. En effet, certains métiers exercent une pression sur le capital naturel (aménageur, investisseur de projet...), alors que d'autres en revanche en sont très dépendants : secteur du tourisme, portefeuille actions et private equity (via la dépendance de très nombreuses entreprises en portefeuille aux services rendus par les écosystèmes).

➔ Partie Métiers du Groupe





Autres enjeux transversaux

Au-delà des enjeux spécifiques à ses métiers, la Caisse des Dépôts a identifié des enjeux transversaux qu'elle considère être également de sa responsabilité. Reprenant les enjeux de développement durable identifiés par les plus grands standards français (Article 225 de la loi Grenelle II) et internationaux (Global Reporting Initiative), ces enjeux incluent :

Impact environnemental (métiers et fonctionnement interne):

- Politique générale, pollution et gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique, protection de la biodiversité.

Impact social :

- Emploi et organisation du travail, santé et sécurité, formation, droits de l'Homme, etc.

Impact économique et sociétal :

- Création d'emploi et de valeur, relations

avec les parties prenantes, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques, etc.

➔ Parties Métiers et Responsabilité interne

Bilan des principales actions menées en 2007-2012 dans le groupe Caisse des Dépôts

La priorité stratégique développement durable entre 2007 et 2012 s'est déployée autour de 3 axes :

1. **Gouvernance** : intégration progressive du développement durable dans les processus de pilotage stratégique du Groupe Caisse des Dépôts (cf tableau p. 28)

2. **Accompagnement des métiers** : diffusion de la priorité développement durable dans l'ensemble des axes d'intervention du Groupe

3. **Innovations environnementales** : développement de solutions innovantes dans le domaine de l'environnement.

Synthèse des actions et réalisations par axes d'intervention

<p>FINANCEMENT DES ENTREPRISES</p> <p>Financeur (investisseur, prêteur)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Due diligence ESG systématique en private equity (2010) • Développement de fonds dédiés en faveur des éco-entreprises • Soutien continu au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) – obtention du mandat de gestion de l'enveloppe ESS du Programme d'Investissement d'Avenir
<p>APPUI AUX TERRITOIRES</p> <p>Opérateur Mandataire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amorçage de la dynamique écoquartiers dès 2009 • Obtention du mandat Ville de Demain (Programme d'Investissements d'Avenir) en 2009 • Prêts fonciers bonifiés écoquartiers • Accompagnement de certains sites dans des démarches écocampus et de développement durable • Outils d'aide à la décision à destination des maitres d'ouvrage (Egis, Mairie-Conseils, Caisse des Dépôts)
<p>LOGEMENT ET IMMOBILIER</p> <p>Financeur (investisseur, prêteur), Opérateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Basculement 100% bâtiment basse consommation (BBC) dans la production neuve dès 2010 pour groupe SNI • Basculement vers le tout BBC pour Icade dans le logement neuf réalisé dès 2011 • Déploiement des éco-prêts dans le logement social (neuf et réhabilitation) : 125 000 logements ont été réhabilités grâce à l'Eco Prêt Logement Social depuis 2009 • Groupe SNI : 21 389 logements ont été rénovés sur la période 2008-2010 • Développement d'innovations financières et organisationnelles au service de l'amélioration patrimoniale et énergétique des bâtiments
<p>MOBILITÉ</p> <p>Financeur (prêteur, investisseur), Opérateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des services de transports intelligents, à la demande, et en ayant recours aux technologies de billetterie « sans contact » par Transdev • Développement de nouveaux services de mobilité (gestion par Transdev de plus de 9 000 vélos partagés dont 3 500 en libre-service, complétés par 1 600 parkings vélos sécurisés, répartis dans 15 villes françaises en 2012)
<p>INFRASTRUCTURES</p> <p>Financeur (investisseur, prêteur), Opérateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enveloppe de prêts sur fonds d'épargne dédiée aux infrastructures durables : 7 Md€ sur 2007-2013 • Conception et déploiement d'un outil d'évaluation des impacts environnementaux des projets d'infrastructure du Groupe • Énergies renouvelables : atteinte anticipée des objectifs, avec une politique de ciblage des investissements sur l'innovation (convention avec l'Etat – 500 MW) • Création du Fonds Marguerite au service du financement des infrastructures nouvelles d'énergie et de transports en Europe
<p>INNOVATION ENVIRONNEMENTALE</p> <p>Financeur (investisseur, prêteur), Opérateur, recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Incubation de métiers au service des politiques publiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de protection de la biodiversité et de gestion durable des forêts - Création de CDC Biodiversité : acteur de la compensation de biodiversité • Renforcement des équipes de recherche (Economie du changement climatique, Mission Economie de la Biodiversité...) • Nouveaux outils financiers pour accompagner le financement de l'efficacité énergétique

bpifrance

Créée par la loi du 31 décembre 2012,
*Bpifrance regroupera courant 2013
les outils publics de crédit et de
fonds propres, en l'occurrence le
FSI, CDC Entreprises et Oséo afin de
constituer une institution financière
sui generis capable d'accroître
l'efficacité de l'action publique
en matière de financement et de
développement des entreprises.*

Les enjeux développement durable des filiales du groupe Caisse des Dépôts

fsi
FONDS STRATÉGIQUE
D'INVESTISSEMENT

Doté de 20M€, le Fonds stratégique d'investissement (FSI) investit directement et indirectement dans des PME et ETI établies en phase de consolidation et en transition économique, source de valeur et de compétitivité mais aussi dans des grandes entreprises qui jouent un rôle stratégique dans leur secteur, afin de les accompagner dans leurs projets de croissance sur le long terme

ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Signataire des PRI, le FSI a intégré la politique d'investissement socialement responsable dans sa gouvernance comme dans son activité :

- Référentiel d'analyse fondé sur 10 critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance mettant l'accent sur l'emploi, le dialogue social et la qualité du management, utilisé lors de l'analyse des dossiers d'investissement en phase de due diligence
- Analyse ISR conçue comme analyse des risques mais aussi outil de repérage des bonnes pratiques et des axes d'amélioration de l'entreprise
- Suivi des engagements ISR des participations à travers les lettres de progrès, base d'un diagnostic partagé entre le FSI et la société et moyen pour le FSI de jouer un rôle d'investisseur actif.

cdc
entreprises

Société de gestion, soutient le développement des PME de croissance non cotées. Elle souscrit à des fonds de capital investissement ou investit directement dans les entreprises

ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Déploiement d'une politique d'investissement responsable : une démarche visant à prendre en compte les critères extra-financiers environnementaux sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa stratégie d'investissement, de développement et d'accompagnement des entreprises

CNP
ASSURANCES

L'assureur de toute une vie

Assure la protection des personnes contre les aléas de la vie. Présent en Europe et en Amérique latine, le groupe CNP Assurances est le 1^{er} assureur de personnes en France

ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Définition de la démarche RSE en lien avec chacune des filiales, en cohérence avec les principes du groupe définis conformément au Pacte Mondial.

- Un employeur responsable : toutes les sociétés du groupe CNP Assurances partagent quatre principes : le respect des droits de l'homme, la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'accompagnement des collaborateurs dans la durée et la promotion de l'égalité des chances.
- Stratégie d'investisseur responsable qui couvre aujourd'hui 80% de ses actifs et ceux de ses filiales françaises (MFPrévoyance et La Banque Postale Prévoyance).

Qualium
INVESTISSEMENT

Société de gestion investissant en fonds propres dans des opérations majoritaires visant l'accompagnement des PME dans leur développement et transition

ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Signataire des PRI en 2010, Qualium Investissement œuvre au renforcement de sa démarche d'investisseur responsable et à la prise en compte les critères ESG dans ses investissements



ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Développe des outils économiques de transition énergétique et écologique

- Monter des projets d'investissement et de financement qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Effectuer des travaux de recherche sur la transition vers une économie sobre en carbone.



Société Forestière
Faire de la nature une valeur sûre

ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Propose des services d'investissement, de gestion durable et d'expertise des forêts privées

La Société Forestière s'engage dans une démarche de gestion durable des forêts de ses clients :

- Un manuel et des pratiques de gestion durable certifiés ISO 9001 version 2000
- Des forêts gérées écocertifiées selon le label PEFC
- Une gestion forestière adaptée aux effets du changement climatique



CDC Biodiversité

ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Met en œuvre des actions de restauration écologique, reconquête, gestion ou encore valorisation des milieux naturels terrestres et marins

- Accompagnement de la transition écologique en mettant en place des mécanismes innovants en faveur de la préservation de la biodiversité, en premier lieu la compensation qui permet la mise en œuvre effective de la réglementation en appui aux politiques publiques
- La recherche en économie de la biodiversité



Informatique CDC

ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

GIE majoritairement détenu par la Caisse des Dépôts, opérateur global de services informatiques et de confiance numérique

Un plan d'action développement durable réparti sur 6 enjeux :

- La consommation d'énergie
- Les déplacements
- Les relations de l'homme au travail
- L'équité
- Les achats responsables
- Les coûts et investissements



ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transport public
de voyageurs

- Réduire l'empreinte environnementale (formation des conducteurs, véhicules plus propres,...)
- Améliorer la sécurité des employés, passagers et tiers
- Améliorer la cohésion sociale
- Protéger les droits de l'Homme tout le long de la chaîne de valeur

scet

ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Acteur majeur
de l'économie
mixte et du
développement
des territoires

La SCET déploie ses activités essentiellement dans le service, en lien avec des réalisations opérationnelles territorialisées effectuées par son réseau. Elle met en place des indicateurs de développement durable qui visent à mesurer la prise en compte des certifications environnementales dans les différents métiers (assistance à maîtrise d'ouvrage, mandat de construction, conseil et expertise auprès des collectivités et des entreprises publiques locales (EPL), gestion de sociétés : SEM immobilières, animation de réseau d'opérateurs EPL).



ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ingénierie des
infrastructures et
des bâtiments,
montage de
projets, exploi-
tation autoroutière
et aéroportuaire

- Aider les clients à prévoir, mesurer, maîtriser les impacts environnementaux, économiques et sociaux de leurs projets, plans et programmes.
- Garantir la qualité technique, la fiabilité des solutions et des réalisations dont la maîtrise d'œuvre est confiée à Egis en prenant en compte, notamment, les évolutions liées au changement climatique et aux questions énergétiques.
- Garantir des performances d'exploitation dans la durée.

Au regard de ces enjeux, Egis fait progressivement évoluer ses offres, outils et méthodes. La mobilisation d'Egis sur le développement durable s'exprime ainsi par des efforts importants en matière d'innovation en vue d'apporter des réponses aux défis majeurs que sont la ville durable, la mobilité, le changement climatique, la protection des ressources et de la biodiversité, l'énergie.



ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Investit en fonds propres
dans des infrastructures
matures comme dans des
projets nouveaux

- Mise en place d'une politique d'investisseur responsable :
- Charte d'investissement responsable
 - Outil d'évaluation environnementale interne des impacts en amont des décisions d'investissement.
 - Privilégie les investissements dans les infrastructures de la transition énergétique et le transport ferroviaire
- Réalisation du bilan carbone de son portefeuille et engagement de réduire de 14 % l'empreinte carbone de son portefeuille d'ici 2020.



Conçoit et exploite des domaines skiables et des parcs de loisirs, notamment le Parc Astérix, le Futuroscope, le Musée Grévin, Val d'Isère et les Arcs.

ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Responsabilité sociale : dialogue social de qualité tant au niveau central qu'au niveau des filiales, la qualité de vie au travail
- Responsabilité environnementale : évaluation des enjeux environnementaux ainsi qu'un plan d'actions visant à les réduire



Leader français des clubs de vacances

ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intégration des critères développement durable dans la rénovation et la gestion des parcs

nous donnons
vie à la ville



Foncière et développeur immobilier sur les marchés de l'immobilier tertiaire, du logement, des partenariats publics et de la santé. Rapprochement avec Silic pour constituer la première foncière française de parcs tertiaires et de bureaux

ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Responsable de ses produits, elle organise des synergies autour du développement durable, de la conception à l'exploitation des bâtiments.
- Energie et carbone : maîtriser les consommations énergétiques, réduire l'empreinte carbone
 - Bâtiment et ville durable : généraliser les certifications, améliorer les performances des actifs tertiaires existants, développer des Ecoquartiers, favoriser la mobilité, progresser dans le pilotage de la qualité de l'air
 - Entreprise mobilisée : structurer la valeur verte, mieux vivre au travail
 - Parties prenantes : valoriser les annexes environnementales, mobiliser acquéreurs et locataires



GROUPE SNI

L'un des premiers bailleurs de France avec plus de 280 000 logements intermédiaires et sociaux

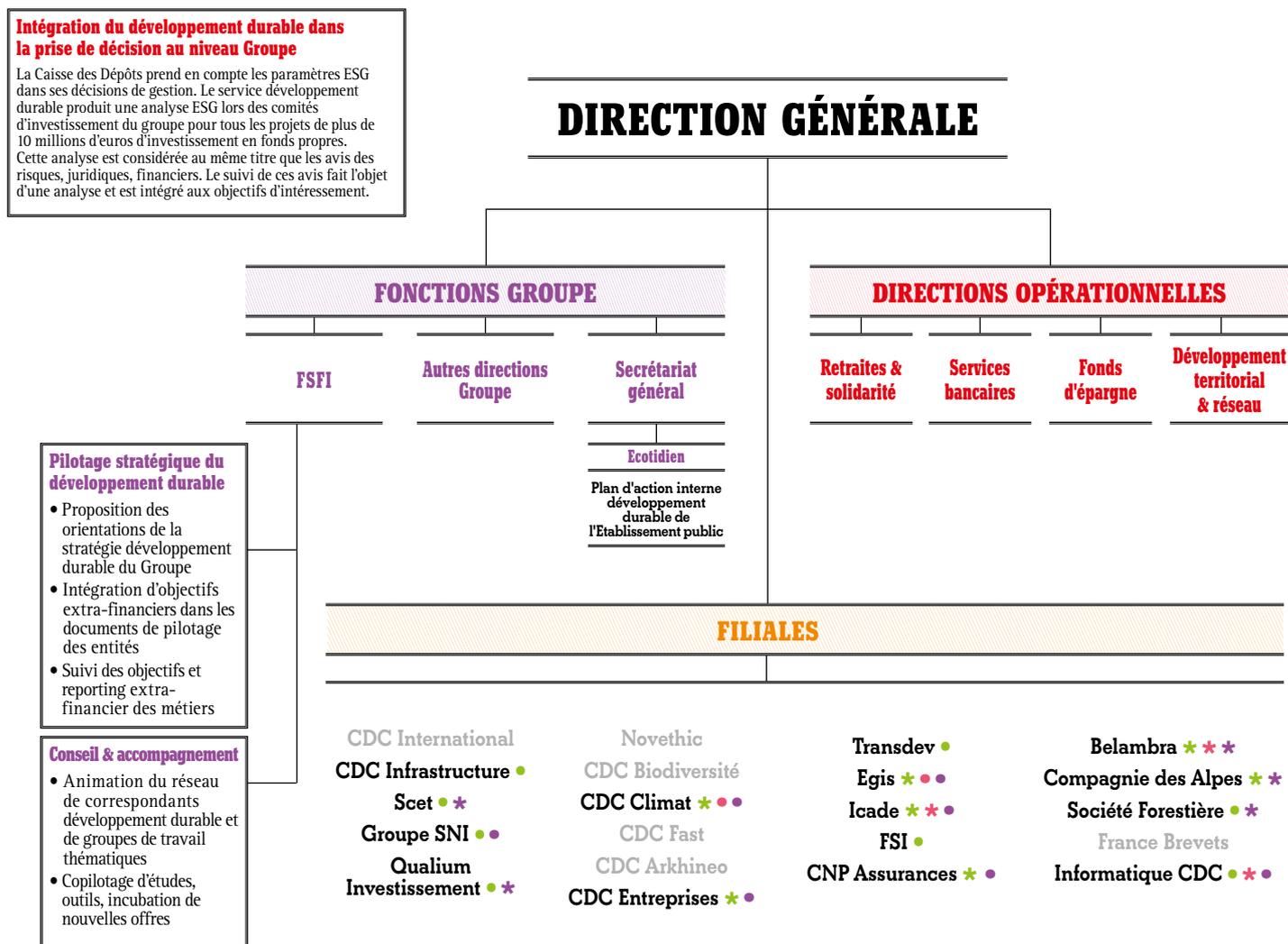
ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Le groupe SNI a formalisé ses engagements environnementaux dans une charte accessible sur son site internet et qui fixe 4 enjeux pour les métiers du groupe SNI :
- Maîtriser l'impact environnemental des projets
 - Encourager une gestion économe et durable des ressources naturelles
 - Améliorer la qualité de l'environnement intérieur et l'adaptabilité des logements
 - Sensibiliser, faciliter l'accès à l'information et rendre compte

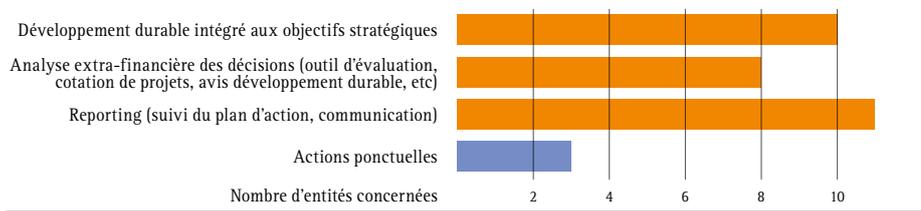
Gouvernance du développement durable

Le groupe Caisse des Dépôts s'organise pour prendre en compte les enjeux de développement durable dans son fonctionnement interne et dans l'application de ses métiers. et dans l'application de ses métiers.

Le schéma suivant illustre façon dont la gouvernance du développement durable est assurée au niveau Groupe et détaille sa prise en compte dans chacune des filiales :



Modalités de pilotage du développement durable dans les process stratégiques des entités



Formations développement durable effectuées dans le Groupe



Engagements nationaux et internationaux

2000 Pacte Mondial de l'ONU.

Respect de dix principes de responsabilité pour les entreprises.
www.pactemondial.org

2002 Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Engagement d'institutions financières pour la protection de l'environnement et la responsabilité sociale.
www.uneptie.org

2004 Charte de la Diversité dans l'Entreprise de l'Institut Montaigne.

Lutte contre les discriminations au sein de l'entreprise.
www.institutmontaigne.org

2006 Principes de l'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU.

Six engagements pour la gestion d'actifs des investisseurs.
www.unpri.org

2007 Carbon Disclosure Project (CDP).

Investisseur signataire les années précédentes, la Caisse est depuis 2007 membre à part entière du CDP, coalition d'investisseurs gérant plus de US\$ 30 000Md, qui recueille et analyse chaque année les informations fournies sur leur politique carbone par 1 500 entreprises cotées.
www.cdproject.net

2012 Déclaration sur le Capital naturel de l'UNEP-FI.

Engagement des institutions financières d'intégrer des considérations liées au capital naturel (efficacité énergétique, biodiversité) dans les produits et services financiers.



Rapport investissement responsable du
Groupe Caisse des Dépôts

MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Méthodologie de reporting

Principes du reporting

En référence au décret de la loi Grenelle II³ et au référentiel international GRI 1.3 (Global Reporting Initiative), le groupe Caisse des Dépôts réalise son premier rapport de responsabilité sociétale sur l'exercice 2012.

Il applique les principes suivants :

Clarté : le groupe Caisse des Dépôts s'efforce de présenter une information compréhensible sur ses impacts développement durable. Il s'agit de donner une vision du Groupe tout en différenciant l'impact de ses métiers et en valorisant la diversité des pratiques de l'Établissement public et de ses filiales.

Pertinence : le contenu de ce rapport se concentre sur les enjeux de gouvernance, sociaux, sociétaux et environnementaux significatifs pour les entités du Groupe.

Régularité : le groupe Caisse des Dépôts s'engage à rendre compte et à évaluer annuellement ses réalisations et ses impacts en matière de développement durable.

Choix des indicateurs

Les indicateurs ont pour objectif de suivre les engagements et la performance du groupe Caisse des Dépôts au regard de ses principaux enjeux de gouvernance, sociaux, environnementaux et sociétaux. Ils ont été choisis par le Groupe pour leur pertinence par rapport à ses activités, ainsi qu'en référence au décret d'application de l'article 225 de la loi dite « Grenelle 2 » relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale. »

A noter :

- certaines informations demandées dans le décret d'application de l'article 225 sont exclues du rapport de responsabilité sociétale : Montant des provisions pour garanties pour risques (l'Établissement public et les filiales ne sont pas concernées par cette information).

- Compte tenu de la complexité du calcul nécessaire pour obtenir une information représentative sur le périmètre du Groupe, l'indicateur taux de fréquence et de gravité des accidents du travail n'est pas disponible dans le reporting 2012.

Contrôle et consolidation

La Direction Pilotage Stratégique Développement Durable et Études du groupe Caisse des Dépôts réalise la consolidation des indicateurs de développement durable à partir des données transmises par les correspondants au sein des filiales et de l'Établissement public.

- Un cahier des charges a été élaboré par la Direction Pilotage Stratégique Développement Durable et Études précisant la définition de chaque indicateur, le périmètre et la méthodologie de calcul. Ce document est disponible sur demande auprès de la Direction Pilotage Stratégique Développement Durable et Etudes du Groupe.
- Les indicateurs sociaux ont fait l'objet d'un protocole de reporting dédié, définissant le périmètre et les modalités de reporting. Ils sont collectés et consolidés directement par la Direction des Ressources Humaines qui les transmet à la Direction Pilotage Stratégique Développement Durable et Etudes.
- Les données concernant le fonctionnement interne de l'Établissement public (et ses différentes directions) sont collectées et consolidées dans le cadre du programme Ecotidien puis transmises à la Direction Pilotage Stratégique Développement Durable et Etudes.
- Les données remontées pour l'exercice 2012 ont été agrégées et contrôlées par les responsables de la collecte des données au niveau des filiales, puis par les responsables au niveau Groupe.

Les différences de méthodes de calcul entre les différentes entités n'ont pas permis une harmonisation et une consolidation des données mais pour chaque indicateur une présentation exhaustive par entité est présentée. Pour rendre au compte au mieux des réponses collectées, nous avons fait le

³ Articles 224,225 et 226 issues de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, ainsi que leur décret et arrêtés d'application du 24 et 26 avril 2012.

⁴ Selon l'article L.225-102-1 du Code de commerce, lorsque qu'une société entrant dans le champ d'application du RSE établit des comptes consolidés, « les informations fournies sont consolidées et portent sur la société elle-même ainsi que sur l'ensemble de ses filiales au sens de l'article L.233-1 ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 »

choix de ne pas consolider les données mais de valoriser les bonnes pratiques. Dans la mesure du possible, la qualité de remontée des données par les 15 entités a été illustrée à l'aide de graphiques dans le corps du texte.

Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting des données couvre les filiales dont le groupe Caisse des Dépôts a le contrôle au sens de l'article L.233-3⁴. Plus précisément, le périmètre englobe l'Établissement public Caisse des Dépôts et les 14 filiales suivantes : Groupe SNI, SCET, CDC Entreprises, CDC Infrastructure, CDC Climat, FSI, CNP Assurances, Transdev, Icade, Egis, Compagnie des Alpes, Belambra, Informatique CDC, Société Forestière.

Qualium Investissement a été intégré à la partie Présentation du Groupe.

Compte tenu des métiers et des systèmes de fonctionnement des différentes entités du Groupe, le périmètre de reporting peut varier selon les indicateurs (le détail est présenté dans le tableau de correspondance).

Le périmètre des données sociales a été défini et suivi directement par la Direction des Ressources Humaines et peut varier par rapport au périmètre général de cet exercice de reporting.

Le périmètre des entités et filiales concernées sera mis à jour en 2013.

Période de reporting

La période retenue pour cet exercice de reporting est l'année calendaire du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Toutefois, pour certains indicateurs, les données 2012 n'étant pas disponibles au moment de la consolidation, les données 2011 sont renseignées (2010 pour certains bilans de gaz à effet de serre).

A photograph of a modern, multi-story apartment building with a distinctive architectural style. The building features a grid-like structure with balconies and is painted in various colors including green, blue, orange, and yellow. The building is set against a clear sky. In the foreground, there is a garden area with a wooden fence and some plants.

INDICATEURS CLÉS 2012

- ▶ 2,7 Md€ de prêts aux infrastructures durables
- ▶ 16 nouvelles prises de participations dans les énergies renouvelables, pour une puissance engagée de 145,7 MW
- ▶ CDC Entreprises contributeur de la création nette de 10 000 emplois
- ▶ 44 000 projets de créations d'entreprises financés et/ou accompagnés, 80 000 emplois créés ou maintenus
- ▶ Économie sociale et solidaire : 6 500 structures d'utilité sociale accompagnées, 12 000 emplois consolidés
- ▶ 4,9 Md€ de nouveaux prêts au logement social et à la politique de la ville
- ▶ 15 000 places financées pour l'hébergement des personnes âgées
- ▶ Engagement d'Icade de réduction de 2% par an des consommations des immeubles tertiaires sur 2011-2014
- ▶ 118 000 logements sociaux rénovés avec l'écoprêt logement social depuis 2009, 5 321 tonnes de CO₂ évitées sur 30 ans



▲

Les métiers du Groupe

Valoriser les impacts
des interventions du Groupe

▼



***Compétitivité
économique
des territoires***

Les territoires, creusets de la compétitivité économique du pays, sont les bénéficiaires directs des interventions du groupe Caisse des Dépôts. Grâce à son réseau régional et à la forte implantation locale de ses filiales, la Caisse des Dépôts accompagne les politiques publiques et soutient les acteurs du développement économique.

ÉQUIPEMENT ET AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Des métiers au service d'un développement territorial durable

L'action du groupe Caisse des Dépôts en matière d'infrastructures est structurée autour de trois grands métiers :

- le métier d'investisseur, principalement réalisé par la Direction du Développement Territorial et du Réseau, CDC Infrastructure et CDC International ;
- le métier de prêteur, porté par le Fonds d'Épargne ;
- le métier de concepteur, opérateur et exploitant, à travers la SCET, Egis et Transdev.

La Caisse des Dépôts intervient également en tant que gestionnaire pour compte de tiers en gérant une enveloppe dédiée du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) (6,8 Md€ en intégrant les 2 fonds qu'elle gère en partie pour le compte de 2 autres opérateurs).

A fin 2012, la Caisse des Dépôts a engagé plus de 50 % de l'enveloppe que l'État lui a confiée.

Le groupe Caisse des Dépôts en appui des maîtres d'ouvrage publics

L'Établissement public intervient auprès des maîtres d'ouvrage public en accompagnement du développement des territoires, à travers le financement d'études amont pour l'aide à la décision et au montage de projets. Elle met également gratuitement à disposition des collectivités territoriales une offre d'information, de conseils et de formation, via Mairie-Conseil et Localtis.

La SCET, avec son réseau de 240 Établissements publics locaux (EPL) qu'elle anime, renforce la capacité de la Caisse des Dépôts à appréhender les besoins des territoires. Egis a intégré toutes les compétences nécessaires pour concevoir la ville, au sens urbanistique et conceptuel, et se positionne auprès des partenaires locaux en assistance à maîtrise d'ouvrage ou conception de projet.

Ces différents métiers permettent au groupe Caisse des Dépôts d'apporter son appui à la déclinaison territoriale de politiques publiques : le logement et le soutien à l'emploi, le développement de la numérique ou l'accompagnement de la rénovation urbaine.

Le groupe Caisse des Dépôts est également présent à l'international via ses filiales, qui déploient des offres valorisant leurs différents domaines d'expertise.

Répondre aux disparités géographiques, sociales et économiques

La Caisse des Dépôts est un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique. Dans ce cadre, l'Établissement public Caisse des Dépôts intervient comme investisseur dans des projets d'intérêt général soutenus par les politiques locales pour accompagner le développement économique et la création d'emploi, sur les territoires.

Certaines actions de la Caisse des Dépôts s'inscrivent dans le cadre de conventions signées avec l'État, sur des grands enjeux tels que la rénovation urbaine (Convention ANRU 2008-2013), le développement économique (conventions « Agir pour l'emploi » en faveur du développement économique et de l'économie sociale et solidaire sur 2008-2012). La Caisse des Dépôts prend aussi des participations minoritaires dans des sociétés contribuant au développement économique local, aux côtés des collectivités territoriales (Sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs privés (sociétés de projets).

Pour tous ses investissements d'intérêt général, la Caisse des Dépôts respecte les principes suivants :

- elle agit sur des secteurs insuffisamment couverts par le marché. La carence de l'initiative privée recouvre notamment :
 - les investissements localisés dans des territoires prioritaires de la politique de la ville, notamment ceux figurant dans la géographie des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), les zones urbaines sensibles (ZUS) et les quartiers ANRU ;
 - les marchés encore peu matures tels que les infrastructures numériques, les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique ;
 - le renforcement par l'apport de fonds propres du tissu des entreprises françaises (TPE, PME).
- son intervention ne se substitue pas à l'initiative privée, mais au contraire la conforte lorsqu'elle est insuffisante ou absente.

Le groupe Caisse des Dépôts est historiquement un acteur majeur du développement territorial, intervenant dans les domaines de l'équipement, de l'aménagement, du logement et des infrastructures (de réseaux : transport, numérique, réseaux et production d'énergie ; ou d'équipements : éducatifs, universitaires, de santé, médico-sociaux, sportifs). Ses interventions représentent une contribution forte au développement socio-économique aux niveaux local, régional, national et international.

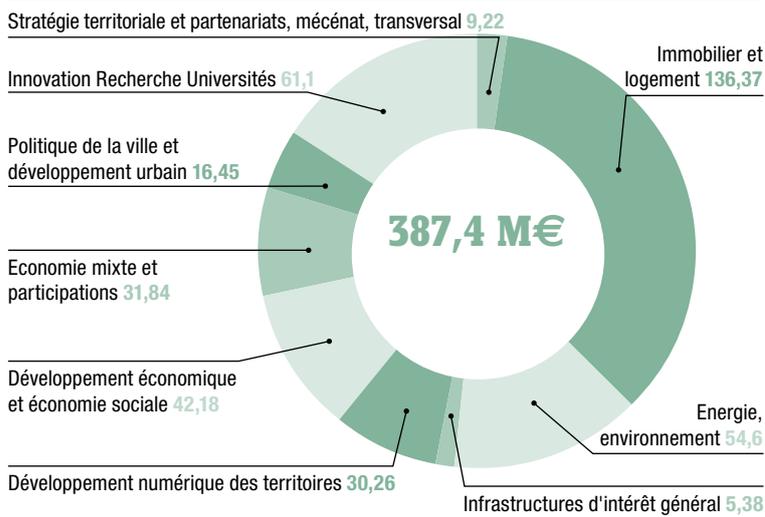
*FIN 2012
La Caisse des
Dépôts a engagé
+ de 50% de
l'enveloppe du
PIA confiée
par l'Etat.*

387,4
milliards d'euros
directement
engagés en 2012

- elle intervient pour assurer un rôle de tiers de confiance et d'expert neutre, en apportant une expertise technique avérée et mobilisable à la bonne échelle.

Les dossiers d'investissements examinés en comité d'engagement font l'objet d'un dispositif de cotation du respect de la doctrine d'intérêt général et de développement durable. Il permet à l'équipe projet responsable du montage d'évaluer la demande et l'offre relatives à chaque opération d'investissement ou de financement sur la base de critères directement issus du corps de doctrine d'investisseur d'intérêt général. Avec 387,4 M€ directement engagés en 2012, les interventions de la Caisse des Dépôts ont permis la réalisation de projets territoriaux pour un total de financement de 2,5 Md€.

Répartition des investissements d'intérêt général dans les territoires en millions d'euros



En 2012, l'activité de l'immobilier d'entreprise et commercial a fait l'objet de **14 nouveaux projets engagés** (18 en 2011), pour un montant d'investissement de la Caisse des Dépôts de **27 M€** (47 M€ en 2011). La réduction du nombre de projets est essentiellement motivée par des difficultés liées à la conjoncture économique (pré-commercialisation difficile, réticence des banques, difficulté pour constituer le tour de table). La Caisse des Dépôts accompagne également les collectivités dans leurs politiques de développement économique territorial en poursuivant son accompagnement dans la mise en place d'outils d'économie mixte (développement d'immobilier d'activité économique, d'immobilier commercial, etc).

A travers ses trois directions régionales dédiées aux Outre-mer, la Caisse des Dépôts accompagne les collectivités publiques ultra-marines dans leur contexte spécifique. Ainsi, parmi les projets d'immobilier commercial mis à l'étude en 2012, on peut signaler le projet « Ocean Mall » à Saint-Martin qui vise à pallier le manque de diversité et la qualité médiocre de l'offre commerciale sur l'île, tout en créant des emplois directs.

BONNE PRATIQUE

Développement économique des territoires peu attractifs et secteurs d'activités innovants : l'exemple de la SEM patrimoniale du Grand Lyon

Cette SEM patrimoniale, officialisée en juillet 2012, a pour objectif de favoriser la mixité fonctionnelle et regroupe des actifs de natures différentes. Elle prévoit 70 M€ d'investissements, dans trois secteurs :

- les centres commerciaux en opération de renouvellement urbain;
- les projets immobiliers dédiés, comme les pépinières d'entreprises (3 sites ont été acquis);
- les plateformes d'innovation des pôles de compétitivité.

L'innovation du projet provient essentiellement de son modèle d'investissement qui, en regroupant des actifs de natures différentes, permet d'analyser, dans le cadre d'un travail sur l'allocation d'actifs, la rentabilité non plus sur un seul bien sur un risque isolé mais sur un ensemble permettant d'avoir ainsi une rentabilité globale admissible pour un investisseur patient. La Caisse des Dépôts participe à hauteur de 20 % au capital de la société avec un niveau de fonds propres de 14 M€.

Icade développe l'immobilier économique au sein du Grand Paris

Le rapprochement engagé par Icade avec la foncière tertiaire Silic donnera naissance à la première foncière de parcs tertiaires et de bureaux du Grand

Intervenir en soutien au développement des équipements d'activités

Les opérations d'immobilier d'activité de la Caisse des Dépôts au titre des investissements d'intérêt général sont ciblées sur des projets de requalification urbaine et/ou structurants pour les territoires.

Les segments concernés sont :

- l'immobilier d'entreprise, dans le cadre de projets locaux de redynamisation économique des territoires et l'implantation de bureaux en ZFU/ZRU, en quartiers ANRU, ou encore dans les pôles de compétitivité et pour les reconversions de friches industrielles ;
- les commerces de proximité, notamment dans les quartiers faisant l'objet d'un contrat urbain de cohésion sociale ou en accompagnement des politiques de diversification de l'offre commerciale d'un quartier.

458
PARTICIPATIONS
DANS DES SEM

ICADE
Foncière de
4 249 394 m²
dont 64,2%
en Ile-de-France

Paris, grâce à une complémentarité géographique, de métiers, de potentiel de développement entre Icade et Silic. Ils sont fortement présents sur 4 grands pôles de développements franciliens.



Rapport annuel Icade 2012 p. 24

Développer les infrastructures de transport et la mobilité durable

Le groupe Caisse des Dépôts est un acteur majeur de la mobilité au service de la compétitivité des territoires, en contribuant au financement du transport collectif, en aidant les collectivités à construire un nouveau modèle économique de mobilité durable et intégrée, en développant des offres différenciantes pour valoriser leur réseau de transport, en se positionnant comme organisateur sur l'ensemble des maillons de la chaîne de mobilité.

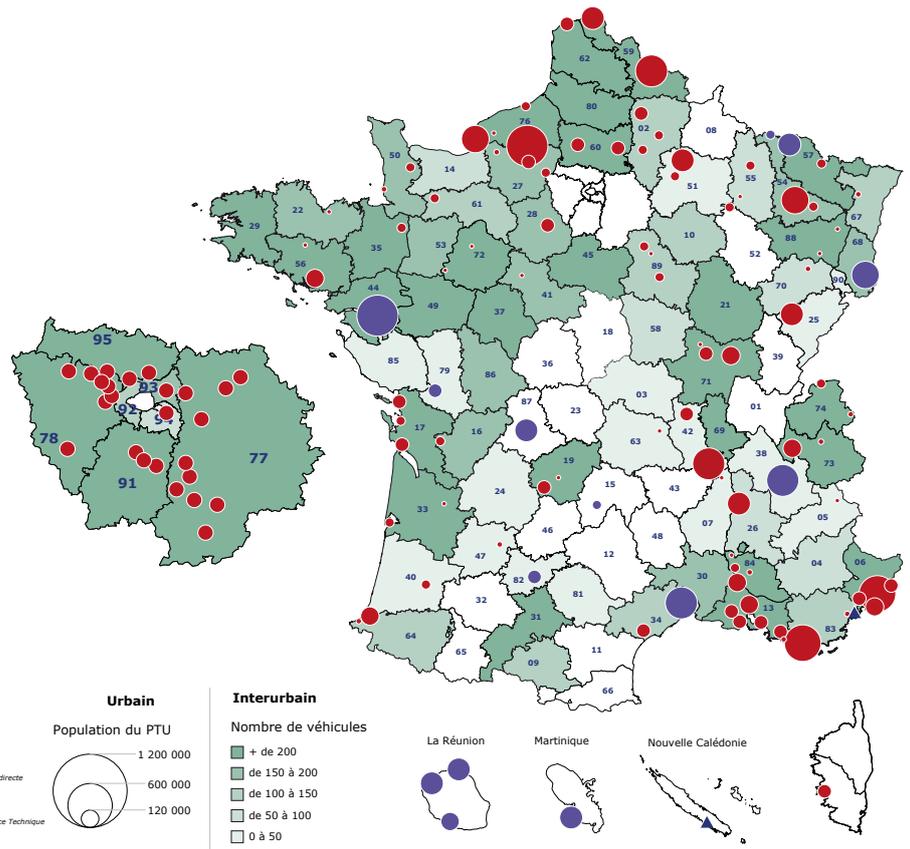
En sa qualité de prêteur, une enveloppe de 7 Md€ pour la période 2009-2013 est destinée au financement de grandes infrastructures : lignes à grande vitesse, canaux, transports en commun en site propre (TCSP : tramway, bus à haut niveau de service, métro...). En 2012, plus d'un tiers des prêts a été octroyé à des projets de ligne à grande vitesse (LGV), soit 11 prêts d'un montant total de 108 M€ au titre de la LGV Tours-Bordeaux, et deux prêts d'un montant total de 521 M€ en faveur du projet de LGV pour le contournement Nîmes-Montpellier. **Au total 2,7 Md€ de prêts d'infrastructures durables ont été signés sur 2012.**

Dans le cadre de la gestion du Programme d'Investissements d'Avenir « Ville de demain », une enveloppe de 200 M€ de subventions a été attribuée par l'Etat à 12 projets de TCSP dans les EcoCités.

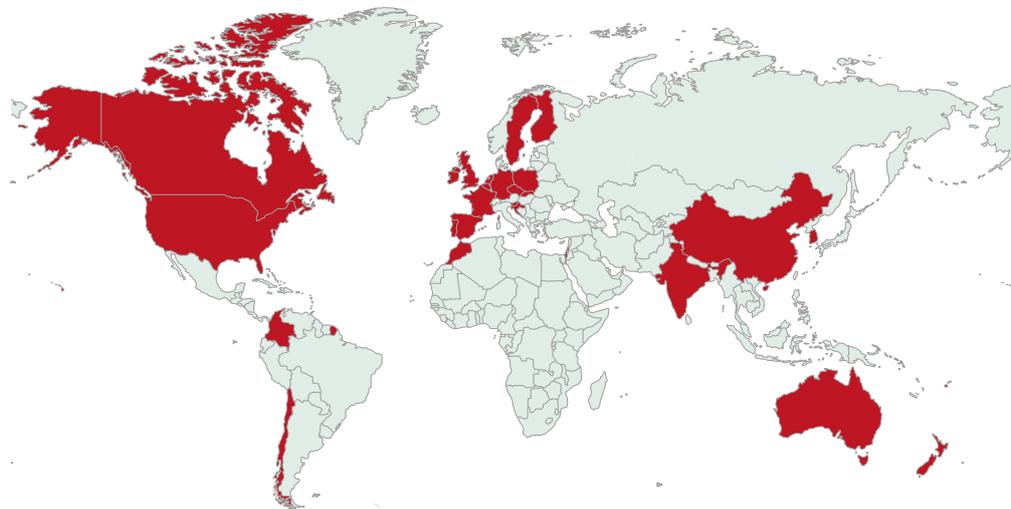
CDC Infrastructure gère un portefeuille d'investissement dans les infrastructures d'environ 1 Md€ à travers 16 participations, dans les secteurs des transports, de l'énergie, des télécoms, de l'environnement. 35 % de ses participations se situent dans le secteur routier et 37 % dans le secteur ferroviaire.

Transdev (anciennement Véolia-Transdev), aujourd'hui premier acteur privé mondial de la mobilité, est opérateur de réseaux de transports en commun urbains et interurbains.

Avec 13 modes de transport, 19 réseaux de tramway et métro, 6 SEM, 50 000



Implantation de Transdev en France et dans le monde (janvier 2013)



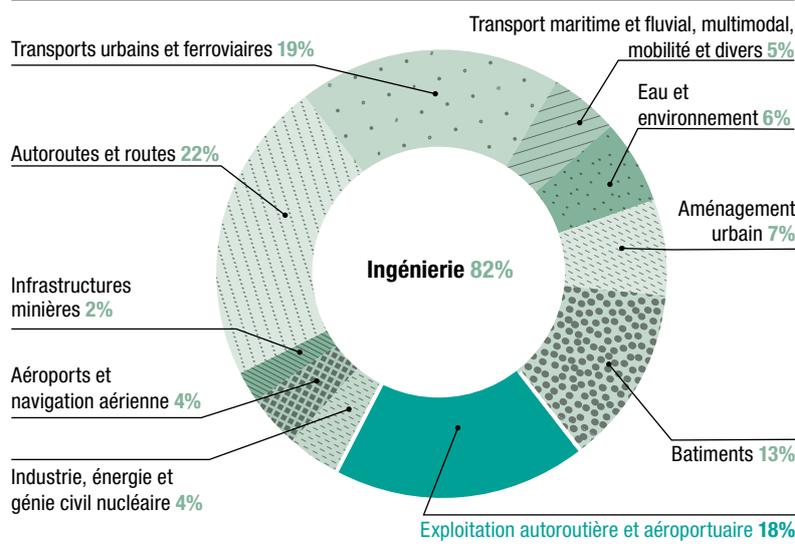
Décomposition des kilomètres parcourus par type de flotte chez Transdev.

CATEGORIE	2012
Bus	61,2%
Car	20,1%
Véhicules légers dont taxis	12,7%
Autres véhicules	1,0%
Rail	4,5%
Maritime	0,1%
Total	100,0%

véhicules, Transdev propose la plus large palette de modes de transport sur le marché. Au-delà de la fourniture de simples déplacements et de ses métiers de base (le bus, le car, le métro et le tramway), elle développe des solutions favorisant la multimodalité et les transports doux.

plus, répartis sur 9 300 communes qui sans cette action ne seraient pas couverts par le haut débit. Ils permettent également une desserte optique d'une dizaine de milliers de points hauts de téléphonie mobile, et d'environ 70 000 entreprises de 10 salariés et plus.

Egis : répartition sectorielle de l'activité du Groupe (en % du CA 2012)



En outre, l'une des cinq priorités nationales du Programme d'Investissements d'Avenir est le développement de l'économie numérique : le Fonds national pour la Société Numérique (FSN), géré par la Caisse des dépôts, est doté à fin 2012 de 3,6 Md€ se répartissant entre les réseaux très haut débit (2 Md€) et les nouveaux usages et services (1,6 Md€). Il finance par exemple des solutions de pass mobilité sans fil ou de cloud computing.

Développer les infrastructures énergétiques

La transition du secteur énergétique vers une production à faibles émissions de carbone et qui garantisse les capacités d'approvisionnement requiert d'importants investissements et financements. La Caisse des Dépôts contribue à étendre la couverture territoriale de production en énergies renouvelables, notamment dans des zones rurales ou concernées par la faiblesse de la production électrique. Elle est présente dans toutes les technologies, aucune filière n'étant encore parvenue à maturité. On compte, en 2012, 16 nouvelles prises de participation dans des projets d'énergie renouvelable pour une puissance engagée de 145,7MW.

CDC Infrastructure détient également des actifs d'infrastructure dans le secteur de l'énergie (28% de son portefeuille), principalement dans les infrastructures gazières et les parcs photovoltaïques.

Contribuer au dynamisme des territoires par le développement du tourisme

Le poids du secteur du tourisme dans l'économie domestique, son rôle déterminant en matière d'emploi et d'intégration professionnelle et sa relation étroite avec les problématiques d'aménagement et d'attractivité des territoires sont autant d'arguments qui justifient la présence de la Caisse des Dépôts dans ce secteur. Les spécificités de l'économie touristique coïncident avec le modèle d'intervention du groupe Caisse des Dépôts considéré à la fois comme investisseur de long terme et assembleur de solutions globales d'aménagement des territoires.

Enfin, 50 % de l'activité d'Egis porte sur l'ingénierie des transports tout mode. Le Groupe a contribué en 2012 à la mise en service de plus de 80 kilomètres de tramway dans 5 grandes villes françaises. Dans les domaines routiers et aéroportuaires, son offre s'élargit au montage de projet, à la fourniture clé en main d'équipements et à l'exploitation.

Assurer l'accès des territoires au numérique

Le numérique a un rôle moteur et structurant dans l'attractivité et la compétitivité des économies. Il est créateur de nouvelles richesses, de nouveaux services et usages et de nouveaux emplois. La Caisse des Dépôts participe depuis 10 ans sur ses fonds propres à l'effort de réduction de la fracture numérique dans les territoires en intervenant sur les mandats donnés par le gouvernement. Par exemple, la Caisse des Dépôts est partenaire de quatre opérateurs de Réseaux d'Initiative Publique (RIP). Grâce à l'investissement de la Caisse des Dépôts et de ces opérateurs privés, **33 RIP desservent potentiellement une vingtaine de millions d'habitants et plus de 400 000 entreprises d'un salarié et**

BONNE PRATIQUE

Foncière montagne « Lits froids / volets clos »

Afin de lutter contre l'impact des « lits froids » sur l'économie de la montagne, la Caisse des Dépôts, la Banque Populaire des Alpes, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, le Crédit Agricole des Savoie et la Compagnie des Alpes ont créé ensemble la Foncière Rénovation Montagne, société dédiée au financement de la rénovation de l'hébergement touristique en montagne.

Le projet consiste à acquérir des appartements mis en vente, les rénover, les confier en gestion à un opérateur professionnel, puis les revendre avec un bail attaché afin de les maintenir dans une activité certaine au profit de l'économie locale. L'objectif est de traiter environ 500 appartements à horizon cinq ans.

Montant total de l'investissement pour la première phase : 72 M€ Le capital de la Foncière Rénovation Montagne est détenu à 48,8% par la Caisse des Dépôts et 9,6% par la Compagnie des Alpes.

Le secteur du tourisme implique le financement d'équipements structurants, avec des externalités importantes tant sur le plan de la valorisation du patrimoine que par la création d'emplois non délocalisables, ou encore par les impacts sur l'environnement.

Le soutien aux projets de tourisme social et aux projets structurants de développement territorial

Le soutien au tourisme social est un des axes d'intervention de la Caisse des Dépôts dans le domaine du tourisme et des loisirs. Le fonds « **Tourisme Social Investissement** » (TSI) a ainsi été constitué en 2012, dans un premier temps avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV). L'objectif premier de ce fonds est de pérenniser l'offre du tourisme associatif et par conséquent l'accessibilité économique à ces lieux de vacances pour des personnes, des familles, des jeunes à revenus modestes. Il contribue de manière concertée au financement de la rénovation des murs des villages de vacances du secteur familial et associatif. TSI vise une capitalisation totale de 75 M€ pour la première tranche par l'intégration en 2013 d'investisseurs tiers.

La Caisse des Dépôts a, dès 2012, porté des investissements permettant de **traiter plus de 2 000 lits dans le tourisme social** comme, par exemple, la rénovation de l'hôtel club Le Plein Sud à Hyères (Var) exploité par Vacances Bleues, opérateur spécialisé dans le tourisme des seniors (premier exploitant des sites propriété de caisses de retraite et mutuelles) avec lequel la Caisse des Dépôts a renforcé son partenariat en 2012. Ces engagements seront transférés au fonds TSI.

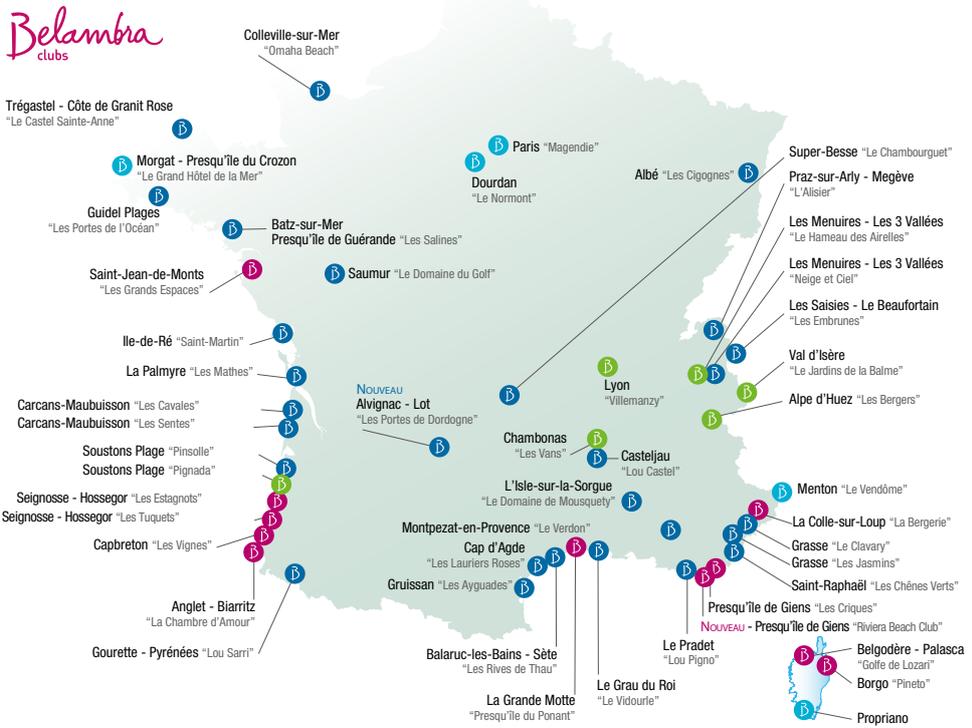
Enfin, la Caisse des Dépôts se positionne sur d'autres segments du secteur dès lors que les projets présentés intègrent la finalité d'intervention de l'investisseur d'intérêt général : des équipements structurants s'inscrivant dans une politique de développement territorial affirmée. Dans ce cadre, 2012 a vu **l'engagement de cinq opérations** comme, par exemple, la création d'un hôtel affaires/loisirs moyenne gamme à la Réunion venant pallier un manque dans l'offre locale.

Des filiales actives dans l'hébergement et la gestion d'équipements

Le Groupe intervient également sur une offre de prestations d'hébergement, loisirs et divertissements via ses filiales concurrentielles dédiées à l'exploitation d'infrastructures de loisirs

Carte des implantations Belambra et Compagnie des Alpes en France

Carte des implantations été



Compagnie des Alpes

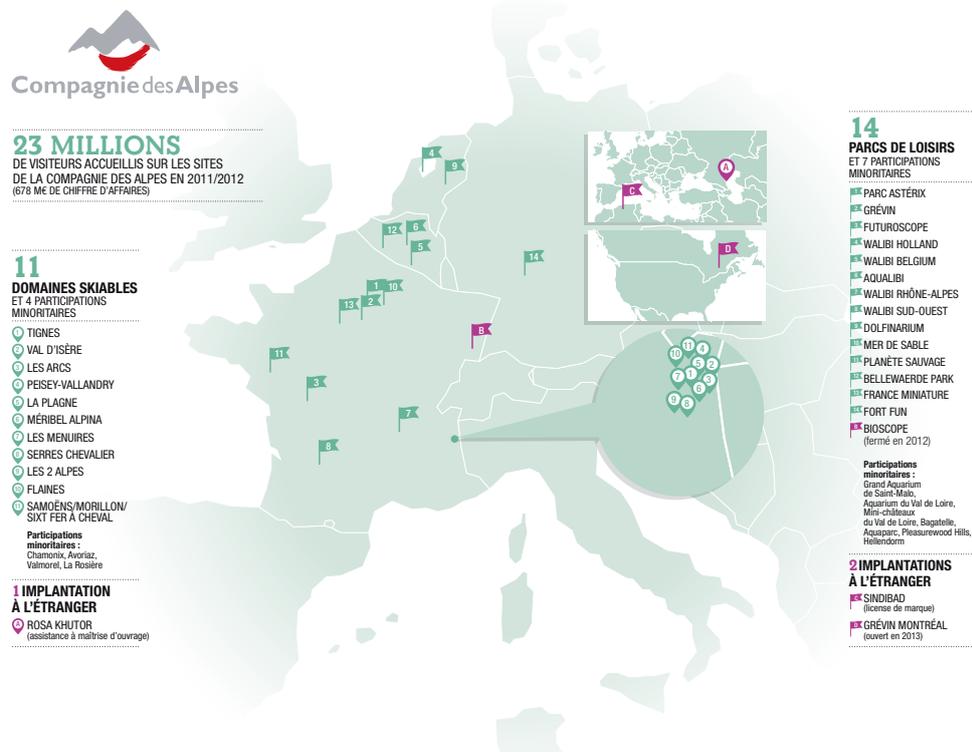
23 MILLIONS
DE VISITEURS ACCUEILLIS SUR LES SITES
DE LA COMPAGNIE DES ALPES EN 2011/2012
(678 ME DE CHIFFRE D'AFFAIRES)

11 DOMAINES SKIABLES ET 4 PARTICIPATIONS MINORITAIRES

- 1 TIGNES
 - 2 VAL D'ISÈRE
 - 3 LES ARCS
 - 4 PEISEY-VALLANDRY
 - 5 LA PLAGNE
 - 6 MÉRIBEL ALPINA
 - 7 LES MENUIRES
 - 8 SERRES CHEVALIER
 - 9 LES 2 ALPES
 - 10 FLAINES
 - 11 SAMOËNS/MORILLON/SIXT FER À CHEVAL
- Participations minoritaires :
Chamonix, Avoriaz, Valmorel, La Rosière

1 IMPLANTATION À L'ÉTRANGER

- 1 ROSA KHUTOR (assistance à maîtrise d'ouvrage)



et d'hébergement (Compagnie des Alpes et Belambra, détenues respectivement à 40 % et 34 %).

Belambra est le premier acteur des clubs de vacances en France : avec **58 clubs, elle gère 40 000 lits et 9 000 logements répartis sur 56 sites sur le**

territoire français. Elle met en œuvre des partenariats locaux pour prolonger l'offre touristique à disposition de ses clients. La Compagnie des Alpes est l'opérateur de référence dans l'aménagement et la gestion de domaines skiables, le plus souvent par délégation des collectivités locales, et un acteur majeur des parcs de loisirs.



ACCOMPAGNEMENT DES ÉCOSYSTÈMES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

Le groupe Caisse des Dépôts s'est fixé comme objectif d'accompagner les universités et l'ensemble des parties prenantes de la recherche et de l'innovation afin de valoriser au mieux les passerelles entre l'enseignement, la recherche et de l'innovation et de favoriser les synergies entre les différents acteurs. Ses actions s'articulent autour de deux volets : la mise en œuvre opérationnelle des projets de rénovation des campus universitaires et la valorisation de la recherche et l'innovation grâce à des dispositifs qui visent à encourager le transfert technologique par la valorisation des brevets ou l'incubation d'activités dans les entreprises, notamment les PME.

Accompagner la modernisation de l'enseignement supérieur

Afin de permettre l'émergence de campus d'avenir, la Caisse des Dépôts met ses compétences d'ingénierie et de montage de projets, ainsi que ses capacités de financement sous forme d'investissements en fonds propres et de prêts sur fonds d'épargne, au service des Établissements. L'accompagnement des universités par la Caisse des Dépôts est mené depuis 2008 en partenariat avec la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) et l'Agence de Mutualisation des Universités et des Établissements (AMUE).

BONNE PRATIQUE

Université de Bordeaux

Fruit d'un montage innovant, la société de réalisation immobilière et d'aménagement créée à Bordeaux est détenue par l'université de Bordeaux, la Caisse des Dépôts et le conseil régional d'Aquitaine. La société de réalisation s'est dotée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable en période de conception et de réalisation des travaux puis en période de suivi. La maîtrise d'ouvrage publique, le montage sous forme de conception-réalisation-maintenance (CRM) et la durée du projet (25 ans) sont favorables à la prise en compte des externalités socio-environnementales à long terme. La qualité du projet retenu démontre l'intérêt de concevoir un projet immobilier en termes de coût global intégrant, dès l'amont, les conditions d'exploitation et l'usage des bâtiments.

CHIFFRES CLÉS :

Vers des campus d'avenir

- ◆ 120,2 M€ d'engagements en investissements sur des projets immobiliers en fonds propres depuis 2008
- ◆ 611 M€ de prêts sur fonds d'épargne (opérations d'immobilier universitaire) dont 311,66 M€ en 2012
- ◆ 34 M€ en études d'ingénierie, fondations, apport en expertises sur les sites depuis 2008, 152 études financées sur les sites dont 50% études SDIA (Schéma Directeur Immobilier d'Aménagement)

Valorisation de la recherche et innovation

- ◆ 9 M€ investis sur fonds propres dans les plateformes d'innovation (PFMI)
- ◆ Enveloppe de 50 M€ pour 13 projets de PFMI pré-sélectionnés dans le cadre du PIA

Construire l'université numérique

La Caisse des Dépôts aide les Établissements à structurer leurs démarches numériques en réalisant des études nationales sur la mise en place du numérique et en apportant des appuis méthodologiques et un cofinancement de schémas directeurs numériques d'Établissements et de Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

Sur la vingtaine de schémas stratégiques numériques en cours ou réalisés, douze sont achevés et huit sont en cours d'accompagnement. Au total, ces études concernent des Établissements accueillant près d'un million d'étudiants.

Rénover le patrimoine des universités et favoriser la création d'éco-campus

La Caisse des Dépôts mobilise des financements d'ingénierie dédiés aux projets de rénovation des campus. Elle soutient également les projets de rénovation immobilière via des solutions « sur mesure », comme à Bordeaux.

Elle a octroyé 312 M€ de prêts aux universités en 2012 pour leurs projets immobiliers.

Valoriser la recherche au service de l'innovation et de l'amorçage

Pour développer le transfert des inventions des universités vers les entreprises innovantes et faciliter l'innovation, le groupe Caisse des Dépôts a créé les infrastructures d'une économie de la propriété intellectuelle ouverte,

transparente et sécurisée, avec :

- dans le cadre du Fonds national de valorisation créé dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, la Caisse des Dépôts s'est vu confier, en relation avec l'Agence nationale pour la Recherche, un mandat de gestion du fonds destiné à la création de sociétés d'accélération du transfert de technologies (Satt) : interfaces mutualisées au sein de l'écosystème d'innovation territoriale, elles regroupent et professionnalisent l'ensemble des dispositifs de valorisation des universités et des Établissements publics de recherche sur un territoire régional ou interrégional. La mission de ces Satt est de détecter et transformer les concepts issus de la recherche académique pour les valoriser sous forme de brevets transférables vers le marché, ou pour qu'ils soient à l'origine de la création de start-ups.
- la création, avec l'État, de **France Brevets, fonds national pour la promotion des brevets**, doté de 100 M€ (50 M€ dans le cadre du PIA et 50 M€ sur fonds propres de la Caisse des Dépôts), qui a pour objet d'améliorer les conditions d'exploitation de la propriété intellectuelle des laboratoires et entreprises françaises.
- CDC Entreprises gère l'enveloppe de 600 M€ dédiée dans le cadre du PIA au titre du Fonds national d'amorçage (FNA). Le FNA est un fonds de fonds qui a vocation à soutenir de 15 à 20 fonds. Son objectif est d'assurer l'émergence des petites et moyennes entreprises (PME) les plus innovantes et de soutenir leur croissance, en renforçant les fonds d'investissement intervenant dès l'amorçage, pour améliorer le financement en fonds propres de ces entreprises. **A fin 2012, le FNA a sélectionné 17 fonds et en a financé 10 pour un montant qui s'élève à plus de 150 M€.**
- Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, la Caisse des Dépôts gère, pour le compte de l'État, des **Plateformes mutualisées d'innovation (PFMI) qui offrent des ressources mutualisées** (équipements, personnels et services associés) en accès ouvert, principalement aux membres des pôles de compétitivité et aux PME dont l'objectif est de mener à bien des projets de recherche et développement à forte retombées économiques, depuis les essais jusqu'aux phases d'industrialisation et de mise sur le marché. A fin 2012 l'action PFMI est dotée de 50 M€ dont une partie engagée pour mener à bien les travaux d'ingénierie.

Accompagner la formation en alternance

Dans le cadre du développement de la formation en alternance, élément important dans l'attractivité des territoires, l'État a confié à la Caisse des Dépôts la gestion de l'action Investir dans la formation en alternance du Programme d'Investissements d'Avenir. A fin 2012, l'action est dotée de 500 M€ en subventions d'investissement dont 250 M€ pour la modernisation des structures de formation et 250 M€ pour l'hébergement des jeunes en alternance. L'appel à projet est permanent sur 4 ans (2011 – 2014) et le rythme prévisionnel d'engagement des fonds est de 25% par an. Le volet formation dont l'objectif est de permettre la création, l'extension et la rénovation de projets innovants de structures de formation professionnelle en alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) vise à financer 50 projets. Son bilan à fin 2012 s'élève à 38 projets sélectionnés et 53% de fonds engagés. Le volet hébergement dont l'objectif est de mettre en place des solutions d'hébergement facilitant les mobilités des apprentis vise à financer 10 000 places et une quarantaine de projets. Son bilan à fin 2012 est d'environ 4 000 lits, 27 projets sélectionnés et 28% de fonds engagés.

A noter un investissement de 9 M€ sur fonds propres pour soutenir la mise en place de neuf Plateformes mutualisées d'innovation (PFI) dans des pôles de compétitivité.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES POUR UNE CROISSANCE DURABLE

Soutenir le financement des entreprises

Face à la contraction du marché du capital-investissement, dans un contexte où les financements de long terme se font rares, le Groupe se mobilise plus que jamais pour répondre aux besoins en fonds propres des petites et moyennes entreprises (PME), condition essentielle à leur développement en entreprises de taille intermédiaire (ETI). Filiale de la Caisse des Dépôts, CDC Entreprises est chargée du financement en fonds propres des PME et de leur accompagnement.

En 2012, CDC Entreprises a ainsi pris des participations dans 39 fonds (19 nationaux et 20 régionaux) pour un montant total de 384 M€. Au total, en 2012 comme en 2011, **1 entreprise sur 2 financée en fonds propres par le marché du capital-investissement français l'aura été par un fonds financé par CDC Entreprises.**

*CDC Entreprises et la création d'emploi :
229 500 personnes employées par
2 402 entreprises
9 795 créations nettes d'emplois en 2011*



Etude 2012 de CDC Entreprises

BONNE PRATIQUE

Donner une nouvelle dimension à l'entrepreneuriat féminin

Depuis plusieurs années, la Caisse des Dépôts soutient les actions d'associations dédiées à la valorisation et au développement de l'entrepreneuriat féminin qui représente encore moins de 40 % des créations d'entreprises. Des partenariats spécifiques ont ainsi été établis avec certaines associations comme Force Femmes, Réseau d'aide à la création et la Fédération Pionnières. Le renforcement de ces interventions a été formalisé par la signature le 6 février 2012 d'un accord-cadre triennal entre l'État et la Caisse des Dépôts qui prévoit un certain nombre d'actions communes ou concertées portant sur la formation, la sensibilisation et la communication ou sur le développement d'outils spécifiques.

Depuis 2009, le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) et les fonds qu'il finance ont investi près de 8,4 Md€ dans plus de 2 000 entreprises sources de compétitivité pour l'économie française. Le FSI est attentif à couvrir l'ensemble des activités industrielles, en accordant une importance particulière à la structuration de filières industrielles à fort potentiel technologique, en phase de consolidation comme en phase de développement, notamment en concentrant son action sur les ETI participant du dynamisme du tissu productif national. Le FSI bénéficie également d'une orientation sectorielle par le biais de fonds dédiés, à l'instar du Fonds de modernisation des équipementiers automobiles (FMEA).

CHIFFRES FSI 2012 :

- ◆ Investissement direct dans 4 grandes entreprises, 11 ETI et 22 PME
- ◆ Structuration des filières ferroviaire, aéronautique et nucléaire en initiant la création de fonds (Fonds de modernisation des entreprises ferroviaires, Aérofund III, Fonds de modernisation des entreprises nucléaires).

Favoriser la création de TPE

En soutenant la création de très petites entreprises, la Caisse des Dépôts contribue à développer sur les territoires une économie de proximité avec pour objectif une performance économique couplée à une forte valeur sociale et sociétale des projets soutenus. Ses actions se structurent autour de :



- **l'aide à la création d'entreprises.**
Ses interventions visent d'une part la sensibilisation à l'entrepreneuriat (Plan Etudiant Entrepreneur visant la sensibilisation de 38 000 étudiants /an dans les pôles universitaires) et d'autre part l'appui aux réseaux d'aide à la création et au financement d'entreprises.
En 2012, ce sont environ 44 000 projets de créateurs qui ont été financés et/ou accompagnés, 80 000 emplois créés ou maintenus et près de 16 000 garanties octroyées aux porteurs de projet.
- **le développement économique**, à travers deux dispositifs spécifiques : le programme « Territoires sensibles » qui vise l'ensemble des quartiers classés politique de la ville et le dispositif CitésLab (cf. encadré), implanté dans plus de 350 quartiers, en partenariat avec les collectivités locales et les opérateurs d'accompagnement et de financement ; la formation en alternance, avec la gestion, pour le compte de l'Etat, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, de 500 M€ consacrés à la formation professionnelle.

Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

En outre, la Caisse des Dépôts apporte son soutien au développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et à l'innovation sociale. L'ESS (qui regroupe coopératives, mutuelles, associations, syndicats et fondations) est à la fois un mode d'organisation économique et de production, un employeur stable, voire en croissance, représentant 10 % de l'effectif salarié, comprenant en grande partie des emplois de proximité non délocalisables. En effet, l'ESS est le premier employeur de certains secteurs économiques (secteur social – loisirs). Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA ESS), la Caisse des Dépôts gère également, pour le compte de l'État, 100 M€ dédiés au financement de ce secteur dynamique. A fin 2012, la Caisse des Dépôts avait engagé près de 30 % des fonds.

La Caisse des Dépôts contribue à la structuration et au développement du secteur de l'ESS selon 4 axes d'intervention : le développement de l'entrepreneuriat social ; la promotion de l'épargne solidaire ; le financement des entreprises d'insertion par l'activité économique et des entités d'utilité sociale employeuses par le renforcement de leurs fonds propres et la mise en place de garanties bancaires ; la consolidation du secteur associatif. Dans ce dernier domaine, la Caisse des Dépôts apporte son

soutien, en partenariat avec l'État et les collectivités territoriales, aux dispositifs d'appui et de conseil mis en œuvre sur les territoires. Il se déploie au travers de 105 dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) et s'adresse aux associations, aux entreprises d'insertion et aux coopératives.

En 2012 la Caisse des Dépôts a aussi :

- participé au financement du développement et la duplication de l'école de l'entrepreneuriat en économie sociale de Montpellier, prioritairement orientée vers les cadres.
- poursuivi son soutien au « Fonds de Confiance », porté par France Active, qui permet de faciliter la maturation d'un projet tout en étant « hébergé » par une entreprise existante de l'ESS.
- poursuivi les actions du dispositif Jeun'ESS lancé en 2011, à partir d'une initiative commune de l'État, la Caisse des Dépôts et six acteurs privés de l'ESS, afin de mieux faire connaître l'ESS aux jeunes.

En 2012 :
• 6500 structures d'utilité sociale accompagnées
• 120 000 emplois consolidés

BONNE PRATIQUE

CitésLab : accompagner l'initiative économique dans les territoires sensibles

Les dispositifs CitésLab ont fêté leurs 10 ans en 2012. Initiés et déployés par la Caisse des Dépôts, ils ont pour objectif de favoriser la création d'entreprise par les habitants dans les ZFU (Zones Franches Urbaines) et quartiers en rénovation urbaine. Ils interviennent en amont du processus de la création d'entreprise, au stade de la détection et de l'amorçage, par des actions de sensibilisation et par l'appui apporté aux habitants désireux de créer leur entreprise (aide à la formulation d'une idée de création d'entreprises et sécurisation de leur parcours de création). A ce jour, 65 chefs de projets CitésLab, professionnels, salariés de maisons de l'emploi, de collectivités, d'associations spécialisées sur la création d'entreprises détectent et orientent les porteurs de projets dans plus de 350 quartiers. Plus de 7 000 projets ont été ainsi identifiés en 2012.



***Cohésion
et
mixité sociale***

Les disparités sociales et territoriales ainsi que les évolutions démographiques (principalement le vieillissement de la population) renforcent la nécessité de répondre aux besoins, d'anticiper ces évolutions et d'accompagner l'autonomie.

LOGEMENT ET MIXITÉ

Répondre aux besoins de la population française et aux disparités territoriales

Financier du logement social et principal bailleur français via sa filiale Groupe SNI, le groupe Caisse des Dépôts concourt aux objectifs de l'Etat visant à réduire l'inadéquation de l'offre de logements aux besoins et à pallier le manque de logements.

Les facteurs sont multiples : rareté et important coût d'accès au foncier à bâtir, augmentation moins rapide du parc locatif privé que du nombre de ménages, retrait des investisseurs institutionnels.

Dans le cadre des objectifs des pouvoirs publics qui comportent la construction de 500000 logements nouveaux et la réhabilitation de 500000 logements existants par an, le groupe Caisse des Dépôts s'efforce de :

- participer au développement de l'offre de nouveaux logements,
- adapter le parc existant aux nouveaux besoins sociaux et aux enjeux de la transition énergétique,
- contribuer à l'équité de la couverture territoriale.

Proposer une offre sur toute la palette de logements : du social au logement libre

Offrir un choix de logements adapté aux besoins de chacun

Premier financeur du logement social

La Caisse des Dépôts est le premier financeur du logement locatif social. Les offres de prêts sur fonds d'épargne



Prêts sur fonds d'épargne 2012

à des conditions privilégiées, permettent de financer :

- la construction et la réhabilitation des logements sociaux ;
- l'hébergement des personnes fragilisées (personnes âgées, personnes handicapées, hébergement d'urgence, centres pour l'enfance en difficulté) ;
- les opérations de renouvellement urbain, de désenclavement des quartiers et d'insertion sociale.

En 2012, 14,9 Md€ de nouveaux prêts en faveur du logement social et de la politique de la ville ont permis de

financer la construction de 105 000 logements sociaux et d'en réhabiliter plus de 210 000.

CHIFFRES CLÉS :

A fin 2012, 87% des encours de prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts sont consacrés au logement social et à la politique de la ville (128 Md€ d'encours de prêts sur fonds d'épargne pour le logement social et la politique de la ville sur un total de 147 Md€)

En 2012, l'enveloppe de prêts sur fonds d'épargne pour le financement des logements PLS (prêt locatif social), PLI (prêt locatif intermédiaire) et PSLA (prêt social locatif accession) est répartie de la manière suivante :

- 3,7 Md€ pour les prêts PLS 2012, dont près de 2,5 Md€ pour une distribution par les Établissements de crédit ;
- 600 M€ pour les prêts PSLA, distribués par les seuls Établissements de crédit ;
- 200 M€ pour les prêts PLI, dont 120 M€ distribués par les Établissements bancaires.

Le financement des logements sociaux

Les logements sociaux relèvent de trois catégories, selon les aides ou agréments accordés par l'État et la nature des prêts consentis par la Caisse des Dépôts :

- le prêt locatif aidé d'intégration » (PLAI) finance les opérations destinées aux ménages cumulant des difficultés d'adaptation sociale et de faibles ressources.
- le prêt locatif à usage social (PLUS) permet de financer les opérations bénéficiant d'un agrément de l'État, destinées aux ménages dont les conditions de ressources sont fixées réglementairement.
- le prêt locatif social (PLS) permet de financer les logements destinés aux ménages dont les ressources ne dépassent pas 1,3 fois les plafonds du prêt locatif à usage social (PLUS).

La Caisse des Dépôts agit sur l'offre de logement, l'aménagement urbain, les services à la personne et sur la protection des personnes à travers ses activités de gestion de fonds et d'assurance.

Bilan des financements sur fonds d'épargne 2012 (en M€)

	2011	2012
LOGEMENT LOCATIF SOCIAL	Montant des prêts	Montant des prêts
Logement social	6 470,61	5 438,59
Logement très social	1 555,60	1 404,17
Logement social PLS	734,20	548,84
Logement intermédiaire	20,38	17,86
Réhabilitation	910,38	1 123,59
Réhabilitation thermique	380,02	453,28
Transfert et rachat de patrimoine	273,53	370,39
Autres prêts	10,00	1,00
	10 354,73	9 357,73
Nombre de logements construits ou acquis	96 274	82 698
Nombre de logements réhabilités	195 961	205 463
HABITAT SPÉCIFIQUE	Montant des prêts	Montant des prêts
Établissements pour personnes âgées	793,04	948,69
Établissements pour personnes handicapées	438,09	402,36
Habitat de jeunes (étudiants, jeunes travailleurs)	193,01	203,89
Hébergement et logements d'urgence	159,69	111,11
Institution pour jeunes en difficulté	72,93	28,05
Logements pour gendarmes	40,48	62,15
	1 697,25	1 756,24
Nombre de logements construits ou acquis	24 487	22 644
Nombre de logements réhabilités	8 601	5 390

La Caisse des Dépôts opérateur : participer au développement de l'ensemble de la gamme de logements

L'activité du groupe SNI couvre l'intégralité de l'offre : logements sociaux, intermédiaires et libres, foyers et résidences, accession à la propriété, etc. Le groupe est un opérateur majeur du secteur du logement en 2012 : détenteur d'un parc de près de 275 000 logements, dont 184 500 logements sociaux et 90 035 logements intermédiaires, Groupe SNI a livré 5 506 logements en 2012, (dont 2 834 logements locatifs sociaux) et 5 565 logements ont été mis en construction.

LE GROUPE SNI, AMÉNAGEUR DE L'ÉCOQUARTIER HYACINTHE VINCENT

- ◆ 190 logements dont 138 locatifs sociaux inaugurés en septembre 2012 dans l'écoquartier Hyacinthe Vincent de Dijon.
- ◆ Au total, 534 logements favorisant mixité sociale et mixité de l'habitat

La construction de logements collectifs neufs en milieu urbain est également assurée par l'activité promotion d'Icade. L'accession à la propriété est au cœur de l'activité promotion d'Icade qui développe des opérations dédiées aux primo-accédants. Résultant d'une volonté de pré-commercialisation prudente, 5 697 logements et lots à bâtir ont été mis en commercialisation sur l'exercice 2012 contre 6 874 en 2011. Le contexte économique et le calendrier de suppression des avantages fiscaux ont sensiblement ralenti l'activité du pôle Promotion Logement sur le deuxième semestre 2012.

Contribuer à une offre de logement adaptée aux besoins de certains publics

Mobilisation du Groupe en faveur de l'habitat spécifique

La question de l'autonomie s'aborde de manière différente selon que l'on est jeune (difficulté d'accès à un logement autonome) ou âgé (difficulté de maintien dans son logement). L'enjeu est commun : permettre la mixité sociale et intergénérationnelle à l'échelle de l'opération d'aménagement et de la ville.

Activité de prêteur

A côté du logement locatif social, les fonds d'épargne financent également de l'habitat spécifique :

- des logements en structure collective ;
- des Établissements médico-sociaux (définis par la loi du 2 janvier 2002) ;
- pour les personnes âgées dont le maintien à domicile n'est plus possible, l'hébergement permanent à travers les foyers-logements, les MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées), les EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)...
- à l'interface entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent, des formules permettent d'apporter une prise en charge partielle à travers l'hébergement temporaire (financement des foyers de vie, des petites unités de vie...), l'accueil de jour, les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Dans ce cas, ce sont uniquement les besoins immobiliers qui font l'objet d'un financement en prêt.

En 2012 c'est au total, plus de 1,7 Md€ de prêts qui a été mobilisé en faveur de l'habitat spécifique: plus de la moitié (950 M€), a été destiné à l'hébergement des personnes âgées, représentant près de 15 000 places financées.

Investir en faveur de l'hébergement des populations spécifiques

En tant qu'investisseur d'intérêt général, la Caisse des Dépôts peut également investir directement dans des projets immobiliers répondant à des besoins de populations spécifiques (étudiants, chercheurs, stagiaires, salariés en mobilité, saisonniers, personnes dépendantes, résidences hôtelières à vocation sociale).

A destination des personnes âgées, en 2012, la Caisse des Dépôts a créé CDC Générations afin de développer une offre de logement répondant aux enjeux du vieillissement de la population. Les investissements ciblent des territoires sous-équipés et permettent de proposer des tarifs adaptés aux niveaux de retraites des classes moyennes.

CHIFFRES CLÉS :

Selon l'INSEE, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans devrait augmenter de 5 % d'ici à 2020 pour atteindre 6,5 millions, soit 9 % de la population totale.

Le niveau de vie moyen d'une personne de plus de 75 ans est de 21 680 €/an, soit 5% de moins que la moyenne de l'ensemble de la population.

CDC Générations a **investi en 2012 dans quatre projets d'EHPAD** : Loudun (en partenariat avec AREPA), Benon et Carcassonne (en partenariat avec Korian), et Donzère. Cet engagement en fonds propres a **représenté 4,2 M€ pour un total de 300 lits**.

A destination des étudiants, dans un contexte de blocage du marché, l'investissement dans les programmes de logement a poursuivi son recentrage sur des opérations d'hébergement des jeunes et des étudiants répondant à des besoins spécifiques.

En 2012, parmi les principales réalisations, 18 logements en colocation pour étudiants ont été livrés à Grenoble (80 chambres).

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir « Formation Professionnelle en Alternance » confié par l'Etat à la Caisse des Dépôts, le volet hébergement doté de 250 M€, a consacré en 2012, 70,7 M€, d'engagements à des opérations représentant 3 195 logements (3 989 lits) destinés à des élèves ou des étudiants en contrat d'alternance.

L'intervention d'opérateur à travers deux filiales

Le Groupe SNI, gestionnaire de 20 577 logements dédiés aux étudiants et aux jeunes travailleurs, réalise en continu des analyses prospectives et démographiques de ses résidences afin d'adapter son parc et d'intégrer les nouvelles technologies numériques et de nouveaux services.

Icade s'implique également dans l'innovation médico-sociale et plus largement dans la prise en compte du vieillissement à travers des actions comme :

- la création du 1^{er} Pôle gérontologique interrégional de France en Bourgogne-Franche Comté ;
- la conception d'écoquartiers à « Haute Qualité du Vieillessement » : Icade a été pionnier dans la réalisation de logements à l'architecture adaptée réalisés dans un environnement géographiquement favorable (combinant commerces, et voirie adaptée).



CHIFFRES CLÉS BILAN À FIN 2012

de la mobilisation de la Caisse des Dépôts sur le Programme National de Rénovation Urbaine

- ◆ Intervention dans 530 quartiers dont 189 prioritaires depuis 2003
- ◆ 2,3 M€ de crédits en ingénierie afin de favoriser la qualité des projets de rénovation urbaine, ainsi que la professionnalisation de leur mise en œuvre opérationnelle
- ◆ 16 M€ d'investissements en 2012 sur les axes définis par la convention signée avec l'État (développement économique, foncier et immobilier, équipements et infrastructures, accompagnement économique et social, développement numérique)



BONNE PRATIQUE

Icade BIHOME® : l'habitat partagé pour favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle

Ce nouveau concept, inventé en 2012 par Icade Promotion, c'est la possibilité technique de grouper ou séparer deux appartements mitoyens pour agrandir ou réduire l'espace logement. BIHOME® autorise concrètement la cohabitation dans un même logement, ou dans deux logements séparés mais voisins, d'un senior et d'un étudiant, de parents avec un enfant « Tanguy », de colocataires, d'une famille avec une personne dépendante, ou offre la possibilité de séparer un espace de vie et un espace de travail pour un télétravailleur...

Enfin, Icade a défini une stratégie immobilière d'accompagnement du « Parcours de vie Seniors® » (marque déposée) qui propose une gamme de produits comprenant les Établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD), les foyers logements (les Patios Liberté®), les Résidences services pour seniors et aussi le logement accession ou locatif mais adapté aux seniors.

Penser la mixité à chaque échelon du territoire

Le Groupe est attaché à la construction d'une ville mixte et accessible à tous. Parmi les priorités de la Caisse des Dépôts, du groupe SNI et d'Icade, figure le maintien d'une offre de logements abordables dans les centres urbains, qui réponde aux besoins et aux capacités financières de tous les publics et qui encourage la mixité sociale et générationnelle. Le Groupe est également

fortement impliqué dans le programme de rénovation urbaine, via le renouvellement du parc de logement, l'accompagnement de la mixité sociale et de la diversification fonctionnelle des quartiers en renouvellement.

Se mobiliser en faveur de la rénovation urbaine des quartiers d'habitat social

La Caisse des Dépôts participe au financement du Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU) des quartiers sensibles. Elle a mobilisé 10,54 Md€ de Prêts Renouvellement Urbains (PRU) depuis 2003. Les montants et le nombre de contrats liés au financement de la politique de la ville et des projets urbains ont doublé en 2012. Hors logement, les prêts s'élèvent à plus de 1,2 Md€ (350 M€ pour la maîtrise et l'anticipation foncière et 897 M€ pour l'aménagement urbain) et les prêts fonciers en direction des Établissements publics fonciers (EPF) atteignent 115 M€.



Favoriser la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle

Dans le groupe Caisse des Dépôts, le Groupe SNI construit principalement dans les zones tendues (c'est-à-dire les zones où la demande en logements est plus forte que l'offre) des grandes métropoles. Il développe des programmes neufs, privilégiant les opérations de mixité sociale, associant la production de logements intermédiaires, de logements sociaux et d'accèsion à la propriété. Icade Promotion développe des programmes associant logements en accession libre et logements sociaux, qui sont vendus en bloc à un opérateur spécialisé. Icade intervient en partenariat de long terme avec les collectivités locales dans les zones tendues pour produire du logement en accession à des prix inférieurs à ceux du marché. Une opération pilote de 280 logements, « Le Clos Saint Michel » à Chevilly-Larue (94), a pour but de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle, dans le respect de l'environnement, en proposant du locatif familial, du locatif senior (avec une ergonomie adaptée) et de l'accèsion à la propriété.



Programme solidarité urbaine du mécénat de la Caisse des Dépôts :

Dans le programme de solidarité urbaine (492000 euros, mécénats national et régional confondus), un peu plus de 40 % sont consacrés à l'insertion des jeunes 40 % à l'insertion sociale des habitants des quartiers ANRU par le biais d'ateliers créatifs et presque 20 % à des ateliers créatifs dans le domaine des danses urbaines. Ce sont plus de 300 communes qui en ont bénéficié en 2012 dont 33 quartiers ANRU. Par le biais des 22 projets de son action nationale, plus de 66 748 jeunes et 379 934 adultes, soit 446 882 habitants des quartiers populaires sont engagés dans des ateliers créatifs ou des moments festifs liés aux actions culturelles menées dans les territoires. Par ailleurs, le mécénat en faveur de la lecture a engagé 39 partenariats pour un montant global de 1,1 M€. Près de 2014 communes et quelques 568 075 enfants et jeunes ont bénéficié de ce programme.

Développer les services à la personne pour les populations défavorisées ou fragilisées

La Caisse des Dépôts réalise des investissements qui permettent l'accueil ou l'accès à des services de populations défavorisées ou qui ne sont pas spontanément accueillies par le secteur privé. Pour favoriser le développement de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire), la Caisse des Dépôts contribue à la structuration financière des entreprises d'insertion par l'activité économique, ainsi que des entités d'utilité sociale employeuses.

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, la Caisse des Dépôts accompagne, depuis 2000, le développement de l'accès et des usages numériques, notamment par le biais des espaces Cyber-base, EPN (Espace Public Numérique) qui ont pour vocation d'initier tous les publics à l'internet et aux outils multimédia. Le Réseau Cyber-base est le premier réseau national d'espaces publics numériques en France, avec près de 715 sites et environ 1500 animateurs.

Le numérique ouvre des perspectives tant en termes économique, sanitaire et social, qu'en termes d'adaptation de logements. La Caisse des Dépôts a travaillé à la sensibilisation des différents acteurs, notamment territoriaux, sur ces questions, en constituant un groupe de réflexion,

BONNE PRATIQUE

CNP Assurances contribue à la lutte contre l'exclusion financière

En accord avec ses partenaires distributeurs, CNP Assurances propose des produits d'assurance-vie et de prévoyance dont les montants minimum de souscription sont volontairement faibles malgré le surcoût de gestion. CNP Assurances est également un acteur de la micro-assurance (assurance adaptée à des individus ou à des groupes à faibles revenus) : en France, où ses actions visent les entrepreneurs, mais aussi au Brésil où Caixa Seguros Holding a fêté en 2012 la 100 000^e police du produit de micro-assurance Amparo, qui prend en charge les dépenses et les démarches administratives des obsèques. Les entités du Groupe s'impliquent aussi dans les problématiques de société. Au Brésil par exemple, Caixa Seguros Holding', en partenariat avec le bureau des Nations Unies sur les drogues et le crime (UNODC), a mis en place l'opération « Jovem de expressao » visant à réduire la violence par l'accès au marché du travail pour les jeunes.



Intermeso (Innovation TERRitoire et MÉdico- SOcial), avec des agents de collectivités locales et des représentants du secteur médico-social. Ces échanges ont permis d'identifier plusieurs pistes pour la Caisse des Dépôts :

- aide au décollage du marché par la construction et la réhabilitation de logements collectifs adaptés et connectés pour personnes âgées ;
- accompagnement du développement de bouquets et plateformes de services ;
- tiers de confiance, financement d'une infrastructure de services facilitant la circulation et la coordination des données médicales et médico-sociales.



PROTECTION DES PERSONNES

Promouvoir l'accès à l'assurance pour l'ensemble des clients

CNP Assurances, filiale de la Caisse des Dépôts, a mis en place une politique de sélection des risques adaptée à l'état de santé de chaque assuré. En assurance emprunteur par exemple, au-delà de la convention AERAS (« s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé »), des dispositions particulières ont été prises depuis 2008 pour favoriser l'accès à l'assurance de clients dont l'état de santé n'est pas stabilisé ou qui sont atteints d'une affection de longue durée. Ainsi, le taux de refus est maîtrisé et ne dépasse pas depuis plusieurs années 0,2 %. Par ailleurs, les surprimes pour les emprunteurs aux ressources modestes sont écartées avec des conditions élargies en 2012. Dans le domaine de l'assistance de proximité aux personnes, la filiale spécialisée de CNP Assurances, Filassistance (plateforme médico-psychosociale disponible 24h/24, et 7j/7), a développé des prestations d'assistance et de prévention pour répondre aux besoins de la population fragilisée par l'âge ou le handicap. En 2012, Filassistance a lancé un nouveau programme de prévention sur les risques cardio-vasculaires, inclus dans certains contrats d'assurance. CNP Assurances, 1^{er} assureur français de personnes, est présent en Europe et en Amérique latine. Elle compte 27 millions d'assurés en prévoyance/protection (assurance emprunteur, santé) dans le monde et 14 millions en épargne/retraite. Ses filiales à l'international ont

FONDS DE COHÉSION SOCIALE

Dans le cadre du fonds de cohésion sociale (FCS), doté par l'État, la Caisse des Dépôts développe le microcrédit personnel. En apportant sa garantie aux Établissements bancaires, ce fonds permet aux personnes qui ne sont pas en mesure d'obtenir un prêt bancaire classique d'obtenir des microcrédits. En 2012, le dispositif mobilisait 24 partenaires financiers et 469 structures d'accompagnement pour 38 207 prêts octroyés depuis 2005.

également mis en place des politiques visant à faciliter l'accès de l'assurance des personnes souffrant d'affections ou de handicaps, comme la filiale brésilienne qui facilite l'accès physique à ses produits aux personnes sourdes ou malentendantes.

Mettre ses savoir-faire au service de la protection sociale

La Caisse des Dépôts propose, pour tous les types de **régimes de retraite** (intégrés - de base et complémentaire- ; complémentaires et supplémentaires), un modèle qui se caractérise par :

- un rôle de prestataire de gestion pour compte de tiers et non régime,
- une représentativité comme opérateur multifonds,
- une organisation dédiée (outils et processus mutualisés, facturation au prix coûtant).

Elle a également déployé ses compétences dans d'autres domaines : la solidarité, les risques professionnels, l'emploi des personnes handicapées et les fonds de compensation.

La Caisse des Dépôts étend aujourd'hui sa gestion à 47 mandats dans le domaine de la protection sociale. Les fonds qu'elle gère (28 Md€ de financements perçus et 23,6 Md€ de prestations versées) couvrent 7,3 millions d'actifs et 3,5 millions de pensionnés, soit un retraité sur cinq en France. Elle est le partenaire privilégié de **75 000 employeurs publics** (État, collectivités territoriales et Établissements hospitaliers).

CHIFFRES CLÉS CNP ASSURANCES

- ◆ Prévoyance/protection : 27 millions d'assurés dans le monde
- ◆ Epargne/retraite : 14 millions d'assurés dans le monde

Retraite & Solidarité
7,3 millions d'actifs
et 3,5 millions
de pensionnés
1 retraité / 5



Transition environnementale

Le groupe Caisse des Dépôts apporte, à travers ses différents métiers,
des réponses aux enjeux de la transition énergétique et environnementale

VERS UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Caisse des Dépôts apporte des réponses aux enjeux de transition énergétique en développant de nouveaux métiers et en modifiant sa manière d'exercer ses métiers historiques. Elle développe des outils financiers adaptés, de nouveaux métiers dédiés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et aux pertes de biodiversité, et déploie des outils de mesure de l'impact de ses interventions.

Le groupe Caisse des Dépôts développe et propose des solutions permettant d'accompagner les territoires, à travers des activités de financement, de conseil et ses métiers d'opérateur afin de :

- réduire les besoins en énergie des territoires, grâce aux actions de sobriété et d'efficacité énergétique dans les bâtiments, les transports, l'industrie, ...
- développer les capacités de production et de transmission d'énergies renouvelables
- réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Développer une approche intégrée des villes et des territoires pour une meilleure sobriété énergétique

Selon les Nations Unies, les villes sont à l'origine de plus de 70% des émissions de gaz à effet de serre mondiales.

Pour le groupe Caisse des Dépôts, aider à repenser les structures de la ville et du territoire dans leur globalité et promouvoir une vision systémique des enjeux urbains (logement, mobilité, offres de services, d'équipements et de commerces...) est une priorité. Il propose des solutions permettant le déploiement de stratégies locales d'atténuation et d'adaptation au changement climatique initiées notamment par les collectivités à travers leurs stratégies territoriales définies dans les Schémas régionaux climat, air, énergie (SRCAE) et les Plans climat énergie territoriaux (PCET).

La Caisse des Dépôts intervient **en appui des projets de développement urbain durable** :

- dans le cadre des appels à projet ministériels, elle a cofinancé, depuis 2009, des études d'ingénierie visant à accroître la cohérence et la faisabilité de 25 projets d'écoquartiers ;
- elle accompagne le projet du Grand Paris, dans la réflexion sur l'aménagement urbain, pour intégrer le plus en amont possible les problématiques du numérique (exemples développement des réseaux haut débit, des services (e-santé, e-éducation...)

et des usages (télétravail...) et du développement durable (outil Baromètre Carbone).



Baromètre carbone du Grand Paris

- dans le cadre d'un mandat de gestion du Programme d'Investissements d'Avenir « Ville de demain » doté de 750 M€, elle accompagne **19 EcoCités désignées par l'Etat dans la réalisation de près de 150 projets** touchant à la mobilité durable, la réduction des consommations énergétiques, les réseaux intelligents ou encore d'immobilier très basse consommation (passif), voire à énergie positive. Les modalités de l'intervention se traduisent par le financement en subventions d'ingénierie pour qualifier les projets et en prises de participations directes pour boucler les tours de table investisseurs.

En savoir plus :

43 % des sociétés Egis de rang 1 sont certifiées ISO 14001 : elles améliorent leur système de management environnemental non seulement sur le fonctionnement mais aussi sur l'offre de service (plus-value développement durable des prestations)

Au travers de l'offre de ses filiales en conseil :

- Egis dans ses activités de conseil et d'ingénierie (tramways, aménagement d'écoquartiers, urbanisme ...),
- dans le conseil aux Établissements publics locaux (EPL) et autres maîtres d'ouvrages publics, la SCET propose une ingénierie opérationnelle globale (technique, juridique et financière) pour aider les collectivités dans les prises de décisions d'aménagement et d'équipements qui l'engagent sur le long terme,
- Icade et le Groupe SNI, en tant qu'opérateurs gestionnaires et aménageurs d'ensembles immobiliers, apportent également une attention à la qualité des aménagements, de la desserte, de l'énergie de ces territoires urbains sur lesquels ils interviennent.



Brochure Contributions à la ville durable

La pression exercée par l'homme sur les écosystèmes en France et dans le monde se maintient à un niveau insoutenable écologiquement, entraînant une aggravation future du phénomène de dérèglement climatique, une perte continue de capital naturel et de biodiversité et une diminution rapide des principales ressources non renouvelables.

BONNE PRATIQUE

Egis Tendem Empreinte® :

Egis a développé Tendem Empreinte®, démarche de pilotage de la performance développement durable des projets, mis en œuvre à ce jour sur plus d'une quarantaine d'opérations.



Solution Tendem Empreinte® d'Egis

BONNE PRATIQUE

Les ateliers Ergapolis

Depuis 2011, ce concours, accompagné par la Caisse des Dépôts, permet à des étudiants aux formations complémentaires (architectes, urbanistes, ingénieurs et économistes) de décrocher leur façon de travailler en intervenant sur des projets d'aménagements durables des territoires.

www.ergapolis.fr

Chiffres clés des groupes SNI et Icade

	le groupe SNI	Icade
Performance moyenne du parc (2012)	33 kgCO ₂ /m ² /an (629 274 tonnes en 2012)	24 kgCO ₂ /m ² /an (2 236 tonnes en 2012)
Rénovation du parc <i>(en nombre de logements ou % du parc)</i>	21 389 (soit 10% du patrimoine logement social et intermédiaire du Groupe) entre 2008 et 2010. 31 913 logements ont fait l'objet de travaux énergétiques en 2011 et 2012	
Engagements affichés	Objectif 2012-2016 : rénovation de 37 500 logements. Objectif à fin 2020 : DPE moyen Groupe compris entre 150 et 175 kWh/m ² /an	-2% an entre 2011 et 2014

119 441 609 € HT

Montant des travaux énergétiques engagés par SNI en 2011/2012

Améliorer la performance des bâtiments et des infrastructures

Le groupe Caisse des Dépôts est présent dans le financement, la conception et l'exploitation de bâtiments et d'infrastructures.

Efficacité énergétique des bâtiments

Avec 43 % de l'énergie finale consommée en France et 24 % des émissions de gaz à effet de serre, le secteur de l'immobilier et de la construction est central dans les stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de transition énergétique.

Que ce soit sur le parc existant ou les constructions neuves, le groupe Caisse des Dépôts a une responsabilité à tous les stades de la chaîne de valeur de l'immobilier :

- en amont, au moment du financement à travers l'application de sa politique d'investissement responsable,
- pendant les cycles de conception et réalisation, grâce à une expertise et des outils permettant d'agir sur la performance énergétique des bâtiments,
- en aval, via la gestion et la rénovation des parcs existants, prenant en compte les typologies de bâtiments (logement, social, tertiaire, etc.).

BONNE PRATIQUE

GRECO : Connaître et planifier la rénovation du portefeuille immobilier détenu en direct

À la fin de l'année 2009, la Caisse des Dépôts a initié le projet Greco anticipant les exigences de la loi Grenelle II sur les bâtiments tertiaires existants.

Ainsi, des audits énergétiques ont été effectués sur tout le portefeuille afin de connaître la répartition de la consommation énergétique par usage et de faire des recommandations ciblées de travaux.

Dans une approche de cycle de vie, les travaux les plus importants ont été programmés pour coïncider avec les grandes opérations de réparation et d'entretien initialement planifiées. Ce projet a permis de limiter le risque de dépréciation du portefeuille d'immeubles existants et de répartir les coûts de rénovation dans le temps.

Réhabiliter le parc immobilier existant

Le groupe Caisse des Dépôts est fortement mobilisé sur les objectifs de rénovation du parc immobilier français définis par le Grenelle de l'Environnement. Ils sont un facteur important de lutte contre la précarité énergétique et contre le changement climatique. La performance environnementale de l'immobilier est un enjeu pour l'Établissement public, via ses prises de participation dans des sociétés de projets, ou plus directement sur le portefeuille détenu en direct. Ses filiales propriétaires et gestionnaires de parcs immobiliers ont amorcé des programmes ambitieux en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Au-delà de ses prises de participations dans des sociétés de projets immobiliers dédiées aux commerces et locaux d'activités (représentant environ 140 000 m²), la Caisse des Dépôts détient en direct un portefeuille immobilier de 236 000 m², sur lequel elle a entamé un travail d'amélioration de la performance énergétique.

Les filiales, propriétaires et gestionnaires de parcs immobiliers tertiaires ou de logements, ont quant à elles toutes amorcé des diagnostics énergétiques et mis en place des plans d'action :

- Le **groupe SNI** au patrimoine de près de 275 000 logements a évalué la performance énergétique de son parc et poursuit son objectif de rénovation thermique de plus de 30 000 logements d'ici à 2015.
- **ICADE**, un patrimoine constitué de surfaces tertiaires, centres commerciaux, immobilier de santé, etc., affiche un Bilan Carbone-Energie de 24 kg/eCO₂/m²/an et un objectif de réduction des consommations de ses immeubles tertiaires de 2 % par an entre 2011 et 2014. Les émissions directes de CO₂ sont passées de 2 078 tonnes en 2011 à 2 236 en 2012 et les émissions indirectes de 6 900 tonnes en 2011 à 7 787 en 2012. Cette augmentation « apparente » de 7,6% est à rapprocher d'une hausse de 17% des degrés jour unifiés sur la même période.

Bilan énergétique et CO₂ du portefeuille immobilier de la Caisse des Dépôts (2012)

	Surface (m ²)	Ratio moyen énergie finale (kWh/m ² /an)	Ratio moyen énergie primaire (kWh/m ² /an)	Ratio moyen CO ₂ (kg/m ² /an)
Logements	175 734	225	430	38
Bureaux	58 092	314	613	46

Être performant dans le neuf

Le groupe Caisse des Dépôts avait anticipé depuis plusieurs années le renforcement des exigences de performance énergétique. Au-delà de ces efforts, des outils sont développés en phase de conception mais aussi de gestion pour améliorer la performance environnementale globale des opérations.

BONNE PRATIQUE

Icade, réduire les consommations des immeubles tertiaires

- Avec un objectif de -2% par an entre 2011 et 2014, Icade a mis en place dans l'ancien la démarche HQE Exploitation® (66973 m² certifiés en 2012) et le déploiement des « baux verts » avec les locataires.
- pour l'ensemble des mesures mises en oeuvre par Icade sur ses immeubles existants:

En 2012, sur les 20 opérations livrées dans lesquelles la Caisse des Dépôts était investisseur, la moitié dépassait les normes environnementales en vigueur. En 2012, deux opérations sur 17 engagées en neuf allaient plus loin que la réglementation thermique.

Pour l'ensemble de ses projets neufs, le groupe SNI certifie depuis 2010 tous ses projets avec le label BBC Effinergie³ et réalise de nombreuses opérations certifiées Qualitel⁴ ou Habitat et Environnement de Cerqual⁵. Enfin, le groupe SNI a mis en place un **système de management environnemental** qui, associé à un référentiel technique, permet de garantir un niveau de qualité environnementale qui dépasse les réglementations en vigueur.

Icade s'est engagé sur les axes suivants sur ses constructions neuves :

- Certification HQE® de tous les immeubles neufs

BONNE PRATIQUE

Outil de suivi environnemental du groupe SNI

Ces outils permettent de garantir le niveau de qualité environnementale des projets.

- **Faisabilité/Esquisse** : l'analyse environnementale de site
- **Conception** : la cotation environnementale SNI Environnement (SNI EVE)
- **Réalisation** : la charte chantier propre
- **Fin d'opération** : le bilan d'opération
- **Arrivée des locataires** : le guide vert du logement

- Doubles certifications HQE®/BREEAM® à partir de 2013.
- Recours aux énergies renouvelables, en particulier pour les immeubles neufs à la recherche de certifications HQE®/BREEAM®, représentant en 2012 32 % de la consommation totale.

Avant même l'obligation d'application de la RT 2012, Icade a lancé 98 % de ses ordres de service 2012 avec le projet de labellisation BBC Effinergie.



Renvoi rapport annuel Icade 2012 p.245

Enfin, la **SCET**, filiale directe de la Caisse des Dépôts, met en oeuvre la construction de logements BBC au travers du réseau des SEM immobilières qu'elle anime.

Icade : proportion des constructions sans certification, par type de constructions

Type de construction	2011	2012
Logements	72%	29%
Bureaux	14%	10%
Autres (EHPAD, centres hospitaliers)	100%	100%

Dépasser l'approche énergétique grâce à une approche globale

La réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments passe également par l'attention apportée à leurs connexions aux transports en commun. Une première approche a été présentée par Icade en 2011. La méthode intervient désormais de façon systématique comme critère de choix des fonciers, avec contrôle au lancement des ordres de service. Un indicateur de connectivité aux transports doux (métro, tram, train, bus) est publié, associant la qualité du type de transport, sa fréquence et sa distance exprimée à l'immeuble. **En 2012, 85 % de la production de bâtiments Icade est située à moins de cinq minutes à pied d'un transport en commun (moins de 400 mètres).**



Rapport annuel Icade 2012

Cette approche est également l'un des atouts d'Egis, qui regroupe des compétences en ingénierie des bâtiments, des espaces publics et des systèmes de transport.

BONNE PRATIQUE

Bail vert

L'annexe environnementale au bail, instauré par la loi Grenelle 2, permet au preneur et au bailleur de s'engager sur un programme d'actions visant à améliorer la performance énergétique et environnementale du bâtiment.

Le groupe a mis en place un mémento d'application mi-2012 qui a été établi suite aux travaux d'un groupe de travail issu des collaborateurs du groupe. Le service juridique a également établi des annexes environnementales types à destination des porteurs de projets et gestionnaires de patrimoine.

BONNE PRATIQUE

Outil Ecomobilité : prendre en compte l'impact global du bâtiment

La Caisse des Dépôts a soutenu le développement d'un outil qui vise à mieux prendre en compte les consommations d'énergie liées aux déplacements des utilisateurs d'un bâtiment. Mis en place par l'association Effinergie en partenariat avec le CSTB et l'association Qualitel, il permet d'évaluer le potentiel d'écomobilité, c'est-à-dire les modes de transport potentiellement utilisés (voitures, transports en commun, modes doux...), à partir de la localisation du bâtiment.

4 clubs Belambra ont obtenu le label CIE Verte en 2012

³ BBC-Effinergie® est une appellation visant à identifier les bâtiments dont les très faibles besoins énergétiques contribuent à atteindre les objectifs de 2050 : réduire les émissions de gaz à effet de serre par 4.

⁴ Certification prenant en compte les postes de qualité des équipements sanitaires, l'isolation thermique, la durabilité de l'enveloppe, le confort thermique, le confort phonique...

⁵ Certification prenant en compte la performance énergétique, chantier propre, choix des matériaux, tri sélectif, maîtrise des consommations électriques....

BONNE PRATIQUE

Le webservice CDnergy : améliorer le financement des programmes de rénovations thermiques

Lancé en janvier 2011 par la Caisse des Dépôts, le webservice CDnergy est désormais utilisé par 90 organismes de logement social. L'objectif est de les inciter à s'approprier le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) afin d'améliorer le financement de leurs programmes de rénovations thermiques, en tirant parti de ce mécanisme de marché.

CDnergy en chiffres :

- 90 bailleurs sociaux abonnés
- 1 000 opérations de réhabilitation enregistrées
- 10 M€ de valorisation potentielle de CEE
- 10 % du prix de revient des travaux énergétiques

Les outils de financement dédiés à l'efficacité énergétique

• Via la mise en œuvre de financements et d'outils financiers au service de la performance énergétique du bâtiment :

- l'écoprêt Logement Social :

le Fonds d'Épargne poursuit son action engagée depuis quelques années avec un prêt bonifié incitant à la rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux. Entre 2009 et fin 2012, près de 118 000 logements ont ainsi été financés par l'écoprêt Logement Social (soit 1,38 Md€ de prêts engagés) dont 23 383 logements engagés en 2012 au titre de l'écoprêt seconde génération représentant un volume de prêt de 279 M€.

Les émissions de CO₂ évitées sur l'ensemble des écooprêts sont équivalentes à 5,32 millions de tonnes sur 30 ans.

- Les Contrats de Partenariat en Performance Énergétique:

La Caisse des Dépôts s'est positionnée dès 2009 sur les appels d'offres en Contrats de Partenariat en Performance Énergétique (CPPE) lancés par les collectivités, qui permettent de financer la réhabilitation de bâtiments avec un engagement d'économies d'énergie. Parmi ses réalisations emblématiques, on peut citer le contrat pour la rénovation énergétique de 100 écoles primaires de la Ville de Paris pour un coût de travaux de 30 M€. Une première tranche de 40 Établissements a déjà été livrée, la suivante étant prévue à l'été 2013.

- **Exterimmo** : lancée en 2012, cette nouvelle offre d'investissement est dédiée à la modernisation des petits équipements publics, tant sur le plan de la qualité constructive des ouvrages que de la performance énergétique. Exterimmo vise une standardisation des offres au travers de partenariats industriels avec des énergéticiens, afin de mutualiser les coûts.

- Via **CDC Climat** : cette filiale du Groupe met sa capacité d'ingénierie et de financement de projets au service des stratégies de transition énergie-climat. Elle développe des projets expérimentaux qui consistent à investir, avec des groupes industriels, dans des projets d'efficacité énergétique. CDC Climat cherche à décliner son offre pour les PME et ETI industrielles.
- Via des réponses apportées aux missions confiées par le gouvernement : en 2012, une mission confiée à la Caisse des Dépôts et dirigée par Pierre Ducret, PDG de CDC Climat, vise à concevoir des outils de financement pérennes dédiés à la rénovation thermique des logements privés, capables de faciliter le financement des opérations de rénovation à coût maîtrisé pour les finances publiques.

Le savoir-faire de conseil et d'accompagnement

Un rôle de conseil auprès des universités

Avec 18,5 millions de m², le parc immobilier des universités représente un tiers des bâtiments publics en France (hors hôpitaux).

Depuis 2008, la Caisse des Dépôts soutient les universités dans l'élaboration de leur stratégie immobilière, visant à améliorer la performance globale du parc. En 2012, elle a engagé des crédits d'ingénierie sur huit sites universitaires pour accompagner des schémas directeurs immobilier intégrant l'énergie ou des études incorporant la dimension énergétique. En partenariat avec la Conférence des Présidents d'Universités, elle met à disposition des responsables universitaires un outil d'aide à la décision, StratÉnergieCO₂,



Outil StratÉnergieCO₂

permettant d'évaluer le potentiel de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES lors des travaux de rénovation et de mise en conformité.

Des solutions proposées par ses filiales

Egis propose des solutions d'efficacité énergétique, depuis les études amont jusqu'à l'aide à l'exploitation des ouvrages. Par exemple, Clim'Elitho, outil d'aide à la conception bioclimatique, et Carb'Elitho, outil d'optimisation de l'empreinte carbone, permettent de numériser et simuler la sobriété énergétique.

Il devient techniquement possible d'améliorer de 30 à 60% les performances d'un bâtiment tertiaire en rénovation, et de viser dans le neuf des besoins

BONNE PRATIQUE

« Energies Posit'IF » : un outil pour la rénovation des logements

La Caisse des Dépôts a accompagné la création de la SEM baptisée « Energies Posit'IF », portée par les collectivités territoriales franciliennes : elle doit devenir un outil au service de la rénovation énergétique ambitieuse des logements sociaux privés (copropriétés), en accompagnant les rénovations énergétiques sur toute la chaîne (audit, conception, réalisation de travaux et exploitation).



énergétiques de 50% inférieur à la RT2012.

En 2012, l'opération « jardin des Lys » initiée par Bouygues Immobilier et conçue par Egis a reçu le 1^{er} prix des trophées habitat bleu ciel d'EDF pour sa performance énergétique.

La **SCET** développe également des offres de conseil dans ce domaine.

Vers une mobilité durable

Les transports sont au premier rang des secteurs émetteurs de CO₂. En 2010 en France métropolitaine, 36,5% des émissions de CO₂ et 27,3% des émissions de gaz à effet de serre sont dues aux activités de transports.

Transdev poursuit ses efforts d'optimisation énergétique, en vue de réduire l'impact environnemental de son métier d'opérateur de transport :

- expérimentation des solutions innovantes comme les véhicules hybrides et électriques.
 - déploiement dans ses réseaux des systèmes d'aide à l'écoconduite.
- Fin 2012, plus de 1 400 véhicules en Europe et près de 5 000 aux Etats-Unis sont déjà équipés avec de tels systèmes. Les économies brutes de carburant relevées sur les véhicules équipés sont en moyenne de 4,5%.

Transdev s'engage à promouvoir une offre multimodale interconnectée, basée sur la simplification de l'accès à l'information pour les passagers, le développement des services de transports intelligents, à la demande, et le recours aux technologies de billetterie « sans contact ».

 Rapport RSE Transdev 2012

De l'amont jusqu'à l'exploitation, **Egis** développe de nombreuses solutions de mobilité durable, principalement dans trois domaines :

- * la promotion de la multimodalité et de l'interopérabilité des systèmes de transport ;
- * la modélisation et l'évaluation de l'impact des projets d'aménagement sur les trafics (tous modes), et leurs externalités sociales et environnementales,
- * l'optimisation de systèmes de transport existants : gestion dynamique des voies, des péages, des mouvements de mobiles motorisés (tous modes, y compris le fluvial).

Egis participe avec **Icade** au contrat de recherche IMPETUS, soutenu par l'Agence

Nationale de la Recherche, visant à développer des méthodes et des outils d'aide à la décision à destination des maîtres d'ouvrage dans l'articulation bâti-transport des projets d'aménagement durable.

Des infrastructures plus sobres en carbone

Les investissements dans les infrastructures sont particulièrement concernés par les enjeux environnementaux. En effet, les décisions d'investissement en infrastructures marquent les territoires de manière durable et les infrastructures seront de manière croissante soumises aux aléas climatiques. Le groupe Caisse des Dépôts s'engage dans la construction, l'exploitation et le renouvellement d'infrastructures « vertes », sobres en carbone. Pour cela, il mobilise ses différents métiers tout au long du cycle de vie des infrastructures.

Rôle de financeur

En tant que prêteur, l'enveloppe de 7 Md€ sur fonds d'épargne de 2008 à 2013 est consacrée à des projets d'infrastructures durables excluant les secteurs routier et aérien. Une nouvelle enveloppe de 20 Md€ pour la période 2013-2017, incluant les infrastructures de transports durables, a été annoncée en novembre 2012 par le président de la République.

Rôle d'investisseur

EvalEInfra, outil interne s'adressant aux métiers d'investisseur de la Caisse des Dépôts, permet désormais de **mesurer l'impact environnemental des projets dans lesquels elle investit**.

Il est utilisable à deux stades de la décision : dès l'amont des projets (choix entre différentes typologies d'infrastructures) et au moment de la décision d'engagement financier (identification des risques). Il intègre quatre critères environnementaux : consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, impacts sur l'eau et impacts sur la biodiversité.

CDC Infrastructure a réalisé un bilan carbone de son portefeuille en 2012, et a pris l'engagement de réduire de 14% l'empreinte carbone de son portefeuille d'ici 2020, par rapport à janvier 2010. CDC Infrastructure a fortement développé son portefeuille de projets d'infrastructures de transport sobre en carbone depuis 2010.

Rôle d'ingénieur

Sur les projets routiers, Egis intervient sur l'optimisation de la géométrie et des vitesses de circulation. Sur des projets

BONNE PRATIQUE

GIREVE : une plateforme pour soutenir le développement du véhicule électrique

En 2012, la Caisse des Dépôts a contribué avec ERDF, CNR (GDF), EDF et Renault à créer le Groupement pour l'Itinérance des Recharges Electriques (GIREVE). Son rôle est de développer des services d'interopérabilité des bornes de recharge électrique en France.

CDC Infrastructure s'engage à réduire de 14% l'empreinte carbone de son portefeuille d'ici 2020

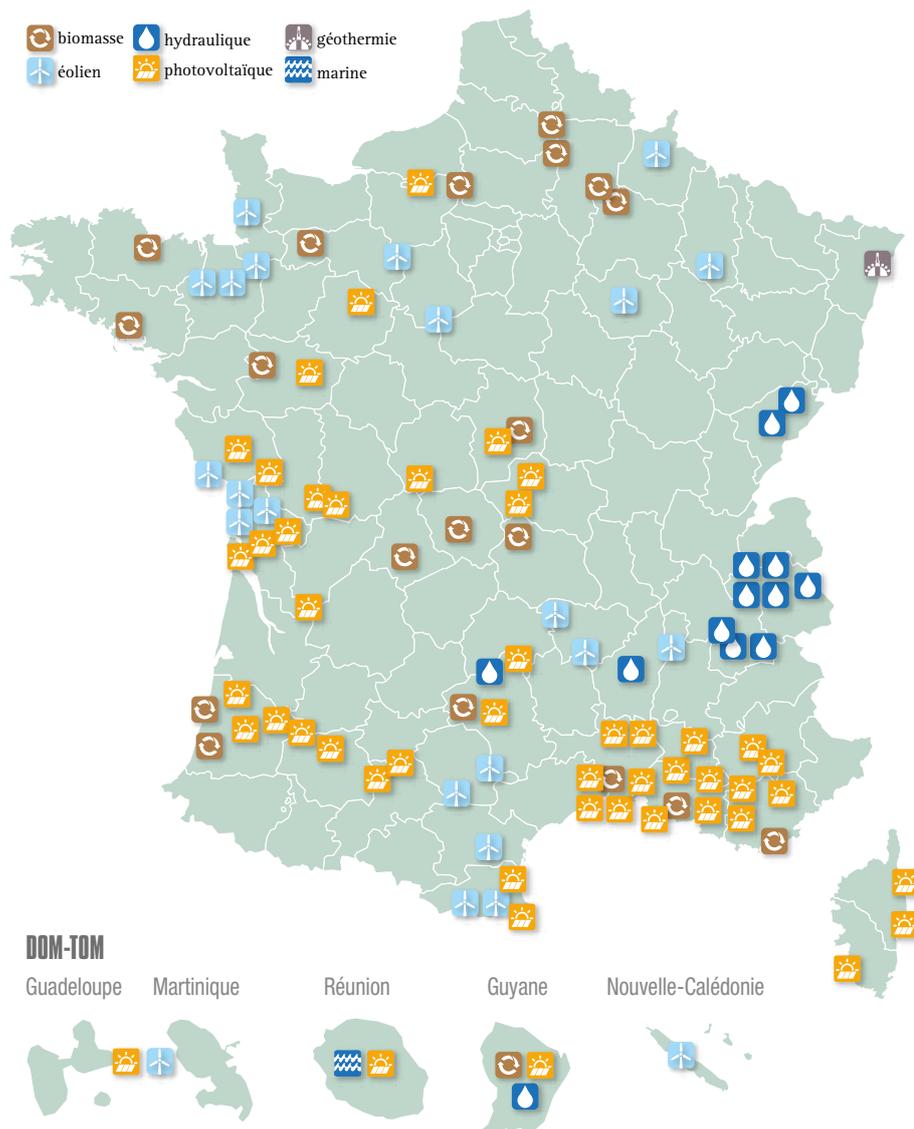
BONNE PRATIQUE

Fonds Marguerite :

La Caisse des Dépôts et ses partenaires européens du Club des investisseurs de long terme ont créé le Fonds Marguerite, instrument financier européen au service du financement des infrastructures nouvelles d'énergie et de transports en Europe. Il a réalisé, depuis son lancement en 2010, 8 investissements dans l'éolien, le photovoltaïque et les transports. En 2012, le fonds a investi dans 2 projets dans le secteur des énergies renouvelables : Massangis (ferme photovoltaïque d'une capacité de 56 MWp) et Toul-Rosières (ferme photovoltaïque d'une capacité de 115 MWp).

évalués en 2012, les réductions d'émissions de GES sur 20 ans d'exploitation sont comparables à l'ensemble des émissions de la construction.

Situation des investissements d'intérêt général en énergies renouvelables à fin 2012



En cumul à la fin de l'année 2012, 247 M€ dans les projets de production d'énergies renouvelables, dont 53,85 M€ au titre de l'année 2012, pour une puissance engagée de 823 MW (145,7 MW en 2012) dont 409 MW sont désormais raccordés.

	Montants engagés	MW décidés	MW en production
Eolien	67 M€ 27%	375 MW	181 MW
Photovoltaïque	82 M€ 33%	230 MW	175 MW
Biomasse - Biogaz	74 M€ 30%	166 MW	23 MW
Petite hydraulique	12 M€ 5%	52 MW	31 MW
Géothermie et marine	12 M€ 5%	NS	NS

Egis a développé trois écomparateurs permettant d'évaluer des variantes d'infrastructures routières au regard des critères carbone et énergie : Masster (pour les terrassements), ImpRoad (pour les structures de chaussées) et Variways (pour le tracé géométrique).

Accroître l'offre d'énergies renouvelables

Afin de favoriser le développement des filières d'énergies renouvelables et de contribuer à la réalisation de 500 MW de capacités nouvelles, la Caisse des Dépôts a prévu de consacrer 135 M€ d'investissement sur la période 2011-2013 à des projets territoriaux de production. Ces investissements concourent très directement aux objectifs de développement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français (la part des énergies renouvelables dans la consommation est estimée à 14 % fin 2010, l'objectif défini par l'Etat et l'Europe est de parvenir à un niveau de 23 % en 2020). Ces investissements font l'objet d'un partenariat reconduit avec le ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie. La Caisse des Dépôts contribue au développement de projets dans toutes les technologies matures avec des efforts particuliers pour la biomasse - cette filière, particulièrement exposée aux difficultés de levée de fonds, ayant de significatives retombées économiques locales.

3 des 4 centrales biomasse décidées en 2012 sont implantées en zone rurale : Allier (unité de 14,9 MWe à Commentry), Somme (unité de 13 MWe d'Estrée-Mons) et Landes. La dernière, Inova, qui produit uniquement de l'électricité et non de la chaleur, se situe dans le Var (unité de 21,5 MWe à Brignoles).

Outre leurs retombées économiques et sociales, les projets de valorisation énergétique de biomasse s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire : traitement de déchets agricoles ou industriels, alimentation en énergie d'équipements industriels ou de logements collectifs ...

En cumul, à fin 2012, c'est un investissement de 247 M€ qui a été décidé dans les projets de production d'énergies renouvelables dont 53,85 M€ au titre de l'année 2012, pour une puissance engagée de 823 MW (**145,7 MW en 2012**) dont 409 MW sont désormais raccordés.

Egis développe également ses activités dans le domaine des énergies renouvelables, pour des missions d'études

et de maîtrise d'œuvre. Cela concerne aussi bien des sites industriels que la production décentralisée à l'échelle d'un quartier ou d'un bâtiment. En 2012, plusieurs projets de R&D ont traité d'énergies renouvelables. On peut citer CANOPEE, du programme Bâtiments et Villes Durables de l'Agence Nationale de la Recherche, dont l'un des thèmes de travail porte sur l'intégration de fonctions secondaires de production d'énergie dans la conception d'infrastructures de transport.

En savoir plus :

Depuis 2011, les sociétés de domaines skiables (sauf une) de la Compagnie des Alpes sont alimentées en énergie électrique 100% renouvelables. Elles alimentent par ailleurs le fonds Nature option Energie destiné à la recherche et au développement de nouveaux moyens de production d'énergie électrique renouvelable en France.

Accompagner l'adaptation au changement climatique des territoires

Anticiper l'adaptation des territoires au changement climatique est complémentaire aux mesures d'atténuation déjà engagées. Le groupe Caisse des Dépôts est particulièrement concerné dans les secteurs de l'aménagement, des transports et de l'immobilier. Le Groupe s'est doté d'une structure de recherche dédiée à ces questions, CDC Climat Recherche.

Egis est membre de l'Association des professionnels en Conseil Carbone (ACC), et développe des prestations spécifiques

en matière d'adaptation au changement climatique, notamment auprès des grands bailleurs de fonds. L'offre va du conseil amont jusqu'à la gestion du risque en temps réel (évaluation de l'état de préparation du secteur, identification de vulnérabilité au changement climatique, prévision et gestion des événements climatiques extrêmes en temps réel, dispositifs d'alerte précoce). Egis a également conçu plusieurs outils experts : SIG, alerte, tels que GeRiCi, Trace, Espada, HydroGuard, la méthode Rimaroc.



Cartographie climat - Egis

Certaines filiales initient des démarches visant à prendre en compte les impacts du changement climatique dans leurs offres.

Le **groupe SNI** a identifié les conséquences du changement climatique sur son offre et agit sur trois axes :

- les performances des nouveaux logements et les travaux sur les bâtiments existants ;
- la mise en place de systèmes hydro-économiques et l'analyse de la faisabilité de systèmes de récupération d'eau de pluie ;
- cartographie en cours pour identifier l'augmentation des risques naturels (submersion marine, inondation,...).

Icade mène un chantier ponctuel sur ses parcs tertiaires : il étudie notamment l'impact des hausses possibles de températures sur les écosystèmes afin de sélectionner les arbres aux essences adaptées, avec le soutien des experts de la Société Forestière.

BONNE PRATIQUE

CDC Climat innove pour transformer les déchets en énergie

CDC Climat développe avec des partenaires un projet innovant de méthanisation des effluents d'élevage pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité renouvelable dans les exploitations agricoles. L'expérimentation sera lancée au second semestre de 2013 pour étudier la validité technique et économique du projet.



<http://www.cdclimat.com/Recherche>

Le développement d'outils économiques de lutte contre le changement climatique

À travers CDC Climat Recherche, le Groupe fournit une expertise indépendante sur les questions économiques liées aux politiques énergie-climat. Son objectif est d'aider les décideurs publics et privés à comprendre, anticiper et faciliter l'utilisation d'instruments économiques et financiers visant à favoriser la transition vers une économie faiblement carbonée et adaptée aux changements climatiques.

Elle anime des clubs d'experts qui favorisent le partage de connaissance sur les politiques climatiques et outils économiques de la transition vers une économie sobre en carbone. Le club Villes, Territoires et Changement Climatique (ViTeCC) regroupe par exemple des experts et des collectivités territoriales autour des politiques énergie-climat et mécanismes de financement à l'échelle locale.

La Société Forestière intègre le changement climatique à travers son indicateur de renouvellement des Plans simples de gestion (PSG), outil de pilotage de la forêt, qui doit intégrer obligatoirement la prise en compte du changement climatique : sélection d'espèces résistantes à des températures plus importantes, conservation d'espèces remarquables, ...

Impacts des métiers du groupe Caisse des Dépôts - Rapport de responsabilité sociétale 2012

Nombre de Plans simples de gestion rédigés dans l'année	34
Surface (ha)	8 789
% PSG intégrant la prise en compte du changement climatique	94%

PSG 2012 (périmètre propriétaires institutionnels sous mandat)

TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE VERTE : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Le Groupe s'est engagé à accompagner les pouvoirs publics et les acteurs économiques dans la transition énergétique par des financements dédiés et par le développement de mécanismes et d'actions innovants.

Les fonds verts de CDC Entreprises

Les dispositifs de fonds « verts » spécialisés de CDC Entreprises soutiennent les éco-entreprises :

- Demeter I, II et III, fonds de capital développement d'un total de 351 M€ qui ciblent les secteurs des éco-industries (traitement de l'eau, de l'air, des déchets...), des éco-énergies (maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables...), de la construction durable et des transports. Depuis, leur création, ces fonds ont investi dans 43 entreprises, pour un montant total de 200 M€ dont 15 entreprises pour 33,4 M€ en 2012.
- Emertec gère des fonds de capital-amorçage et de capital-risque qui totalisent 120 M€. Ils ciblent les énergies renouvelables, le stockage et le transport énergie, la dépollution et la mobilité. Emertec a investi dans 57 entreprises pour 72,3 M€, dont, en 2012, 11 entreprises pour 5,6 M€.
- Un fonds thématique Bois de 20 M€, qui participe à la consolidation de la filière bois encore déficiente en France, notamment pour le bois-construction : scierie, construction et production d'énergie ; ce fonds a investi 12,2 M€ dans 7 entreprises dont, en 2012, 4,5 M€ dans 2 entreprises.
- Le fonds Ecotechnologies, créé en juillet 2012, géré dans le cadre du PIA (Plan d'Investissements d'Avenir), destiné aux PME innovantes dédiées aux technologies vertes (énergies renouvelables et chimie verte ; réseaux électriques intelligents ; économie circulaire ; véhicule du futur). Ce fonds a investi à ce jour 10 M€ dans 3 entreprises.

Financer les greentech et Les green services

Dans le cadre du financement de la transition vers l'économie verte, le groupe Caisse des Dépôts accompagne des entreprises dont l'activité est « au service de la transition énergétique », en particulier, en investissant dans des fonds dédiés aux écoactivités. Cette activité existe depuis 2003 avec la création des fonds « verts » dans le secteur de l'énergie et de l'environnement. Depuis deux ans, une dynamique renouvelée a été enclenchée avec la création de nouveaux fonds dédiés. Ces activités serviront de point d'appui pour Bpifrance dans son rôle au service de la transition énergétique.

Bpifrance et la transition énergétique

Bpifrance regroupera en un guichet unique de financement plusieurs structures existantes (FSI, CDC Entreprises, Oséo).

La loi du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement inscrit le soutien de la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique au cœur des priorités de l'Établissement.

Soutenir les éco-entreprises de services

Les entreprises d'écoservices représentent un champ de près de 500 start-ups en France. La Caisse des Dépôts, via sa filiale CDC Climat, a créé une activité de financement au service de leurs projets. Cette expérimentation ouvre des perspectives dans le cadre de Bpifrance. L'usage de technologies déjà éprouvées s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information, « l'IT for green », permet de déployer de nouvelles pratiques professionnelles ou de nouveaux comportements liés à la transition énergétique, comme par exemple la conception ou la rénovation d'immeubles écologiques, la baisse des consommations d'énergie, la valorisation des écogestes, l'écomobilité... Des start-ups innovantes d'écoservices se multiplient pour répondre à ce besoin, contribuant au développement de modèles économiques viables pour la transition énergétique et environnementale.



CDC Climat finance les éco-entreprises

Accompagner l'évolution du business model des entreprises

Par ailleurs, dans son activité d'accompagnement des entreprises, la Caisse des Dépôts fournit des prestations de conseil et des outils plus opérationnels dont certains sont au service de la prise en compte du développement durable.

CDC Entreprises via son Programme Développement Durable de FSI France Investissement propose depuis 2011 des services en entreprise, dont la réalisation de bilans carbone, l'évaluation de la démarche développement durable et des formations d'entrepreneurs.

PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger la biodiversité

Alors que la planète connaît un phénomène d'extinction des espèces d'une ampleur particulièrement importante et une dégradation des services écosystémiques, la biodiversité est devenue l'une des priorités de l'action publique sur les questions environnementales. Les métiers du groupe Caisse des Dépôts ont une incidence forte sur la biodiversité du fait de l'emprise territoriale de ses axes d'intervention (bâtiments, infrastructures) ou de leur intervention directe dans la gestion des ressources naturelles (Société Forestière). Des métiers dédiés ont historiquement vu le jour dans le Groupe. Le Groupe a été pionnier en France sur la compensation avec la création, en 2008, de CDC Biodiversité permettant la mise en place effective et pérenne des mesures compensatoires prévues par la loi de 1976. Enfin, il a favorisé l'intégration de cet enjeu dans l'activité de nombreuses filiales du Groupe, comme Egis ou la Société Forestière (ingénierie de projet).

La Caisse des Dépôts s'est engagée en 2011 à définir un **plan d'action pour répondre aux objectifs de la Stratégie Nationale pour la biodiversité 2011-2020**.

Par ailleurs, à l'occasion du sommet de Rio + 20 en juin 2012, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement a proposé aux acteurs financiers de signer une « Déclaration sur le Capital Naturel ». La Caisse des Dépôts a tenu à être le premier signataire français de cette déclaration avec ses deux filiales spécialisées, la Société Forestière et CDC Climat.

Le Groupe travaille aujourd'hui à la définition d'un plan d'actions qui s'appuie sur les axes suivants :

- la sensibilisation de l'ensemble du personnel du Groupe : communication interne, formation, diffusion des bonnes pratiques ;
- la définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs et des indicateurs communs au Groupe ;
- la mise en place de leur suivi à l'aide d'un reporting.

Ce plan d'action se déploie sur trois niveaux :

- la réduction de l'impact des activités du Groupe ;
- le développement de solutions nouvelles au service de la préservation de la biodiversité ;
- le soutien à de la recherche de place

Réduire l'impact des activités du Groupe sur la biodiversité

Des travaux sont en cours pour comprendre les interactions des entités du Groupe avec la biodiversité : leurs impacts mais aussi leur dépendance. Une analyse ESR (Ecosystem Service Review) a été réalisée. Aucun des métiers du Groupe n'échappe à ce double enjeu : les métiers d'investisseur et d'aménageur ont des impacts très importants.

Dans le métier d'opérateur immobilier et de tourisme-loisirs, les filiales du Groupe ont développé des solutions opérationnelles :

Le **groupe SNI** a produit un guide de conception durable des espaces extérieurs et un contrat d'entretien différencié, maîtrisant l'utilisation des produits phytosanitaires. Le groupe a également rédigé une charte « chantier à faibles nuisances », introduite dans tous les contrats de travaux.

La **Compagnie des Alpes** a entamé des démarches de protection, préservation et réhabilitation des zones humides sur plusieurs domaines skiabiles. Elle développe également des outils de mesure de l'empreinte environnementale, comme l'Observatoire Environnemental du Domaine de Flaine. Elle a engagé de nombreux partenariats (Office National des Forêts, etc). Dans ses parcs de loisirs, le Parc Astérix et la Mer de Sable ont signé un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie et le Parc Naturel Oise-Pays de France, pour la mise en valeur de leurs richesses naturelles.

Par ailleurs, une partie des parcs de loisirs sensibilisent leur clientèle par des parcours pédagogiques en lien avec la biodiversité.

BONNE PRATIQUE

La formation-action « Concevoir et mettre en œuvre son plan d'actions développement durable »

En partenariat avec un cabinet de conseil en développement durable, CDC Entreprises accompagne des PME de son portefeuille dans la réalisation d'un plan d'actions de développement durable à travers un programme de formation-action pour les dirigeants, étalé sur 6 mois, comprenant 3,5 jours de formations collectives sur le développement durable, ses enjeux et ses opportunités pour l'entreprise et 2 jours d'accompagnement individuel, de diagnostic et de rédaction du plan d'actions. En 2012, cette formation a été suivie par un groupe de dix entreprises du portefeuille du fonds Ile-de-France Capital, fonds régional dont CDC Entreprises est souscripteur.

A titre d'exemple, on peut citer l'entreprise Gete Construction, constructeur de maisons individuelles qui, à l'issue de la formation, va intégrer – dans sa nouvelle gamme premium de maisons – de nombreuses innovations en équipements et matériaux incluant des critères de développement durable et a par ailleurs créé sa « Charte Chantiers verts » qu'elle partage avec ses sous-traitants.

En 2013, une nouvelle session a démarré en Rhône-Alpes avec six entreprises du portefeuille de FSI Régions.

Certification QSE
de tous les domaines
skiabiles de la
Compagnie des Alpes
depuis 2008

100% des forêts
(158 000 ha.)
sans gestion
certifiées PEFC

En tant que gestionnaire de forêts, la **Société Forestière** a rédigé son propre manuel de gestion durable dès la fin des années 90, en concertation avec des acteurs majeurs comme la FNE (France Nature Environnement) ou le WWF. En parallèle, elle s'est engagée dans une démarche d'éco-certification des forêts qu'elle gère : elle est membre associé de PEFC France (Programme for the Endorsement of Forest Certification), première marque de certification de la gestion durable en France. Parmi les principales réalisations 2012, la Société Forestière a lancé un programme d'inventaire des zonages environnementaux pour affiner ses connaissances des enjeux et mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité. Elle a également engagé les travaux de restauration du bas-marais alcalin d'un massif forestier dans l'Aisne, dans le cadre d'un contrat Natura 2000, signé par la Caisse des Dépôts à la fin de l'année 2011.

De nouveaux métiers dédiés à la biodiversité

Dans le domaine du conseil et services :

l'offre historique d'**Egis** présente une large gamme de services pour comprendre et préserver la biodiversité : analyses fonctionnelles et continuités écologiques, trames verte et bleue, modélisation et calculs d'impacts sur le milieu naturel, montage de dossiers réglementaires (Natura 2000 et espèces protégées), maîtrise d'œuvre d'aménagement de génie écologique, ouvrages de transparence à la faune, recréation de milieux et mesures compensatoires. Ces dernières années ont vu l'émergence d'une nouvelle approche, qui vise à concevoir des infrastructures « positives » en matière de biodiversité, c'est-à-dire génératrice de biomasse et de diversité.

Depuis 2011, **Egis** contribue par exemple au projet d'écoconception portuaire GIREL auprès du Grand Port Maritime de Marseille et de CDC Biodiversité. L'objectif est de diminuer l'empreinte écologique d'un port industriel d'au moins 50%.

Une filiale dédiée, CDC Biodiversité :

La compensation écologique est le premier levier d'actions pour CDC Biodiversité. A ce titre, elle intervient en tant qu'**opérateur global de la mise en œuvre des mesures compensatoires**, depuis les étapes de sécurisation foncière (par acquisition mais aussi beaucoup par conventionnement avec des agriculteurs, sylviculteurs ou tout propriétaire foncier), puis de restauration ou de réhabilitation de milieux naturels par des travaux de génie écologique, et enfin par une longue phase de suivi scientifique d'évolution de

la trajectoire des milieux et de gestion écologique de ces espaces. Elle agit comme un opérateur d'interface en créant ou renforçant le lien entre les porteurs de projets et l'ensemble des acteurs des territoires concernés par leur mise en œuvre.

Deux types d'interventions sont possibles :

- soit à la demande de l'aménageur pour répondre à ses obligations. Par exemple dans le cadre du projet de l'A65, le projet de compensation écologique concerne 15 espèces animales ou végétales et s'étend sur 1372 hectares sur une durée de 60 ans.
- soit par l'offre en constituant en amont une « réserve d'actifs naturels » proposée aux maîtres d'ouvrage pour leurs besoins de compensation. C'est le cas par exemple du site de Cossure. CDC Biodiversité assure la gestion d'un espace de plus de 350 hectares acquis en 2008 sur la plaine du Crau. L'engagement consiste à assurer la vocation naturelle et pastorale du lieu de façon pérenne, après réhabilitation.



www.cdc-biodiversite.fr

Développer la recherche de place sur l'économie de la biodiversité

Dès 2006, le Groupe a soutenu une mission de recherche pour étudier les moyens de financer l'action en faveur de la biodiversité. Les recherches et innovations dans le domaine se poursuivent désormais avec le lancement de la **Mission Économie de la Biodiversité** (MEB) pour 2012-2014, dont l'objectif est d'explorer les liens entre économie et préservation de la biodiversité. Plus précisément, la MEB explore les **outils économiques qui pourraient permettre de financer l'action en faveur de la biodiversité** (paiements pour services écosystémiques, fonds de gestion de biens communs...) d'une part, et les moyens et méthodes permettant d'intégrer les enjeux de la biodiversité dans les activités économiques (investissement responsable, outils à destination des entreprises...). Cette mission a aussi un objectif de valorisation de ses productions de recherche. Ces dernières doivent être utiles à l'ensemble des parties prenantes et contribuer à la réussite des politiques publiques en faveur de la biodiversité.



www.mission-economie-biodiversite.com

BONNE PRATIQUE

La Caisse des Dépôts investisseur dans le fonds Ginkgo, dédié à la reconversion des sites pollués

Depuis 2011, le fonds Ginkgo a levé un capital de près de 81M€ et a engagé 6 dossiers : 4 sont d'ores et déjà contractualisés et représentent un investissement en fonds propres de 41M€.



Optimiser l'impact des activités sur les sols et leur utilisation

Le groupe Caisse des Dépôts a une responsabilité à travers certaines de ses activités :

- sur la consommation de foncier, à travers la construction et la gestion de parcs immobiliers,
- dans ses métiers de conseil en urbanisme, paysage et environnement avec le développement d'offres dédiées,
- certaines de ses activités d'exploitation peuvent générer des rejets dans l'eau et le sol.

Le **groupe SNI** a développé en 2012 un indicateur d'analyse de l'étalement urbain associé à l'indicateur SNI EVE qui permet de connaître l'imperméabilisation moyenne de ses projets. Cet outil est en cours de lancement et commence à être testé lors des acquisitions foncières.

L'utilisation des sols est également au cœur de toute démarche de projet initiée par **Icade Promotion**.

Egis possède des entités spécialisées en matière d'environnement, traitement des nuisances industrielles, dépollution, phytoremédiation, traitement des déchets... Plusieurs offres de services permettent de limiter l'emprise des projets d'aménagement ou de faciliter la mutation de l'usage des sols :

- le péage « free-flow » permet de diviser par 3 à 4 les emprises au sol ;
- la reconversion de friches (ferroviaires, industrielles) ;

- l'écoréhabilitation des zones pavillonnaires permet de densifier les villes tout en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.

La **Société Forestière** contribue par son activité à la préservation d'espace maintenus en gestion forestière, donc non constructibles ni artificialisables :

- Périmètre Caisse des Dépôts = 50000 ha
- Périmètre Caisse des Dépôts + CNP Assurances = 120000 ha
- Périmètre Caisse des Dépôts + CNP Assurances + institutionnels = 158000 ha

Périmètre total = 240000 ha
Par ailleurs, elle a fortement réduit l'utilisation de phosphates pour le reboisement de la forêt des Landes (division par 2 en 3 ans).



Rapport environnement de la Compagnie des Alpes 2012 : détails des mesures en faveur de la limitation des rejets dans l'eau et le sol

CONSUMMATION D'EAU
DE LA COMPAGNIE
DES ALPES
2010/2011 → 2011/2012
-11%
2009/2010 → 2010/2011
-6%
(à périmètre comparable)

BONNE PRATIQUE

Egis s'engage pour la réduction de consommation de matières premières

Via sa fédération professionnelle, Egis est signataire de l'engagement volontaire des acteurs de conception d'infrastructures routières, qui comporte des objectifs de réduction de consommation de matières premières. Cela se traduit par des directives spécifiques en conception et en suivi de chantier. Par ailleurs, plusieurs réalisations 2012 ont porté sur l'économie ou la bonne gestion des ressources, comme :

- la mise en œuvre d'un plan de formation « gestion durable des forêts » en République Démocratique du Congo par l'Institut Forhom, organisme de formation du groupe spécialisé dans l'aide au développement,
- des démarches développement durable sur le réseau de tramway de Montpellier, incluant des économies de matériaux (ex. : proposition d'une technique permettant d'économiser 20 % de béton sur le coffrage de la multibulaire).



Détails des services et prestations en vue de diminuer la consommation d'eau en annexe

Réduire les consommations d'eau

Toutes les activités du groupe Caisse des Dépôts n'ont pas la même exposition à l'enjeu « eau » qui est donc traité avec des outils et des plans d'actions adaptés par métier.

Investisseur

Le calculateur EvalInfra permet d'évaluer les principaux impacts environnementaux de projets d'infrastructure, dont l'impact sur l'eau.

CDC Infrastructure prend en compte l'impact de ses projets d'investissement sur l'équilibre hydrique et soutient les actions de réduction de la quantité d'eau prélevée et d'amélioration de la qualité d'eau rejetée.

Préteur

La Caisse des Dépôts finance des projets de construction ou rénovation des réseaux d'eau et assainissement : au titre de l'enveloppe « eau potable et assainissement », dans le cadre de la gestion de prêts sur fonds d'épargne, **les signatures de prêts ont significativement augmenté en 2012 pour atteindre un montant de 229 M€, contre 7 M€ en 2011.**

Ingénieur

Dans le métier de conseil et services, le groupe Caisse des Dépôts, à travers sa filiale **Egis** dispose de filiales spécialisées en environnement, hydraulique, gestion des bassins versants. Egis propose des réponses innovantes, en particulier dans les zones à fort stress hydrique.

Tourisme

En tant qu'opérateur de tourisme gérant des parcs immobiliers et des équipements de tourisme et de loisirs, le Groupe a mis en place, à travers ses filiales dédiées, des solutions pour diminuer les consommations d'eau. Situées principalement dans des zones côtières et de montagne, les installations du Groupe doivent répondre aux enjeux de pression sur les ressources en eau.



Carte implantations en partie 1

A titre d'exemple :

- Pour la neige de culture, les sociétés du groupe **Compagnie des Alpes** utilisent des techniques permettant de réduire la quantité d'eau nécessaire faisant reculer de 11% en 2012, la consommation en eau par rapport à 2010/2011. 82% de

l'eau utilisée est issue de solutions de captage de surface et de récupérations de trop-pleins.

Dans les villages de vacances **Belambra**, 80% des logements sont équipés de réducteurs de débit. D'autre part, le groupe a lancé des campagnes de mise en place de robinets thermostatiques sur les douches, de chasses d'eau double commande (Sani-Sac ou Eco-Plaquettes). Enfin, en 2012, **les espaces verts plantés sont arrosés à 90% par des systèmes de goutte à goutte et l'eau des piscines à débordement a été récupérée à 100%.**

Transport

L'enjeu de consommation d'eau chez un opérateur de transport réside dans le nettoyage des véhicules.

Chez **Transdev**, à la fin de l'année 2012, plus de 150 réseaux utilisent des systèmes de récupération et de recyclage des eaux usées de lavage, et plus de 50 utilisent des systèmes de récupération et de stockage des eaux de ruissellement du sol et/ou de toiture.

Exploitation routière

Une partie des sociétés d'exploitation routière dans lesquelles **Egis** a des participations réalise un monitoring mensuel ou annuel des consommations d'eau industrielle, et de la qualité des eaux collectées. Les implantations les plus récentes sont équipées d'importants collecteurs d'eau de pluie.

Immobilier

La réduction des consommations d'eau concerne de manière directe plusieurs étapes de la vie d'un bâtiment : dans sa phase de construction (via le choix des matériaux et la gestion du chantier) et lors de sa phase d'utilisation. Concernant les risques liés à la phase construction de ses bâtiments ou d'entretien, le **groupe SNI** a mis en place une **charte pour un chantier à faibles nuisances** décrivant l'organisation à réaliser pour réduire les risques de pollution du sol et de rejets dans l'eau. Dans le cadre de la conception de ses projets, le groupe SNI a entrepris de réduire les consommations d'eau potable :

- grâce à l'utilisation d'un outil de simulation des consommations permettant de faire prendre conscience de l'impact des équipements (SNI EVE);
- à travers l'investissement dans des équipements hydro-économiques ;
- en ne prévoyant pas d'arrosage dans les nouveaux projets et en utilisant des plantes adaptées au climat ;
- en communiquant les gestes simples et économiques auprès des utilisateurs.

Icade Foncière dispose, pour sa part, d'une cartographie du réseau de distribution d'eau de ses parcs d'activité. Ce document permet d'avoir une meilleure connaissance des éléments des réseaux (état de canalisations des vannes et des systèmes de comptage) et de mieux planifier, en cas de besoin, les travaux de renouvellement des équipements vétustes ou défaillants.

Diminuer l'utilisation des matières premières dans l'exercice des métiers de la Caisse des Dépôts

L'utilisation de matières premières concerne principalement les filiales du Groupe dans leur activité de promotion et maîtrise d'œuvre : Icade, SNI et Egis.

Icade, à travers sa filiale **Icade Promotion**, a amorcé en 2012 une réflexion sur l'analyse du cycle de vie des bâtiments.

Cette approche globale permettra à terme de mesurer et arbitrer les choix constructifs et la consommation des matières premières en fonction des impacts environnementaux associés globaux, de la construction à la démolition.

Le groupe SNI utilise deux outils permettant notamment de répondre à cet enjeu :

- l'analyse environnementale qui permet d'identifier les ressources locales et notamment les productions de produits recyclés ;
- l'outil SNI Environnement qui s'intéresse aux matériaux et permet de construire de façon plus optimale. Il est utilisé dans le groupe SNI pour toutes les opérations des outils de management environnemental qui ont la vocation de traiter l'ensemble des questions environnementales et notamment l'optimisation de matière première par utilisation de matière recyclable.

Optimiser la gestion des déchets

Si toutes les activités du groupe Caisse des Dépôts n'ont pas la même exposition à l'enjeu de gestion des déchets, beaucoup sont directement concernées puisque tout projet de développement d'infrastructure ou d'équipement génère des déchets. Le Groupe s'engage dans ses métiers pour optimiser les déchets et leur gestion.

Dans le métier d'opérateur, les filiales du Groupe ont mis en place des outils et des opérations ciblées concernant la



construction et la gestion:

- Pour l'activité patrimoniale du **groupe SNI**, l'utilisation de l'indicateur d'impact environnemental « SNI Environnement » permet d'anticiper la catégorie et le volume de déchets générés par la construction. Par ailleurs, il est précisé dans les objectifs de chantier des entreprises qu'elles doivent prendre en compte l'optimisation des déchets et notamment favoriser les matériaux peu emballés. Enfin, pour l'entretien des espaces verts, il est prévu une valorisation des déchets verts et non une mise en décharge.

Icade pratique de façon systématique le tri des déchets sur ses parcs d'activité, une expérimentation nouvelle et prometteuse concernant la « pesée embarquée » ayant été amorcée en 2012.

Un nouveau gisement de progrès a été testé par Icade en 2012 concernant la production et le tri des déchets à l'occasion de chantiers de démolition.



Rapport annuel Icade 2012 p. 252

Tourisme/Loisirs

Les sociétés du groupe **Compagnie des Alpes** génèrent essentiellement trois types de déchets : les ordures ménagères, les biodéchets et les huiles usagées.

BONNE PRATIQUE

Circuits courts

L'Institut CDC pour la Recherche et le programme LEED de l'OCDE, avec l'appui de la Fondation pour le Progrès de l'Homme, ont mené une recherche sur le thème des circuits courts et de leur rôle dans les politiques de développement territorial. Ce travail, basé sur l'observation de territoires engagés dans ce type de projet, a permis d'identifier les leviers de mise en œuvre de stratégies locales en circuits courts (innovation technique et organisationnelle, articulation entre les échelles territoriales, gouvernance transversale et recherche de nouveaux modèles économiques)



63% des déchets (en poids) sont produits par les parcs de loisirs et 37% par les domaines skiables.

Le groupe Compagnie des Alpes organise régulièrement des opérations « Montagne Propre » au printemps sur la plupart des sites de montagne pour faire disparaître les déchets résiduels de la saison d'hiver ou des débris plus anciens, souvent en partenariat avec des associations de défense de l'environnement et avec les communes. Mobilisant parfois plusieurs dizaines de personnes, elles ont permis de récolter plusieurs tonnes de déchets en 2012.

Dans les parcs de loisirs, le tri sélectif est proposé progressivement aux clients.

Belambra a commencé à sensibiliser ses clubs de vacances à l'enjeu déchets :

- dans 12 clubs groupe, tous les logements ont été équipés de poubelles de tri sélectif
- dans 31 clubs, le tri sélectif est proposé sur le site ou à proximité
- dans 6 clubs, le personnel a participé à une opération de nettoyage des plages ou des pistes de ski
- enfin, 9 clubs effectuent le tri des déchets des cuisines des restaurants (huile, verre, papier).

Enfin dans le domaine du conseil et services :

Les missions de maîtrise d'œuvre du groupe **Egis** impliquent, la plupart du temps, d'organiser et de suivre un chantier : Egis définit les conditions

d'exécution des marchés de travaux, dont la partie déchets, puis suit leur application, une fois le marché attribué à une entreprise ou un groupement d'entreprises. Dans ce cadre, le groupe porte une attention particulière à la gestion des déchets issus de déblais, ainsi qu'aux déchets dangereux comme l'amiante, car ils représentent généralement des enjeux importants, tant environnementaux qu'économiques. Enfin, Egis dispose, par ailleurs, de filiales spécialisées en environnement et en traitement des déchets.

Le Groupe s'engage dans ses métiers à soutenir les circuits courts via les infrastructures énergétiques

En investissant dans des infrastructures d'énergies renouvelables (biomasse et biogaz) et de valorisation des coproduits (extraction de molécules à haute valeur ajoutée), la Caisse des Dépôts contribue à l'optimisation de la gestion et la valorisation des déchets. Parmi ce type d'investissements : la centrale de cogénération biogaz de la Croix-Irtelle (1,1 MW) ; l'unité de méthanisation-compostage Méta Bio Energie à Combrée (Maine-et-Loire), réalisée sur une ancienne ardoisière ; ou encore le projet ECOEX porté par le pôle de compétitivité QUALITROPIC, rassemblant les acteurs de la filière agroalimentaire, sélectionné en août 2012 dans le cadre de l'appel à projet Plateformes Mutualisées d'Innovation du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25



INDICATEURS CLÉS 2012

- ▶ 138 196 collaborateurs au sein du groupe Caisse des Dépôts dont 52 % travaillent à l'étranger
- ▶ Présents dans 66 pays
- ▶ 1 000 intra et inter mobilités au sein du Groupe en 2012
- ▶ Objectif de 20 % de mandats du Groupe détenus par des femmes en 2013
- ▶ L'Établissement public s'engage à réduire de 3 % ses émissions gaz à effet de serre
- ▶ 9 entités ont initié une politique Achats Responsables



*Responsabilité
interne*

Évaluer les politiques
de fonctionnement



▲

Ressources Humaines

Renforcer la confiance des collaborateurs et promouvoir le sens de leurs actions,
développer leurs compétences et savoir-faire, incarner et valoriser l'ADN
du Groupe en prenant en compte la diversité de ses métiers
à travers le monde sont les ambitions fortes du Groupe.

Périmètre social

Les données sociales présentées dans cette partie s'appuient sur les réponses apportées par 23 entités du Groupe représentant plus de 98,9 % des effectifs totaux. Ces statistiques prennent en compte le rapprochement avec Transdev. Pour chacun des indicateurs proposés et sauf indication contraire, le périmètre Groupe couvre systématiquement plus de 90 % des effectifs Monde.

Ce premier exercice n'a pas permis de remonter l'ensemble des données sur l'exercice 2012. Quand elles ne sont pas disponibles, les données communiquées sont celles de 2011.

Quand les données au niveau du périmètre de reporting sociétal ne sont pas disponibles, nous communiquons les données du Bilan social groupe Caisse des Dépôts (accord du 2 octobre 2001 révisé le 18 juin 2008 régissant le Comité mixte d'information et de concertation).

Nota bene : Les données remontées sur un périmètre Bilan social Groupe présentent des effectifs inférieurs à ceux présentés dans le rapport d'activité du Groupe et inférieurs en tout état de cause au périmètre retenu dans le rapport de responsabilité sociétale.

La stratégie de la Direction des Ressources Humaines est fondée sur l'ouverture et la modernité afin d'accompagner au mieux le dialogue social, les dirigeants, les managers et les collaborateurs dans leur développement professionnel. Tout en préservant une autonomie des politiques des ressources humaines au sein de chaque entité, des grands projets Groupe sont déployés et coordonnés, autour des enjeux de diversité, de la gestion et du suivi des compétences, de la mobilité et de la qualité de vie au travail.

Périmètres RH retenus dans le rapport au 31/12/2012

	Nombre d'entités	Effectif France	Effectif Monde
Périmètre reporting responsabilité sociétale	23	64 568	136 734
Périmètre social ¹	41	20 989	
Périmètre social élargi ²	44	66 245	138 196

¹Définition du périmètre social en annexe

²Le périmètre élargi comprend les entités du périmètre social: le Groupe Compagnie des Alpes et le Groupe Egis dans leur intégralité, ainsi que Belambra, Transdev et Filassistance. Le chiffre des effectifs (France et Monde) du rapport de responsabilité sociétale inclut les données consolidées de CNP Assurances, Age d'or expansion, MFPrévoyance et Filassistance. Sur les données France, les contrats en alternance sont comptabilisés dans les effectifs. Les données RH du Bilan RSE et du rapport de gestion de CNP Assurances portent sur CNP Assurances et ses filiales consolidées (hors contrats en alternance).

PILOTAGE DES FONCTIONS STRATÉGIQUES ET SOUTIEN AUX POLITIQUES RH DES FILIALES

La DRH Groupe : contribuer au développement d'une culture commune

La Direction des Ressources Humaines du Groupe (DRH Groupe) a été créée en 2008 pour contribuer à l'émergence d'une culture Groupe et mutualiser des fonctions RH stratégiques et transversales.

La DRH Groupe dirige l'action de la DRH de l'Établissement public (EP). Son action

auprès des filiales est fonctionnelle : elle apporte services et soutien dans le respect du principe de subsidiarité.

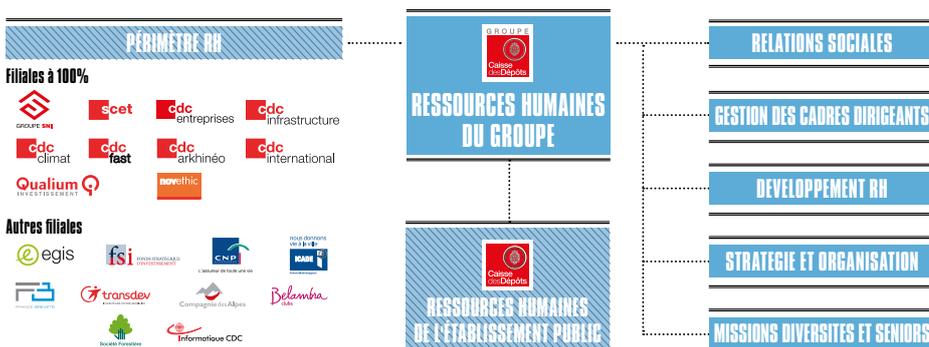
La DRH Groupe : un rôle d'impulsion et de coordination, dans le respect du principe de subsidiarité

La DRH Groupe joue un rôle d'impulsion, d'entraînement et de cohésion

La DRH Groupe impulse et coordonne les missions transversales régaliennes : gestion des cadres dirigeants, dialogue social, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, formation, mobilité, suivi du climat social.



Annexe périmètre « ressources humaines du Groupe »





Elle anime la Ligne Métier RH avec les DRH des filiales pour accroître le dialogue entre les entités, garantir le partage des connaissances et des bonnes pratiques et s'assurer de la cohésion des politiques RH mises en place au sein du Groupe.

Le principe de subsidiarité est au centre de l'action des Ressources Humaines

La DRH Groupe agit et intervient en tant que représentant de l'actionnaire Caisse des Dépôts pour porter les enjeux RH du Groupe et en fixer les lignes directrices. Elle joue un rôle d'impulsion sur les sujets pour lesquels elle bénéficie d'une légitimité particulière (attractivité, diversité), mais toujours dans le respect

du principe de subsidiarité : les filiales sont, au premier niveau, responsables de leur politique des ressources humaines.

DÉCLINAISON DES VALEURS DU GROUPE ET ADAPTATION DE L'ACTION AUX SPÉCIFICITÉS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Les valeurs du Groupe déclinées dans la stratégie des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines Groupe décline les valeurs du Groupe au service de l'intérêt général et de son identité d'investisseur de long terme. La DRH a pour mission de porter la voix de l'actionnaire Caisse des Dépôts dans les filiales et d'assurer le renouvellement des compétences.

Le groupe Caisse des Dépôts : des spécificités prononcées

Le dialogue social est organisé au niveau du Groupe et des filiales

Des instances de concertation Groupe
L'accord sur l'organisation sociale du Groupe du 2 octobre 2001 révisé par avenant le 18 juin 2008 définit deux instances de dialogue social de niveau Groupe : le Comité mixte d'information et de concertation (CMIC) et ses commissions thématiques (commission du suivi de l'emploi et des métiers du Groupe, commission égalité professionnelle entre les femmes et les hommes) et les délégués syndicaux du Groupe. Le CMIC, qui s'est réuni 4 fois en 2012, compte 6 représentants syndicaux et 30 représentants du personnel. Les délégués syndicaux sont au nombre de 46 (23 titulaires et 23 suppléants).

Le dialogue social vise à faire connaître la vision stratégique du Groupe, à développer l'information et la concertation (résultats, bilan social), assurer le suivi de l'emploi et des métiers, la mobilité et la formation, et garantir la solidarité entre les employeurs du Groupe. Des accords de niveau Groupe peuvent être conclus avec les délégués syndicaux (accord mobilité du 29 janvier 2010, accord Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences GPEC du 17 février 2012).

Proportion d'accords conclus en 2012 par entité

	Nombre d'accords conclus ⁽¹⁾	Proportion d'accords conclus
Caisse des Dépôts	43	3,9%
CNP Assurances	8	0,7%
Compagnie des Alpes	95	8,5%
Egis	25	2,2%
Icade	10	0,9%
Informatique CDC	7	0,6%
SNI	12	1,1%
Transdev	914	82%
Total	1 114	100%

⁽¹⁾ par décisions unilatérales, consultations du personnel ou négociations

Des instances de dialogue au niveau des filiales

Chaque filiale porte la responsabilité de la qualité des relations et du dialogue social. Ce dernier est très dynamique : plus de **1114 accords** ont été conclus en 2012 au sein du Groupe, dont plus de 51% sur les rémunérations (Négociation Annuelle Obligatoire, PEE, PERCO, intéressement), **33% sur des thèmes divers (mais relatifs au dialogue social pour près de 60% d'entre eux)**, 14 % sur l'organisation, les conditions et la sécurité au travail, 2% sur la diversité (égalité professionnelle, contrat de génération).

Sur l'année 2012, l'Établissement public a signé un nouvel Accord Cadre 2012-2014, un accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ainsi qu'un avenant au protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. L'Établissement public a également renouvelé l'accord d'intéressement pour la période 2012-2014, conclu un protocole d'accord sur les moyens syndicaux dans le cadre des nouvelles instances représentatives et négocié, pour les salariés de droit privé, un avenant à l'accord sur le vote électronique pour les élections des délégués du personnel de l'Établissement public. Près de 90% des entités ayant répondu ont mis en place au moins une procédure d'information, de concertation ou de négociation avec les collaborateurs ou leurs représentants.

Une diversité des statuts et des métiers

Le groupe Caisse des dépôts présente une grande diversité. Les 138 196 collaborateurs présents au 31 décembre 2012 offrent une **diversité de statuts, de compétences et d'implantations notable**. C'est un Groupe international grâce aux activités de Transdev et d'Egis dont plus de la moitié des effectifs travaillent hors de France (71 955 collaborateurs, dont plus de 30 000 aux Etats Unis, au Canada et aux Pays Bas). **Le Groupe gère des entités de dimensions très différentes (12 318 collaborateurs à Egis, 4 776 à la Compagnie des Alpes, 72 au FSI) et une pluralité de statuts : les fonctionnaires constituent 3% des effectifs du Groupe mais 60% des collaborateurs de l'Établissement public.**

Le Groupe est principalement organisé autour de **huit grandes filières métier** (ingénierie de projet, gestion des contrats-back office, assistantat-secrétariat...), avec des inflexions marquées : Egis concentre à lui seul 89% des effectifs de la filière Ingénierie de projet ; CNP Assurances, Icade et l'Établissement public concentrent

Effectif total France et Monde au 31 décembre 2012 (périmètre élargi)

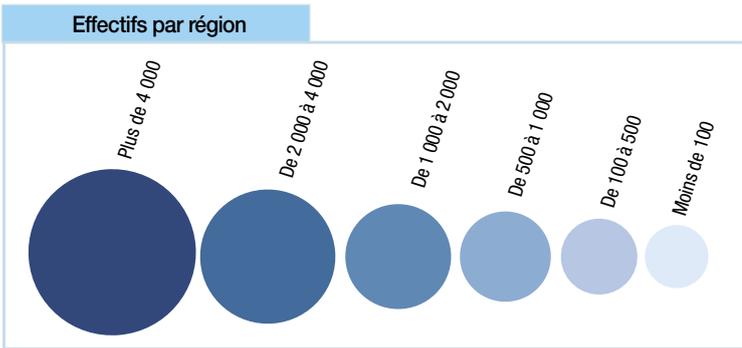
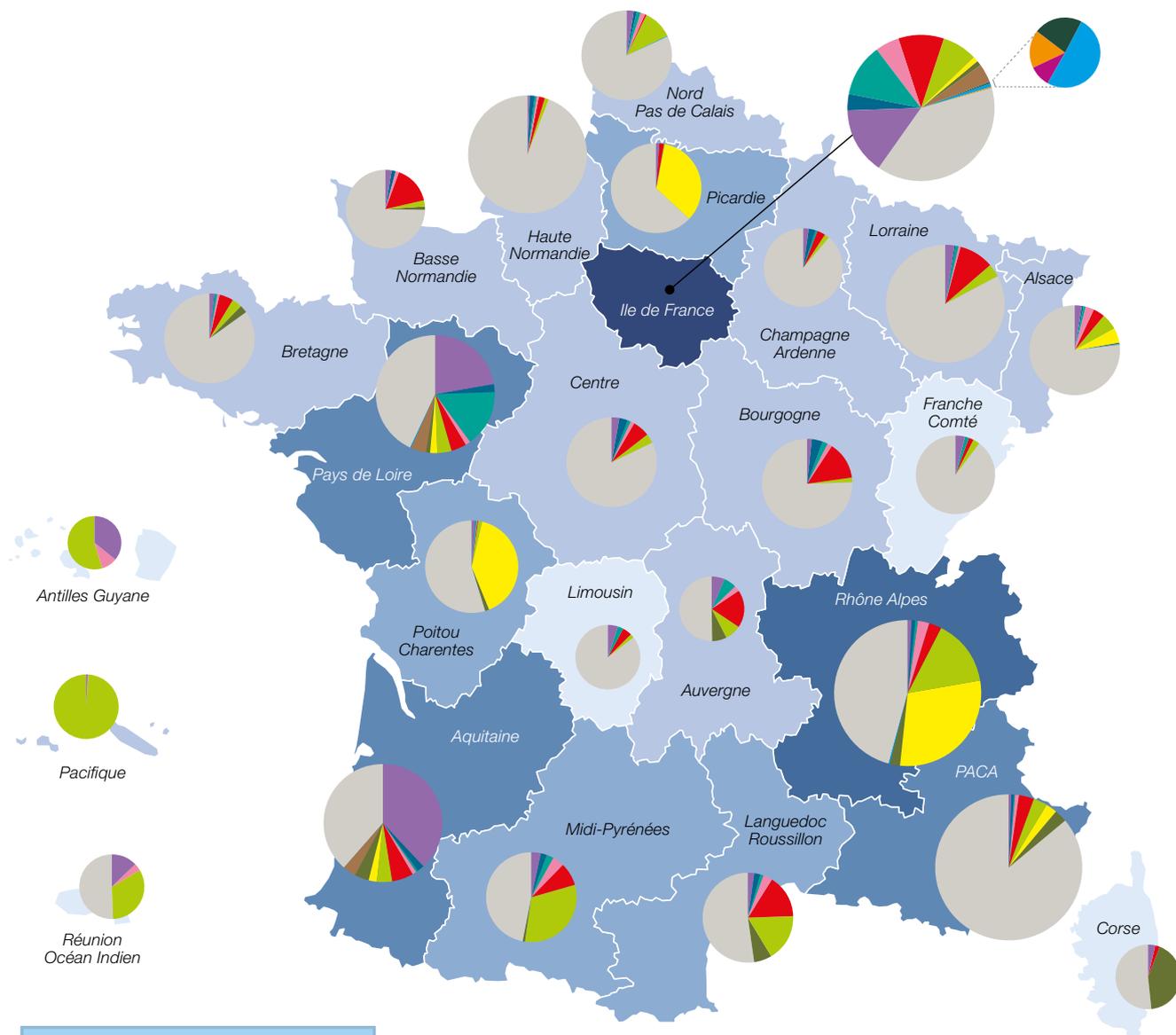
	Total France	Total Europe hors France	Total Afrique Amérique Asie/Océanie	International	Total
Caisse des Dépôts	5 765 99,9%	3 0,1%	0	3 0,1%	5 768 100,0%
Entités rattachées	1 252 100,0%	0	0	0	1 252 100,0%
CNP Assurances et filiales	3 371 67,3%	740 14,8%	900 18,0%	1 640 32,7%	5 011 100,0%
Icade	1 712 99,5%	9 0,5%	0	9 0,5%	1 721 100,0%
Groupe SNI	4 203 100,0%	0	0	0	4 203 100,0%
Egis	4 773 38,7%	2 569 20,9%	4 976 40,4%	7 545 61,3%	12 318 100,0%
Compagnie des Alpes	3 852 80,7%	924 19,3%	0	924 19,3%	4 776 100,0%
Belambra	1 093 100,0%	0	0	0	1 093 100,0%
Informatique CDC ²	1 133 99,9%	0	1 0,1%	1 0,1%	1 134 100,0%
FSI	72 100,0%	0	0	0	72 100,0%
CDC Entreprises	1 89 100,0%	0	0	0	189 100,0%
Qualium Investissement	32 100,0%	0	0	0	32 100,0%
CDC Climat et filiales	56 100,0%	0	0	0	56 100,0%
Groupe (hors Transdev)	27 503 73,1%	4 245 11,3%	5 877 15,6%	10 122 26,9%	37 625 100,0%
Transdev	38 738 38,5%	36 681 36,5%	25 152 25,0%	61 833 61,5%	100 571 100,0%
Total Groupe	66 241 47,9%	40 926 29,6%	31 029 22,5%	71 955 52,1%	138 196 100,0%

⁽¹⁾ par Informatique CDC, il est entendu, UES Informatique CDC-CNP-TI (pour toutes les données sociales)

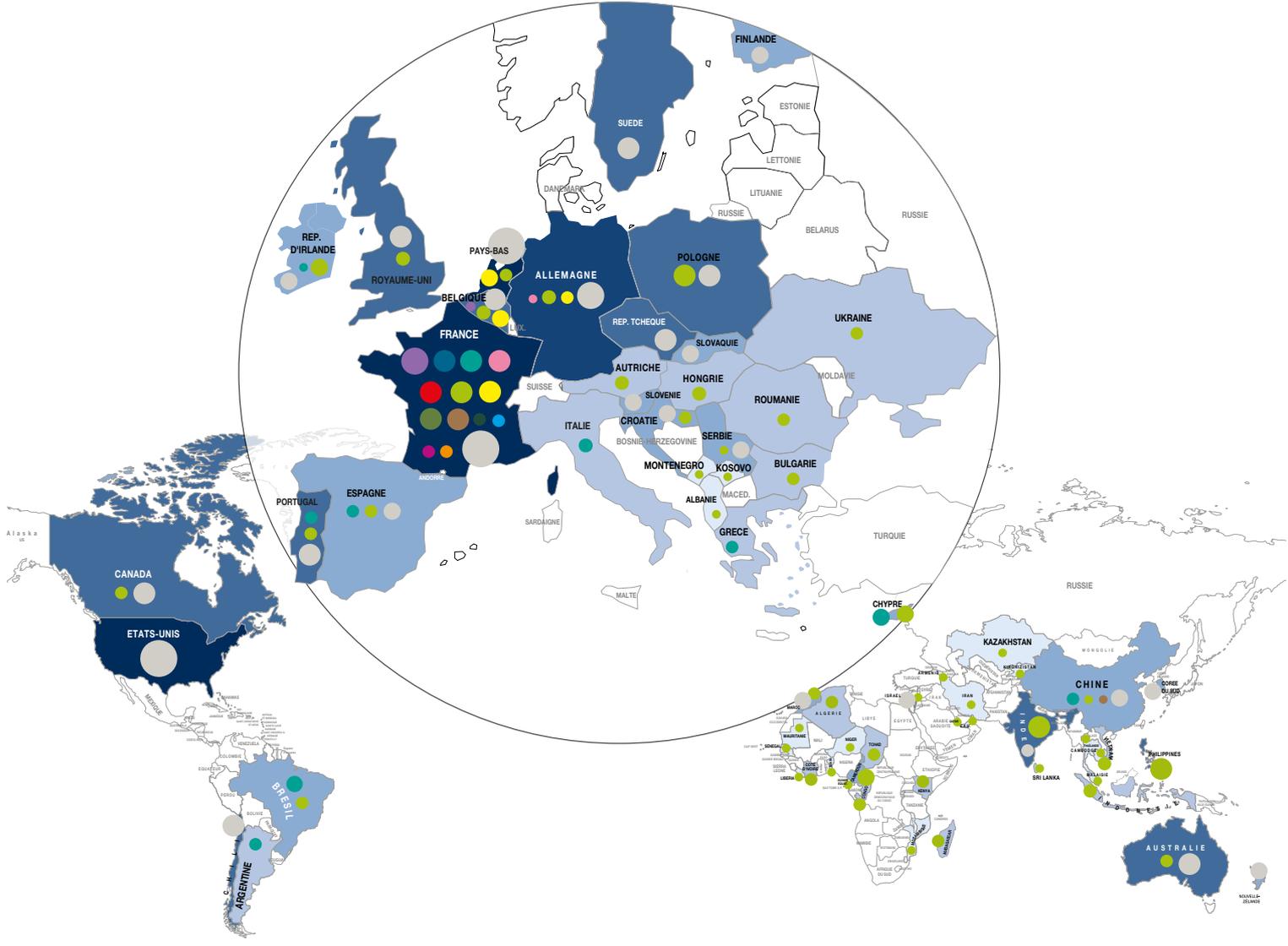
80% des effectifs de la filière commercial/marketing. Certains métiers restent très spécifiques : saisonniers des parcs de la Compagnie des Alpes, gardiens d'immeuble du groupe SNI, investisseurs du FSI, chargés de développement territorial de l'Établissement public. La Caisse des Dépôts est un Groupe dont le taux d'encadrement reste mesuré (12% des effectifs), malgré des différences assez nettes entre les entités (15% de cadres à Belambra, 47% à l'Établissement public, 93% à FSI, 100% à CDC Infrastructure).

*138 196
collaborateurs
au 31/12/2012*

LE GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS EN FRANCE (au 31/12/2012)



LE GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS DANS LE MONDE
(au 31/12/2012)



Groupe Caisse des Dépôts

- Caisse des Dépôts
- Entités rattachées
- CNP Assurances
- Icade
- Groupe SNI
- Egis
- Compagnie des Alpes
- Belambra
- Informatique CDC
- FSI
- CDC Entreprises
- Qualium Investissement
- CDC Climat
- Transdev

Densité par pays

- Plus de 10 000
- De 5 000 à 10 000
- De 1 000 à 5 000
- De 200 à 1 000
- De 20 à 200
- Inférieur à 20

Effectifs par filiales

- Plus de 10 000
- De 5 000 à 10 000
- De 1 000 à 5 000
- De 200 à 1 000
- De 20 à 200
- Inférieur à 20

Répartition des effectifs permanents France par filières au 31/12/2011 (périmètre élargi hors Transdev)

FILIERES	TOTAL	%
Ingénierie projet - Conception - MOA délégué - Aménagement	3 640	16,8
Gestion des contrats - back office	3 022	14,0
Gardiennage - Entretien - Services à la personne	1 896	8,8
Assistanat - Secrétariat	1 836	8,5
Système d'information - Maîtrise d'ouvrage	1 722	8,0
Comptabilité - Contrôle de gestion - Finance d'entreprise	1 630	7,5
Commercial - Marketing	1 311	6,1
Gestion immobilière	1 101	5,1
Investissement - Marchés financiers	698	3,2
Ressources humaines	689	3,2
Développement et montage d'opérations	682	3,2
Services généraux	548	2,5
Audit - Contrôle des risques - Qualité - Organisation	459	2,1
Maintenance - Sécurité	448	2,1
Juridique	412	1,9
Gestion des centres de profits - entités	366	1,7
Métiers du spectacle - loisirs et de la restauration	338	1,6
Information - Communication	333	1,5
Direction - Management	180	0,8
Actuariat - Statistiques	156	0,7
Achats	66	0,3
Exploitation	64	0,3
Autres	21	0,1
TOTAL METIERS	21 618	100,0

Source : Panorama social 2011 - périmètre élargi hors Transdev

Les politiques du Groupe en matière de développement des compétences, d'organisation du temps de travail, de diversité et de santé

Le développement des compétences et le pilotage de la mobilité sont de niveau Groupe

La DRH Groupe gère la population des cadres dirigeants du Groupe, qui bénéficient de modalités d'accompagnement spécifiques : entretien de gestion, accompagnement individuel, accompagnement collectif au sein de l'Université, développement des compétences au sein du Vivier Ressources Dirigeants et du Vivier Perspectives Groupe.

Les effectifs du Groupe sont dynamiques : en 2012, près de 24 000 embauches de CDI et de CDD (hors saisonniers) ont permis de couvrir plus de 15 300 départs (ratio de remplacement de 1,55), constitués de démissions (35,4% des départs), de licenciements (23,4%) et de départs à la retraite et en pré-retraite (12,2%).

Pour gérer cette dynamique et assurer le renouvellement des compétences, le Groupe place au premier rang de ses priorités la formation des collaborateurs. Celle-ci est assurée par « CDC Campus ». Créé en 2011 pour développer les compétences des cadres, cet outil propose des séminaires de découverte du Groupe, un accompagnement sur ses projets stratégiques et met en œuvre des actions de formation et de développement des talents.

Au niveau des filiales, chacune est responsable de sa politique de formation, définie en fonction de la stratégie RH du Groupe et de l'entité, des besoins de développement des compétences liés aux grands projets et des demandes

Proportion d'embauches et de départs par entité en 2012 (périmètre élargi)

	Embauches		Départs	
	N	%	N	%
Caisse des Dépôts et entités	903	3,8%	844	5,5%
CNP Assurances	290	1,2%	215	1,4%
Compagnie des Alpes	1 513	6,3%	1 578	10,3%
Egis	437	1,8%	477	3,1%
Icade	221	0,9%	215	1,4%
Informatique CDC	134	0,6%	109	0,8%
Groupe SNI	799	3,3%	777	5,1%
Transdev	19 558	82,0%	11 174	72,8%
TOTAL	23 855	100,0%	15 389	100,0%

Nombre moyen de jours de formation des salariés formés en 2012 (périmètre social du Groupe hors Transdev)

	2012	2011	2010
Cadres	1,77	1,55	1,83
Hommes	1,80	1,60	1,87
Femmes	1,73	1,49	1,77
Non cadres	1,40	1,37	1,52
Hommes	1,41	1,36	1,52
Femmes	1,39	1,38	1,53
Ensemble	1,57	1,46	1,68
Hommes	1,66	1,52	1,75
Femmes	1,52	1,42	1,63

Source : Bilan social Groupe 2012

des collaborateurs. Plus des trois quarts des entités effectuent une évaluation de leurs besoins de formation (entretiens d'évaluation, plan de formation). Toutes dispensent des formations internes et financent des formations externes. En 2011, le nombre de jours de formation recensés sur le périmètre social du Groupe était de 53 042, il est de 58 003 en 2012 (source : bilan social groupe 2011 et 2012, périmètre social du groupe hors Transdev). Certaines filiales ont créé leurs propres dispositifs de formation pour répondre à leurs besoins spécifiques : Egis Campus ou CDA Campus par exemple. En 2012, l'Établissement public a consacré plus de 25 M€ à la formation, soit un effort de formation représentant 7,2 % de sa masse salariale.

Ces dispositifs de formation poursuivent plusieurs objectifs, dont celui de faire progresser la mobilité au sein du Groupe ; l'accord mobilité Groupe du 29 janvier 2010, qui détermine les règles de fonctionnement de la mobilité à la Caisse des Dépôts, est décliné dans l'outil informatique « mobil'idées », et s'appuie sur les filières métiers pour assurer le suivi des mobilités entre les entités et assurer la connaissance des postes disponibles : en 2012, près de 1 000 mobilités inter et intra entités ont été réalisées au sein du Groupe.

Les politiques de rémunération et d'organisation du temps de travail sont définies au niveau de l'entité mais s'inscrivent dans un cadre législatif précis

La politique de rémunération est principalement définie au niveau de l'entité

Les entités du Groupe déterminent chacune leur politique de rémunération. En France, la loi impose aux entreprises disposant de délégués syndicaux de mener

tous les ans des Négociations Annuelles Obligatoires sur les rémunérations, la durée et l'organisation du temps de travail et l'évolution de l'emploi. Responsables de leur masse salariale, les filiales mettent en œuvre leur politique de rémunération, fixe, variable, individuelle ou collective en fonction des accords et conventions négociés avec leurs partenaires sociaux. Les entités du Groupe partagent globalement des dispositifs

Rémunérations moyennes annuelles brutes 2012 (périmètre social du Groupe)

	2010	2011	2012	Evolution 2010-2011	Evolution 2011-2012
Caisse des Dépôts et entités	55 739	58 345	60 261	4,7%	3,3%
CNP Assurances ¹	46 413	52 683	54 495	13,5%	3,4%
Informatique CDC	65 882	64 661	66 667	-1,9%	3,1%
Groupe SNI	35 892	36 000	33 771	0,3%	-6,2%
Icade s	52 593	56 921	59 309	8,2%	4,2%
Egis	47 189	47 757	48 584	1,2%	1,7%
Compagnie des Alpes ²	99 603	97 600	99 565	-2,0%	2,0%
Total	49 271	51 214	52 597	3,9%	2,7%

¹ A partir de 2011, changement de calcul basé sur la rémunération brute annuelle alors qu'auparavant, il s'agissait de données de rémunérations théoriques (sur le seul salaire de base hors prime).

² Holding du groupe Compagnie des Alpes

identiques : primes variables, Plans d'Épargne Entreprise, Plans d'Épargne Retraite Collective... En 2011, 18 152 collaborateurs ont bénéficié d'un accord d'intéressement et 12 224 d'un dispositif de participation.

L'organisation du temps de travail est régie par la loi sur l'aménagement du temps de travail

Le code du travail encadre les durées maximales de travail : en France, la durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine civile (ou 1 607 heures par an) pour toutes les entreprises, quel que soit leur effectif. Cette dernière peut être dépassée dans le

cadre de la réglementation sur les heures supplémentaires.

L'organisation du temps de travail est régie par la loi sur l'aménagement du temps de travail du 20 août 2008 qui prévoit qu'un accord d'entreprise ou d'Établissement définit les modalités d'aménagement du temps de travail. Les entités du Groupe sont responsables de cette organisation et mettent en œuvre les mesures nécessaires pour garantir le respect de la législation.

En 2012, dans les entités du Groupe, les salariés travaillent, selon leur entité d'appartenance et leur plage horaire hebdomadaire, entre 194 jours (Informatique CDC) et 216 jours par an (groupe SNI), et en moyenne 213 jours par salariés. 4721 salariés relevaient d'un temps de travail au forfait, soit près de 22 % de l'effectif présent au 31 décembre 2012 dans le Groupe (périmètre social).

Au sein de l'Établissement public, les salariés et agents bénéficient d'horaires personnalisés, permettant à chacun d'organiser son temps de travail en respectant les besoins de fonctionnement des services (Engagements internes de services déterminant des plages et cycles horaires à respecter). L'existence d'un crédit d'heure leur permet de récupérer sous forme de journée ou de demi-journée les heures effectuées au-delà de la durée normale de travail. Les autorisations d'absences sont globalement plus avantageuses que les obligations légales (jours enfants malades : 6 jours ouvrés contre 3 dans le Code du travail, déménagement, consultations médicales, ...) et plusieurs types de congés conventionnels et réglementaires sont accordés : congés bonifiés, congés de solidarité familiale (dispositif accord-cadre 2012-2014), etc.

Enfin, les entités du Groupe se sont engagées avec les partenaires sociaux sur des **modalités d'organisation du travail assouplies, comme le télétravail** (accord Établissement public du 10 juin 2011 sur le télétravail, 4% des effectifs) ou le temps partiel (18% des collaborateurs du Groupe). L'ensemble des filiales est soumis au Code du travail et aux obligations légales sur les formules d'organisation du temps de travail facilitant l'articulation vie professionnelle/vie privée. L'Établissement public négocie une charte rappelant les principes et bonnes pratiques en matière de gestion du temps au travail (utilisation des mails, smartphones, tenue des réunions, visioconférences etc).

La politique en faveur de la diversité est un axe fort de toutes les entités

Le Groupe a mis en place trois missions de promotion de la diversité

Au-delà de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé en 2004 au niveau du Groupe, trois missions déterminent la politique en faveur de la diversité : **la mission « Promotion des femmes et parité », la mission « Diversité », la mission « Handicap »**. Elles complètent les actions menées par les filiales qui, en 2012, se sont concentrées sur trois objectifs : la sensibilisation et la formation à la lutte contre les discriminations, l'accompagnement des jeunes des quartiers dits « politique de la ville », la mise en conformité des processus RH. Trois entités du Groupe, dont CNP Assurances, ont obtenu le Label Diversité, délivré par l'AFNOR.

5 entités ont mis en place des cellules d'écoute sur les discriminations, comme par exemple Médiation sociale interne à CNP Assurances, ou les dispositifs de traitement des discriminations individuelles au sein de l'Établissement public mis en œuvre dans le cadre de l'accord sur l'égalité professionnelle. De nouveaux procédés d'écoute-discrimination devraient être mis en place dans le courant de l'année 2013 à l'Établissement public et Informatique CDC.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes fait l'objet de nombreuses actions de promotion

Depuis 2010, la direction générale de la Caisse des Dépôts a engagé plusieurs actions fortes pour favoriser la promotion des femmes au sein du Groupe : nomination d'une responsable de la Promotion des femmes et de la Parité et création d'un Observatoire de la parité, outil de diagnostic de la mixité, de mesure de l'évolution de la place des femmes dans les entités du Groupe. Le 25 novembre 2011, **le réseau Alter Egales, qui réunit des femmes cadres de la Caisse des Dépôts**, a été officiellement lancé : ses principaux objectifs sont de faciliter l'accès de ses adhérentes aux postes à responsabilités et d'accroître la visibilité de leur rôle et de leur action: le Groupe s'est fixé pour objectif de **confier 20 % de mandats sociaux à des femmes en 2013, et 40 % en 2016**. Alter Egales permet de mettre en relation des collaborateurs et collaboratrices cadres pour conduire des réflexions collectives et s'est doté d'un réseau virtuel grâce à la plateforme collaborative :

Répartition par genre et catégorie des effectifs France au 31/12/2012 (périmètre élargi)

	CADRES			NON CADRES			ENSEMBLE		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Caisse des Dépôts	1 253 48,3%	1 343 51,7%	2 596 100%	927 29,2%	2 245 70,8%	3 172 100%	2 180 37,8%	3 588 62,2%	5 765 100%
Entités rattachées	435 64,2%	243 35,8%	678 100%	213 37,1%	361 62,9%	574 100%	648 51,8%	604 48,2%	1 252 100%
CNP Assurances	902 48,9%	941 51,1%	1 843 100%	410 26,8%	1 118 73,2%	1 528 100%	1 312 38,9%	2 059 61,1%	3 371 100%
Icade	685 63,4%	395 36,6%	1 080 100%	146 23,1%	486 76,9%	632 100%	831 48,5%	881 51,5%	1 712 100%
Groupe SNI	494 47,5%	546 52,5%	1 040 100%	1 035 32,7%	2 128 67,3%	3 163 100%	1 529 36,4%	2 674 63,6%	4 203 100%
Egis ⁽¹⁾	2 529 72,2%	975 27,8%	3 504 100%	443 42,0%	612 58,0%	1 055 100%	2 972 65,2%	1 587 34,8%	4 559 100%
Compagnie des Alpes	267 56,9%	202 43,1%	469 100%	1 987 58,7%	1 396 41,3%	3 383 100%	2 254 58,5%	1 598 41,5%	3 852 100%
Belambra	92 56,1%	72 43,9%	164 100%	450 48,4%	479 51,6%	929 100%	542 49,6%	551 50,4%	1 093 100%
Informatique CDC	740 68,3%	344 31,7%	1 084 100%	28 57,1%	21 42,9%	49 100%	768 67,8%	365 32,2%	1 133 100%
FSI	39 58,2%	28 41,8%	67 100%	0	5 100%	5 100%	39 54,2%	33 45,8%	72 100%
CDC Entreprises	93 54,7%	77 45,3%	170 100%	2 10,5%	17 89,5%	19 100%	95 50,3%	94 49,7%	189 100%
Qualium Investissement	19 67,9%	9 32,1%	28 100%	0	4 100%	4 100%	19 59,4%	13 40,6%	32 100%
CDC Climat et filiales	28 54,9%	23 45,1%	51 100%	0	5 100%	5 100%	28 50,0%	28 50,0%	56 100%
Total Groupe (hors Transdev)	7 576 59,3%	5 198 40,4%	12 774 100%	5 641 38,9%	8 877 61,1%	14 518 100%	13 217 48,4%	14 075 51,6%	27 292 100%
Transdev	1 515 71,3%	610 28,7%	2 125 100%	28 380 77,5%	8 233 22,5%	36 613 100%	29 895 77,2%	8 843 22,8%	38 738 100%
Total Groupe (Transdev inclus)	9 091 61,0%	5 808 39,0%	14 899 100%	34 021 66,5%	17 110 33,5%	51 131 100%	43 112 65,3%	22 918 34,7%	66 030 100%

⁽¹⁾ hors personnel local basé en Polynésie Française



Par ailleurs, toutes les filiales de plus de 300 salariés sont tenues, depuis la loi Génisson du 9 mai 2001, de produire un rapport annuel de situation comparée sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Principales mesures prises en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 2012

82% des 23 entités répondantes ont engagé des actions sur au moins un des sujets relatifs à l'égalité professionnelle hommes/femmes cités ci-dessous : environ 50% des actions concernent la formation, l'équilibre vie professionnelle/vie privée et le recrutement.

BONNES PRATIQUES

Formations

Le **groupe SNI** cherche à développer les formations courtes et régionales. Par ailleurs, il communique sur les formations DIF et prend en compte la période d'absence pour congé parental dans les droits au DIF. De manière générale, il entend encourager la professionnalisation après un long congé par l'accès aux formations. A titre exceptionnel, les frais engagés par le collaborateur, comme les frais de garde, peuvent être pris en charge pour raisons familiales et personnelles.

Equilibre vie professionnelle vie privée

Egis s'engage à ce que toute demande présentée par un salarié de modification de l'organisation du temps de travail, notamment le travail à temps partiel choisi, soit examinée. Une attention des directions et des services de chaque filiale est portée sur la compatibilité des horaires et de la vie personnelle, par exemple, en évitant l'organisation de réunions en fin de journée. En termes d'aménagement des horaires de travail, les salariés qui font face à des contraintes d'organisation familiale particulières ont la possibilité de demander à bénéficier d'un aménagement du temps de travail. Des possibilités de télétravail sont également offertes.

Recrutements

A la **Compagnie des Alpes**, une attention particulière est portée à la terminologie et aux descriptifs des postes afin de lutter contre l'autocensure et les discriminations indirectes. 3 fonctions significatives de l'entité montrant un déséquilibre entre les femmes et les hommes sont spécifiquement suivies dans le cadre de la mixité des emplois.

Rémunérations

Informatique CDC : pour l'année 2012, des enveloppes de 200 K€ pour les femmes et de 60 K€ pour les hommes ont été négociées dans le cadre de la NAO pour les rattrapages des écarts injustifiés de rémunération. Parmi les orientations de la campagne d'avancements 2012, l'égalité entre hommes et femmes en matière d'augmentations individuelles a été un critère de premier ordre.

Promotions

Icade a mis en place des parcours visant à détecter les potentiels féminins pour leur faciliter l'accès à des postes à responsabilités.

Mixité horizontale et verticale

Compagnie des Alpes : comme négocié dans son accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la Compagnie des Alpes a souhaité étendre la féminisation des instances de management initiée en 2011 au sein du Comex, à tous les postes de management.

Autre

CDC Climat : comme cela est stipulé dans l'article 5 de la NAO 2011, les organisations syndicales s'engagent à favoriser l'équilibre de la représentation entre les femmes et les hommes sur les listes des candidats aux élections professionnelles et dans les réunions de négociation.

Trajectoires professionnelles

Caisse des Dépôts : dans le cadre de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, une étude des trajectoires professionnelles d'un panel de fonctionnaires de catégorie C recrutés en 1990 et des salariés recrutés dans la qualification de chargé d'études A en 1990 a été lancée en 2012.

La politique des seniors prend une dimension intergénérationnelle

Le groupe Caisse des Dépôts présente une pyramide des âges marquée par le vieillissement de ses effectifs : près de 25% des collaborateurs du Groupe (cf. pyramide des âges) et plus de 30% des collaborateurs de l'Établissement public ont plus de 55 ans. L'allongement de la durée de la vie professionnelle et les besoins d'anticiper le renouvellement des compétences ont conduit les entités du Groupe à mener une réflexion sur les enjeux de la seniorité. Toutes les filiales sont ainsi signataires des accords en faveur de l'emploi des seniors définis par la loi de financement pour la sécurité sociale pour 2009 et plus de la moitié d'entre elles ont mis en place des dispositifs d'accompagnement de fin de carrière, ainsi que des indemnités spécifiques de départ en retraite. Une



Exemples d'actions mises en place dans le Groupe au titre des accords seniors sur les thèmes fixés par décret

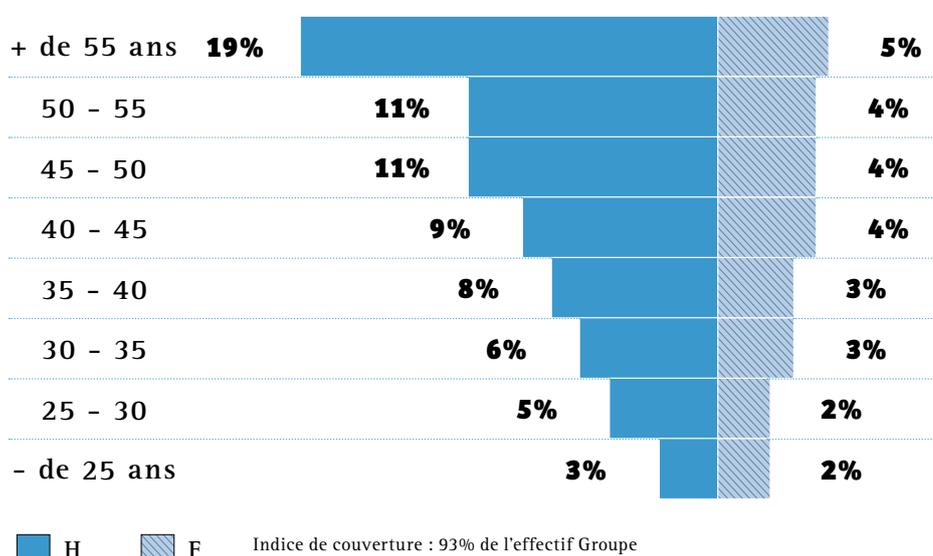
Thèmes	Exemples d'actions dans le groupe
Recrutement des salariés âgés dans l'entreprise	Engagement à maintenir un niveau minimal de seniors dans les effectifs. Engagement d'Egis sur un taux de recrutements
Anticipation de l'évolution des carrières professionnelles	Dispositifs « entretiens » à 35, 40, 45, 50, 52, 55, 58 ans, selon les entités.
Amélioration des conditions de travail et prévention des risques de pénibilité	Réduire les risques liés à la pénibilité du travail (ergonomie du poste de travail, partenariat avec la médecine du travail, recherche de solutions de maintien dans l'emploi ou de reconversion professionnelle)
Développement des compétences et des qualifications et accès à la formation	Vigilance sur l'accès des seniors à la formation CDC Campus: journée de formation à l'intergénérationnel pour les managers et RH du Groupe
Aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite	Télétravail, temps partiel compensé, aménagement temps de travail, abondement du CET, variabilité de l'indemnité de départ à la retraite, allocation de jours pour expérience externe, coopération post-retraite.
Transmission des savoirs et des compétences et développement du tutorat	Tutorat : dans tous les accords, avec une portée variable (transmission de connaissances, parrainage nouveaux arrivants, formateur interne).

mission seniors menée par la DRH Groupe a permis d'établir un diagnostic partagé de la gestion des seniors au sein du Groupe et des moyens de les valoriser. La loi du 13 mars 2013 relative au contrat de génération demande désormais aux entreprises de plus de 300 salariés de négocier un accord intergénérationnel avant le 30 septembre 2013. L'Établissement public, qui n'est pas contraint par ces dispositions législatives, mettra l'accord en place en s'engageant sur un taux de recrutement de collaborateurs de moins de 30 ans ainsi que sur le maintien dans l'emploi de ses collaborateurs seniors.

Le Groupe progresse en matière d'insertion de collaborateurs en situation de handicap

Des accords et plans d'action handicap sont engagés dans toutes les filiales assujetties à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : le taux d'emploi direct et indirect dans le Groupe, qui s'établissait à 3,90% en 2011, est en progression. En 2012, CNP Assurances et l'Établissement public approchent (5,89% pour CNP) ou sont parvenues (EP), chacune sur leur périmètre, à atteindre le taux d'emploi légal de 6% de travailleurs en situation de handicap, conformément aux objectifs fixés par le législateur.

Pyramides des âges au 31 décembre 2012 (périmètre élargi)





BONNES PRATIQUES

Principales mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

Recours au secteur adapté et protégé :

au cours des quatre dernières années le recours aux secteurs adapté et protégé au sein de l'Établissement public a fortement progressé : 209 K€ en 2009, 745 K€ en 2010, 912 K€ en 2011, 1 M€ en 2012.

Ce bon résultat, fruit de la mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche (directions, service des achats, Mission Handicap) repose sur plusieurs actions :

- la mise en place de lots réservés dans les appels d'offres (saisie de données, impression, objets promotionnels, communication adaptée, traiteurs.)
- les achats ponctuels
- la mise en place en 2012 du traitement du courrier du département emploi et développement des compétences à la DRH EP par une entreprise adaptée.

Recrutement de travailleurs en situation de handicap

Groupe SNI - EFIDIS : organisation des points réguliers avec les chargés de mission des CAP Emploi, Pôle Emploi - Handicap

- Diversification du sourcing en déposant les offres vers différents sites handicap les plus adaptés aux besoins des entités
- Participation à des salons spécialisés notamment sur les grandes agglomérations.
- Constitution d'un vivier de candidatures
- Développement de l'accueil des stagiaires et de contrats en alternance.
- Mise en place de partenariats avec les Centre de Rééducation Professionnelle (CRP).
- Rapprochement des associations spécialisées dans la réinsertion des personnes handicapées.

Sensibilisation/communication

Icade : en 2012, création d'un espace intranet dédié, diffusion d'un calendrier (avec BD), livret des mesures du nouvel accord, article journal interne, relais des Jeux paralympiques avec exposition photo, la SEPH sur le secteur protégé et adapté.

Autodéclaration

Informatique CDC : Envoi du guide « Déclarer son handicap pour faciliter sa vie professionnelle » à chaque salarié avec courrier du directeur.

Formations

Groupe Caisse des Dépôts : formation CDC Campus pour RH et manager « S'ouvrir au handicap ».

Accompagnement de carrière

Informatique CDC : Entretiens avec les RH et la Chargée de Mission Handicap (accompagnements personnalisés, maintien dans l'emploi, aménagements et aides spécifiques). Signature ou négociation d'un accord CNP Assurances : 6e accord (depuis 1995).

Autre

Egis : Goodies publicitaires : mug logo « mission handicap Egis » pour les opérations de recrutement ; Adhésion au Club « Etre ».

Convention AGEFIPH ou FIPHFP

Établissement public : depuis 2008, la Caisse des Dépôts s'est engagée dans une politique volontariste visant au développement de l'emploi des personnes handicapées.

Les objectifs, portés par un plan d'action pluriannuel et soutenus par une convention de trois ans signée en 2009 avec le FIPHFP, ont été atteints.

Au niveau du Groupe, le réseau handicap Groupe créé en 2010 cherche à faire progresser cet indicateur en coordonnant les actions des filiales, en facilitant l'identification d'étudiants et de jeunes diplômés en situation de handicap et en permettant aux acteurs du handicap de se rencontrer, d'échanger sur leurs problématiques et leurs bonnes pratiques.

73% des 23 entités répondantes ont engagé des actions sur au moins un des thèmes suivants : la moitié des

actions environ porte sur le recours au secteur adapté protégé, le recrutement de travailleurs en situation de handicap et la sensibilisation au handicap.

Les processus de réorganisation s'accompagnent de dispositifs de conduite du changement

En cas de réorganisation, les entités concernées mettent en place, en lien avec leur DRH et/ou avec la DRH Groupe, des dispositifs d'accompagnement des personnels élaborés en fonction des situations. Leurs modalités de mise en œuvre peuvent être très différentes : entretiens individuels, coaching, formations professionnalisantes, accompagnement du changement, droit d'option des personnels, communication interne ciblée, et le cas échéant, mise en place d'un dispositif d'écoute. Ces actions s'appliquent à tous les salariés de l'entreprise à des degrés variables en fonction de l'ampleur de la réorganisation. Dans le cas de figure où les réorganisations résulteraient de la mise en œuvre d'un plan de reclassement, les entités du Groupe (hors Établissement public) sont soumises au code du travail, article L1233-61 : « l'employeur établit et met en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi pour éviter les licenciements ou en limiter le nombre. Ce plan intègre un plan de reclassement visant à faciliter le reclassement des salariés dont le licenciement ne pourrait être évité, notamment celui des salariés âgés ou présentant des caractéristiques sociales ou de qualification rendant leur réinsertion professionnelle particulièrement difficile. »

La politique de santé et sécurité repose sur des enjeux partagés et des objectifs communs

Les métiers et implantations géographiques des entités ont un impact important sur les enjeux du Groupe en matière de santé et de sécurité.

La politique de santé et sécurité à la Caisse des Dépôts repose sur des enjeux partagés : une exigence en matière de prévention des risques professionnels, la prise en compte des

risques psychosociaux et l'émergence des préoccupations de qualité de vie au travail ou d'équilibre vie professionnelle - vie privée. Dans tous ces domaines, le Groupe se fixe pour objectif de protéger les collaborateurs de la Caisse des Dépôts contre les risques auxquels ils pourraient être exposés dans l'exercice de leurs missions, de promouvoir une gestion de proximité des questions d'hygiène et de sécurité en responsabilisant les acteurs du Groupe, de renforcer le dialogue entre les acteurs de la prévention et faciliter l'action collective dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité, notamment par le biais des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Pour mémoire, le CHSCT, constitué dans tous les Établissements occupant au moins 50 salariés, a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. La plupart des entités du groupe Caisse des Dépôts sont donc soumises à cette obligation légale : en 2012, on peut estimer que 99.6% de l'effectif France du Groupe est représenté dans un CHSCT.

13 accords sur le thème de la santé et la sécurité ont été signés dans le Groupe en 2012.

Toutes les entités du Groupe sont engagées dans des démarches de prévention des risques psycho sociaux (RPS), notamment de harcèlement et de violences au travail, conformément aux dispositions du Code du Travail. Les accords mis en place (CNP Assurances, Icade, SCET, groupe SNI, Transdev), la création d'indicateurs de suivi et de détection, la mise en place de numéros verts ou de dispositifs de soutien psychologique (CNP Assurances, Établissement public, Icade, Egis) ainsi

que la formalisation de procédures internes en cas de harcèlement (CNP Assurances, Établissement public, Icade) participent aux efforts réalisés en matière de santé et de sécurité.

Des programmes d'éducation, de formation, de conseil, de prévention et de maîtrise des risques ont été mis en place pour aider les salariés et leurs familles en cas de maladie grave. La Société Forestière a créé un programme sur la maladie de Lyme, le groupe SNI a créé des dispositifs de prévention des risques psychosociaux et de gestion du traumatisme individuel et collectif et a pris des mesures d'accompagnement au retour à la santé et à la vie active. L'Établissement public a mis en place un dispositif d'accompagnement psychologique, pour les situations liées à la vie professionnelle, privée et aux dépendances.

L'Établissement public mène des actions de sensibilisation à la prévention des risques à tous les niveaux (Comités de direction, encadrement et collaborateur), a mis en place des indicateurs et tableaux de bord des risques psychosociaux, un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). L'Établissement public mène également des actions en matière de prévention des risques liés à la santé (posture, alcool et tabagisme, alimentation) et réalise un bilan du programme annuel de prévention au CHSCT à compétence nationale.

Icade a mis en place en 2010, dans le cadre de la politique de prévention du stress au travail, un comité de pilotage composé de représentants de la direction, des secrétaires de CHSCT, du médecin du travail et de l'assistante sociale, chargé d'analyser les indicateurs internes

Absentéisme 2012 (en jours - périmètre social du Groupe hors Transdev)

Effectifs totaux	Maladie	Congés longue maladie Congés longue durée Invalidité	Accidents du travail et du trajet	Congés maternité ou d'adoption	Absences diverses ⁽¹⁾	TOTAL collecté	Périmètre 2011	Périmètre 2010
Caisse des Dépôts et entités	49 115	21 001	4 506	10 421	7 978	93 021	87 456	84 545
CNP Assurances	39 029	4 876	926	7 637	4 776	57 244	59 046	52 844
Informatique CDC	5 385	2 310	316	850	784	9 645	9 754	12 321
SNI	78 256	0	12 886	12 310	6 531	109 983	81 904	100 123
Icade	16 774	6 222	2 596	5 304	5 499	36 395	25 386	27 271
Egis	8 295	0	875	4 991	915	15 076	11 447	9 670
Compagnie des Alpes	338	0	0	234	171	743	780	479
Total	196 854	34 409	22 105	41 513	26 483	321 364	275 773	294 011
Périmètre 2011	169 331	29 441	16 448	39 337	21 216	275 773		
Périmètre 2010	168 711	45 437	18 223	38 012	23 628	294 011		

⁽¹⁾ événements familiaux (mariage, décès dans la famille...), enfants malades, déménagements.

Accidents du travail 2012 (périmètre social du Groupe hors Transdev)

Accidents du travail	2012	2011	2010
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	315	362	372
Nombre d'accident de trajet avec arrêt	124	119	190
Nombre d'accidents mortels	0	1	0
Nombre total d'accidents du travail	439	482	562
Effectif total au 31/12	20989	20786	23797
% accidents sur effectif total	2,09%	2,30%	2,40%

Maladies professionnelles 2012 (périmètre social du Groupe hors Transdev)

Maladies professionnelles déclarées à la Sécurité Sociale	2012	2011	2010
Epaule douloureuse	1	4	0
Epicondylite	0	1	5
Périarthrite de l'épaule	0	0	2
Scapulalgie	0	0	4
Syndrôme carpien	0	1	15
Tendinite	1	1	1
Ténosynovite	0	0	0
Trouble musculo-squelettique	12	19	0
Autre	1	0	0
TOTAL	15	26	27

portant notamment sur l'absentéisme, l'appréciation des conditions de travail, le bien-être au travail ; l'analyse de ces indicateurs a permis d'engager des discussions en 2012 avec les organisations syndicales qui ont conduit à la signature d'un accord renforçant les actions de prévention engagées (numéro vert gratuit d'accompagnement psychologique pour les salariés) et à la mise en œuvre de moyens individuels et collectifs de prévention des risques psychosociaux.

La Compagnie des Alpes établit et actualise régulièrement des documents d'évaluation des risques professionnels, qui comportent, pour tous les sites français, l'identification des risques par métier et par poste ainsi que des plans d'action. Des échanges réguliers sont réalisés entre toutes les sociétés du Groupe sur des retours d'expérience. Les principaux accidents du travail sont les chutes au cours de déplacements à ski pour les domaines skiables, et les accidents liés aux déplacements ou au travail en hauteur pour les parcs de loisir.

Le droit syndical s'exerce dans le cadre de dispositions légales enrichies

Le droit syndical s'exerce à la Caisse des Dépôts dans le cadre des dispositions légales, réglementaires et jurisprudentielles applicables aux deux grandes catégories d'agents qu'elle emploie, les fonctionnaires (régis par le Statut général de la Fonction publique et les agents CANSSM dotés d'un statut particulier similaire) et les salariés sous le régime des conventions collectives relevant du Code du travail. Ce cadre a été enrichi par la conclusion d'accords collectifs propres à la Caisse des Dépôts visant à assurer l'exercice de l'activité syndicale dans les meilleures conditions tant au niveau de l'Établissement public qu'au niveau du périmètre social du Groupe. Ainsi, trois protocoles d'accords relatifs aux moyens syndicaux actualisant et améliorant des dispositions datant des années 1990 ont-ils été récemment conclus s'agissant de l'Établissement public. L'accord relatif à l'organisation sociale du Groupe – qui institue notamment le CMIC et délégués syndicaux de Groupe – est, quant à lui, périodiquement actualisé afin de l'adapter aux évolutions majeures du Groupe, sa dernière révision date du 13 mai 2013.

La mise en œuvre de ces dispositions permet de garantir l'exercice effectif des libertés syndicales traditionnelles telles qu'en particulier, la liberté de circulation dans les locaux et la liberté d'expression via des moyens d'affichage non seulement classiques (panneaux) mais aussi, aujourd'hui, numériques (écrans TV, tribune syndicale électronique, information syndicale par messagerie). Elle confère également aux organisations syndicales les moyens budgétaires, logistiques (imprimerie, téléphonie, courrier) et bureautiques nécessaires à leur activité.

Ce corpus dynamique concourt ainsi à garantir le libre exercice de l'activité syndicale en assurant aux partenaires sociaux les moyens d'accomplir leur mission tant dans le respect des prérogatives que leur confèrent leurs mandats que de celles propres à la Caisse des Dépôts en sa qualité d'employeur.

La Caisse des Dépôts est principalement implantée dans des états juridiquement stables

Si le Groupe est représenté sur les cinq continents, la Caisse des Dépôts est de facto principalement implantée dans des pays juridiquement stables aux législations protectrices en matière de droit du travail.

Egis a des implantations dans des pays potentiellement exposés à des risques relatifs aux droits de l'homme. Confrontée aux problématiques d'éthique et de droits de l'homme en raison de ses 166 employés installés aux Emirats (7), en Indonésie (121), en Iran (1) ou au Viet Nam (37), qui représentent 1,3 % de l'effectif total d'Egis et 0,4% de l'effectif total du groupe Caisse des Dépôts, Egis a adhéré en 2012 au Pacte Mondial des Nations Unies et s'est engagé à soutenir les dix principes énoncés en matière de droits de l'Homme, de droits du travail, ainsi qu'en matière de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption.

Le groupe Caisse des Dépôts respecte les huit conventions fondamentales de l'OIT (la convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, la convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, la convention sur le travail, la convention sur l'abolition du travail forcé, la convention sur l'égalité de rémunération, la convention concernant la discrimination, la convention sur l'âge minimum, la convention sur les pires formes de travail des enfants). Elle est signataire depuis 2004 du Pacte Mondial des Nations Unies.

Part des effectifs	France	Europe	Monde (hors Europe)
CNP Assurances	67,3%	14,8%	18,0%
Egis	38,7%	20,9%	40,4%
Compagnie des Alpes	80,7%	19,3%	0,0%
Transdev	38,5%	36,5%	25,0%



***Fonctionnement
interne et
loyauté des pratiques***

Le groupe Caisse des Dépôts est attentif à l'intégration
du développement durable dans ses procédés internes et
aux impacts liés à l'exercice de ses activités.

ORGANISATION ET DÉPLOIEMENT DE LA DÉMARCHE INTERNE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un engagement interne décliné en plans d'actions

L'engagement en interne est concrétisé au niveau des différentes entités du Groupe par des programmes d'actions internes qui articulent les enjeux environnementaux et sociétaux. Pour les filiales, le pilotage de cette démarche est exercé de manière autonome. Au sein de l'Établissement public, le programme Ecotidien a été mis en place.

Le programme Ecotidien pour l'Établissement public

Lancé en 2010, le programme de développement durable interne de l'Établissement public « Ecotidien,

ensemble protégeons notre environnement » vise à :

- réduire les impacts environnementaux des activités de fonctionnement de l'Établissement public tout en compensant l'intégralité de ses émissions de CO₂,
- faire progresser les pratiques ayant un impact sur les différentes parties prenantes de la Caisse des Dépôts : fournisseurs, partenaires, salariés, etc.

Le programme, élaboré à partir du texte de la Circulaire d'exemplarité de l'État, vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans son fonctionnement selon un objectif annuel de - 3%. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre réalisé porte sur un périmètre large (Scope 3 du Bilan Carbone®) incluant la gestion des ressources et consommables (énergie, papier, mobilier, parc automobile, etc.).

Les actions sont suivies via des instances dédiées : un comité de pilotage semestriel réunit des responsables de fonctions support et opérationnelles (niveau CODIR Établissement public et secrétaires généraux ou équivalent des

Plan d'actions Ecotidien

Enjeux de responsabilité sociale et sociétale	Actions et objectifs
Mesure de la qualité de vie au travail	Consultation des collaborateurs (Baromètre social)
Prévention des Risques psycho-sociaux (RPS)	La DRH pilote un important dispositif de prévention : au travers du dialogue social, des groupes de travail transverses s'appuient sur les différents acteurs internes concernés (organisations syndicales, service médical, assistantes sociales, Mission Interne Risques Psychosociaux (MIRPS), services RH des RPS). De plus, un dispositif d'écoute psychologique est mis en place 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, via un numéro vert, pour tous les collaborateurs et leurs proches.
Sensibilisation des collaborateurs au développement durable	Baromètre Écotidien pour les écogestes. Campagne de communication sur des sujets divers (papier...), via divers supports (Intranet, affichage...).
Achats responsables	Démarche de réduction du délai de paiement des factures fournisseurs, via notamment la dématérialisation des factures. Atteinte et maintien du taux de recours aux entreprises adaptées (taux FIPHP 2012 = 6 %).
Enjeux de responsabilité environnementale	Actions et objectifs
Réduction de l'empreinte environnementale	Réflexion sur l'intégration de l'approche développement durable dans certains projets informatiques.
Réduction des émissions de CO ₂	Incitation à la limitation des déplacements notamment par le recours à la visioconférence et au télétravail. Adoption de la charte compensation et réalisation de la compensation carbone de l'intégralité des émissions de l'Établissement public.
Achats responsables	Intégration de la notion de cycle de vie du produit lors des achats (exemple : seuil maximal de COV pour le mobilier, revalorisation et recyclage) et incitation à l'achat de produits verts. Intégration de l'alimentation biologique dans le service de restauration collective interne et vigilance à privilégier les circuits courts (19 % du volume d'achat 2012).

directions) et le comité de programme réunit les responsables des actions toutes les six semaines (logistique, ressources humaines).

Des plans d'actions internes au sein des filiales

Des plans d'actions internes au sein des filiales			
CDC Climat, Belambra, Société Forestière, SCET	CDC Entreprises, Icade, groupe SNI	Informatique CDC	Établissement public, CNP Assurances, Egis
Actions ponctuelles	Plan en cours d'élaboration	Plan d'actions	Plan d'actions et suivi des indicateurs

BONNE PRATIQUE

CNP Assurances, une diminution des émissions de CO₂ au-delà des objectifs fixés

Réduction de 10 % des émissions de CO₂ par collaborateur pour le fonctionnement interne fin 2012 par rapport à 2009 (objectif de -6 %), avec une nouvelle réduction significative (-23 %) du nombre de trajets et de kilomètres parcourus par les collaborateurs.

En 2012, 3 filiales du Groupe disposaient d'un plan d'actions interne RSE formalisé et 3 autres sont en cours d'élaboration de leur plan.

4 filiales ont mis en place des actions ponctuelles allant de campagnes de sensibilisation à un programme écogestes pour le recyclage des déchets.



Détails des plans d'action internes mis en place par les filiales en annexe

Déploiement et suivi des impacts du groupe Caisse des Dépôts

Les impacts environnementaux des entités du Groupe

Mesure des émissions de CO₂

La grande majorité des entités de la Caisse des Dépôts sont tenues d'établir un bilan des gaz à effet de serre tous les trois ans. Ces bilans ont permis d'identifier les principaux postes émetteurs que sont notamment les intrants, l'énergie et les déplacements.



Détails des émissions de gaz à effet de serre en annexe

Le Bilan carbone® 2010 de l'Établissement public

met en évidence trois postes importants en terme d'émission de gaz à effet de serre : les intrants (consommables et services) (47 %), les déplacements (25 %) et l'énergie (19 %). Il a mis en évidence une consommation moyenne par collaborateur de 5,81 tonnes équivalent CO₂ soit une baisse de 12 % par rapport au bilan portant sur l'année 2004.

Mesures prises par les entités du Groupe pour réduire les rejets dans l'air, l'eau et le sol

Afin de réduire les impacts de leurs activités, certaines entités du Groupe mettent en place des mesures de réduction des rejets dans l'air, l'eau et le sol concernant principalement :

- les déplacements des collaborateurs (transports non polluants, visioconférence, télétravail, limitation du niveau d'émissions de CO₂ des véhicules de fonction).
- des actions de sensibilisation (semaine du développement durable, formations).

A noter : il est à signaler que pour certaines filiales comprenant un nombre de salariés restreint, notamment CDC Infrastructure, CDC Entreprises et CDC Climat, locataires de leurs bureaux, la marge de manœuvre est limitée pour améliorer l'efficacité énergétique des locaux et pour mettre en place des démarches relatives à la gestion des déchets ou des consommations d'eau.



Actions formalisées par les entités du Groupe pour réduire les rejets dans l'air, l'eau et le sol



Les mesures prises au niveau de l'Établissement public

- Les mesures liées aux déplacements : Charte Voyage pour limiter l'usage du taxi et privilégier les transports en commun, suivi de la consommation de CO₂ des trajets lors de la commande dans l'outil de réservation online du voyageur, usage de visioconférence, télétravail.
- Les mesures liées aux intrants visent à réduire et optimiser les consommations : plan d'actions « achats responsables 2013-2014 », valorisation et recyclage du matériel et mobilier anciens, objectif de 30 % du volume d'achat de fournitures de bureau « vertes » et atteint 37 % pour l'année 2012, dématérialisation des documents. Chaque année, la Caisse des Dépôts procède à la compensation carbone de l'intégralité de ses émissions. En 2012, l'Établissement public a compensé 39 000 tonnes équivalent CO₂ : 30 500 t. eq. CO₂ au titre des émissions de l'année 2011 et 8 500 t. eq. CO₂ à titre de régularisation suite à des livraisons moindres les années précédentes.

Certaines filiales ont également mis en place des mesures afin de réduire les rejets dans l'air liés aux déplacements des collaborateurs :

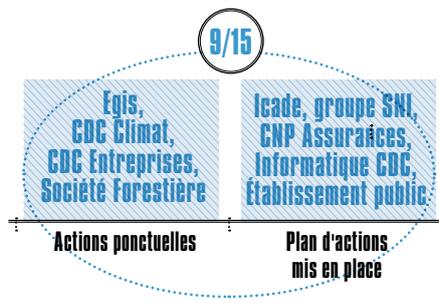
- Icade** a :
- mis à disposition 2 voitures électriques dans le parc de « voitures partagées » (7 voitures au total),
 - enregistré une fréquentation record des navettes fluviales « 100 % électrique » : 1 116 711 passagers transportés en 2012, représentant une économie d'environ 66 tonnes de CO₂ par an pour un transport identique en bus.



Les sites de la **Compagnie des Alpes** mettent en place des navettes pour l'acheminement du personnel sur site, remplacent les véhicules société par des véhicules plus respectueux de l'environnement, et promeuvent le co-voiturage et l'utilisation de vélos.

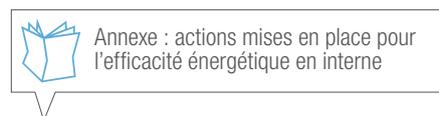
Mesures mises en œuvre pour améliorer l'efficacité énergétique en interne

Les enjeux énergie pour l'Établissement public et les filiales résident essentiellement dans les consommations énergétiques des bâtiments où sont situés les bureaux, et les équipements informatiques utilisés.



Les entités de la Caisse des Dépôts ayant formalisé des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique

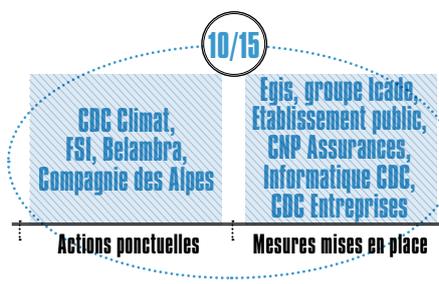
- Les mesures adoptées par les différentes entités de la Caisse des Dépôts pour améliorer l'efficacité énergétique des activités des collaborateurs comprennent principalement des mesures relatives à une exploitation optimisée des bureaux
- introduction d'obligations de maîtrise énergie chauffage dans les nouveaux contrats de maintenance à partir de 2013 (Établissement public),
 - ajustement des températures (CNP Assurances),
 - optimisation de l'utilisation des appareils électroniques et systèmes d'arrêt automatiques la nuit (Egis).



Mesures en faveur de la réduction des déchets

L'enjeu des déchets pour l'Établissement public et les filiales concerne en interne essentiellement la production de déchets liée aux activités de bureau.

Les entités ayant mis en place un suivi de la production de déchets



BONNE PRATIQUE

Informatique CDC : améliorer l'efficacité énergétique

Gain de 17 % sur la consommation de chauffage avec la récupération de chaleur des salles informatiques permettant de chauffer en partie les bureaux. Installation de systèmes de climatisation plus efficaces pour les salles informatiques permettant de réduire la consommation de ces systèmes de 15 à 20 %.



Détails des chiffres de consommation d'eau et de papier en annexe

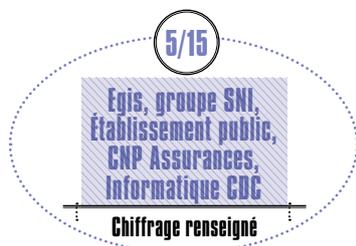
Détails des mesures de réduction des déchets mises en place par le Groupe en annexe

BONNE PRATIQUE

CNP Assurances

- Les principaux sites ont mis en place une collecte de déchets recyclables, a minima le papier.
- Des initiatives complémentaires sont menées sur quelques sites, en particulier ceux des sociétés certifiées ISO 14001.
- Le retour des matériels défectueux ou remplacés à un broker qui s'est engagé sur leur retraitement.
 - Le paramétrage des imprimantes par défaut en impression recto-verso ; des communications sont faites chaque année sur les économies de papier.
 - Des conventions passées avec des organismes de recyclage pour les papiers et les cartouches d'encre, et dans certains cas l'aluminium, le verre, les piles, les ampoules, les capsules de café.
 - Mise en place de l'option Fax to mail (réception des fax directement via la boîte messagerie).

Les entités ayant formalisé des mesures de réduction des déchets liés à l'activité des collaborateurs



Consommation et optimisation des ressources : l'eau et le papier

L'enjeu sur l'eau et le papier pour le fonctionnement de l'Établissement public et des filiales se concentre essentiellement sur les consommations liées aux activités des bureaux et à l'entretien des espaces verts. Il faut noter que très peu de filiales se trouvent dans des zones à fort stress hydrique.

Volume d'eau consommé pour le fonctionnement interne



Consommation de papier recyclé



L'Établissement public prend des mesures pour réduire la consommation d'eau des collaborateurs.

La réduction de la consommation d'eau de l'Établissement public est axée sur les équipements (tours aérorefrigérantes en cours de suppression, remplacement de climatiseurs), les végétaux (remplacement par des essences moins consommatrices d'eau, maîtrise des arrosages) et les consommations courantes (détecteurs de mouvement pour le fonctionnement de l'eau, limiteurs de débit).

Les impacts sociétaux

Les démarches de recrutement local en France et à l'étranger

Le groupe Caisse des Dépôts est attentif à la création d'emploi local, en France comme à l'étranger. Ces mesures ciblent particulièrement les actions envers des populations écartées de l'emploi. D'autre part, un suivi des performances en termes d'emploi local a été déployé au sein de certaines entités du Groupe.

L'Établissement public dispose de sites à Paris Arcueil, Bordeaux et Angers ainsi qu'un réseau de directions régionales. Les implantations sont situées dans chaque région (directions régionales) et deux Établissements de la direction des retraites et de la solidarité sont situés à Bordeaux et Angers (respectivement environ 1 100 collaborateurs et 630 collaborateurs).

La politique de l'emploi local s'est notamment traduite par :

- le recrutement sans concours de 25 collaborateurs à Angers,
- le recours à l'intérim local (ex : 6 200 j/h à Angers).

En 2012, 5 PACTE (Parcours d'Accès à l'Emploi) sont présents à l'Établissement public, avec un objectif de 10 PACTE à fin 2014 (conformément à l'accord-cadre 2012-2014) et une moyenne de 40 CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).

Par ailleurs, certaines filiales du Groupe participent à l'emploi avec des politiques de recrutement local dans les pays où elles sont implantées.

CNP Assurances : 90 % des collaborateurs de CNP Assurances travaillent dans les locaux de l'entreprise situés à Paris, Arcueil et Angers. Les expatriés représentent 0.9 % des collaborateurs de ses filiales internationales. De même, les filiales internationales participent à l'emploi régional et ceci aussi au niveau des cadres dirigeants : 75 % des membres des comités exécutifs ou de direction présents fin 2012 ont été embauchés localement.

Egis : En 2012, 99 % du personnel des sociétés implantées à l'étranger sont issus d'un recrutement local, 70% pour les cadres dirigeants.

Transdev : A fin 2012, 56 cadres expatriés, soit 1.5% du total des cadres, ne travaillaient pas dans leur pays d'origine.

Les actions de mécénat au sein du groupe Caisse des Dépôts

Les entités du groupe Caisse des Dépôts

mettent en place des politiques de mécénat, en privilégiant un soutien à des actions ayant un lien avec les activités de ses filiales et entités.

Le mécénat des entités du groupe Caisse des Dépôts



Les actions de mécénat de la Caisse des Dépôts visent à favoriser l'accès à la culture d'un large public. Outre le soutien au Théâtre des Champs-Élysées, trois domaines d'interventions principaux sont visés : la lecture (prévention de l'illettrisme) qui représente 30 % du budget du mécénat national en 2012, la solidarité urbaine (16 %) et la musique classique et contemporaine (16 %), le dernier volet (33 %) concernant un soutien à des manifestations dans l'espace public impliquant largement la population (Marseille Provence 2013, Lille 3000...). De plus le mécénat soutient des projets se déroulant sur l'ensemble du territoire et des actions de proximité sur un territoire ciblé sont conduites par l'intermédiaire

des directions régionales. Enfin les collaborateurs sont impliqués à travers notamment le mécénat de compétences et le bénévolat.

Au total, le mécénat a soutenu 93 projets au niveau national et 379 projets au niveau des directions régionales et des Établissements. Pour l'année 2012, le total annuel au titre du mécénat s'établit à 13,15 M€ (contre 12,05 M€ en 2011) dont 9,96 M€ pour le Théâtre des Champs Élysées, 3,2 M€ pour le mécénat national et 1,6 M€ pour les directions régionales.

Développement solidaire

Plus de 300 collaborateurs du Groupe sont adhérents de l'association CDC Développement solidaire qui soutient des projets solidaires dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'économie locale en Afrique, en Asie ou en Amérique latine. En 2012, 14 projets ont été soutenus pour un montant de 168 000 euros; depuis sa création en 1985, plus de 220 projets ont été financés dans près de 40 pays.

Plus d'informations : <http://www.cdcdeveloppementsolidaire.org/>

BONNE PRATIQUE

Fondation CNP Assurances

La Fondation CNP Assurances conforte d'année en année son engagement dans un mécénat en faveur de la santé (arrêt cardiaque et premiers secours, prise en charge de la douleur) et soutient les projets de salariés. Son budget 2012 s'est élevé à 800 000 euros.

Soutien au projet « arrêt cardiaque et premiers secours » :

La Fondation CNP Assurances a, depuis trois ans, financé l'implantation de plus de 2 000 défibrillateurs cardiaques et la formation à leur utilisation dans plus de 1 500 communes et collectivités locales en apportant 1,5 million d'euros de subventions. En 2012, un nouveau partenariat de 3 ans a été mis en place avec l'équipe de recherche d'imagerie du cœur de l'École de physique et chimie de Paris (ESPCI). Elle a soutenu de nouveau le « sauvetage tour été » en 2012 qui organise des sensibilisations aux gestes qui sauvent et l'utilisation des défibrillateurs dans les stations balnéaires.

Détails des politiques de mécénat mises en place par le Groupe en annexe



LOYAUTÉ DES PRATIQUES ET TRANSPARENCE

La Caisse des Dépôts, de par son statut public unique, est placée « de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative » exercée par la Commission de surveillance. Il s'agit d'un statut unique en France, les Établissements publics étant d'ordinaire rattachés à un ministère de tutelle. Cette indépendance juridique est renforcée par son autonomie financière. Ceci lui confère le devoir d'être neutre, tout en étant attentive aux orientations des pouvoirs publics locaux et nationaux. Cela la conduit également à être transparente et à s'appliquer les meilleures normes en vigueur, en particulier en termes de déontologie, d'encadrement et de contrôle des risques, même lorsqu'elle n'y est pas soumise statutairement.

La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 a conforté et modernisé la gouvernance de la Caisse des Dépôts ; elle prévoit que « la Commission de surveillance confie, pour le contrôle des seules activités bancaires et financières, à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) l'examen du respect par la Caisse des Dépôts » d'un certain nombre de réglementations issues de la loi bancaire, à adapter au cadre de la Caisse des Dépôts.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, la Caisse des Dépôts est assujettie au contrôle direct de l'Autorité de contrôle prudentiel. Les filiales du Groupe sont des sociétés commerciales relevant du droit commun. Certaines, du fait de leurs activités, relèvent aussi du contrôle de l'Autorité des marchés financiers.

Les enjeux de la Caisse des Dépôts concernant la loyauté des pratiques et la transparence se déclinent sur plusieurs thématiques : l'éthique des collaborateurs, la prévention des conflits d'intérêts, la déontologie financière et la définition spécifique au Groupe de la notion de client. Ces thématiques sont traitées dans les parties suivantes qui concernent la transparence de la Caisse des Dépôts sur ses pratiques internes (déontologie, lutte contre la corruption) et externes (relations institutionnelles et représentation des intérêts) et la transparence dans ses relations commerciales (fournisseurs, prestataires et consommateurs).

Déontologie

La spécificité du Groupe repose à la fois sur sa vocation à la croisée de l'intérêt général et du marché, et sur les valeurs qui guident son action : le souci du long terme et du développement durable, la sécurité, le respect des obligations légales et professionnelles et l'attention portée à l'intérêt de ses clients et partenaires.

Le Groupe accorde donc la plus grande importance au respect, par ses collaborateurs, des principes et obligations de déontologie. Ces principes sont un référentiel commun de valeurs fondamentales qui doit être transposé ou adapté par chacune des entités du Groupe. Leur application au sein des filiales tient compte des spécificités de chacune d'entre elles et en particulier de la nature de leurs activités et des réglementations auxquelles elles sont soumises. Ainsi, l'Établissement public et les filiales assujettis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) se sont en particulier dotés de dispositifs très stricts en matière de déontologie financière. Celles intervenant dans le domaine des infrastructures ou immobilier par exemple mettent d'avantage l'accent sur la loyauté des pratiques et les conditions de passation des marchés.

Grands principes et politiques de déontologie : code de conduite pour l'Établissement public et démarches propres aux filiales

Enjeux et engagement de l'Établissement public et du Groupe : le Code de déontologie

Les principes de déontologie applicables aux collaborateurs de la Caisse des Dépôts figurent dans un **Code de déontologie, récemment remis à jour (juin 2012)**.

Il recouvre deux aspects :

- l'éthique : les règles de comportement des collaborateurs incluent des éléments sur l'obligation de confidentialité, la loyauté et accomplissement du service, la protection des intérêts du groupe Caisse des Dépôts, de ses clients, de ses partenaires... ainsi que le dispositif de prévention des conflits d'intérêt.
- la déontologie financière : elle vise à prévenir les manipulations de marché. Les dispositions sont fondées sur le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Ce nouveau dispositif de déontologie est applicable tant au sein de l'Établissement public que des filiales du Groupe, qui doivent en décliner les principes selon la nature de leurs activités et des risques

auxquels elles sont exposées. Ce code est un référentiel de valeurs auxquelles chaque collaborateur se réfère. Il s'agit d'un dispositif essentiel à la conduite des activités de la Caisse des Dépôts. En plus de principes généraux portant sur le respect de l'image de l'Établissement public et le rappel des missions d'intérêt général qui justifient que l'action de chaque collaborateur soit conduite dans le plus strict respect de principes en matière de loyauté des pratiques, le Code de déontologie encadre les relations avec les tiers et la déontologie financière des collaborateurs.

En matière de relations avec les tiers, le code encadre par des règles claires les cadeaux et avantages reçus et offerts et renforce le dispositif de prévention des conflits d'intérêts. Le code précise notamment que tout collaborateur doit refuser d'un tiers tout cadeau ou avantage qui serait de nature à compromettre son indépendance de jugement ou qui pourrait laisser penser qu'il pourrait être influencé. S'agissant de la prévention des situations de conflits d'intérêts, le dispositif mis en place au sein de la Caisse des Dépôts repose sur des mesures de prévention et un principe de transparence. Un registre vise à identifier l'ensemble des risques de conflits d'intérêts susceptibles de se produire, et définit des mécanismes de prévention adéquats. Ce registre des conflits d'intérêts potentiels est actualisé par le déontologue ainsi que celui des conflits d'intérêts avérés, dès la survenance de la situation. Par ailleurs, les collaborateurs doivent indiquer toute survenance de situation portant à conflit d'intérêts dès lors qu'elle pourrait interférer sur les missions qui lui sont confiées. Un dispositif de remontée des dysfonctionnements, visant à alerter les responsables hiérarchiques, ainsi que le service Déontologie, de tout élément de non-conformité a également été instauré.

En matière de déontologie financière, le dispositif s'appuie sur la définition de fonctions dites « sensibles », pour lesquelles la réalisation de transactions personnelles et pour le compte de la Caisse des Dépôts est encadrée. La catégorie dite « fonction très sensible » a été introduite et concerne les membres du comité de direction du Groupe et les collaborateurs ayant un pouvoir de décision pour la réalisation des opérations de la Caisse des Dépôts. Ces collaborateurs ne peuvent réaliser aucune transaction personnelle autrement que pour des produits d'épargne collective ou dans le cadre d'un mandat de gestion.

Engagements au niveau des filiales

CNP Assurances : Le code de bonne conduite de CNP Assurances comporte des règles sur les conflits d'intérêts et sur les gratifications. En 2011, une formation relative au code de bonne conduite a été réalisée pour 300 cadres encadrants, ceux-ci la relayant auprès de leurs collaborateurs en début d'année 2012 (au moyen d'un support vidéo et d'un guide papier) et lors de la Semaine du développement durable. Caixa Seguros Holding a proposé en 2012 au Brésil une formation « Le Défi du Code » concernant le code Ethique et de bonne conduite du groupe.

Transdev :

Concernant l'usage des intermédiaires commerciaux, le groupe applique une procédure qui garantit l'intégrité de ces intermédiaires à travers des règles strictes et un modèle de contrat qui couvre leur sélection, la gestion de leur mission, leur rémunération et la validation de leur rôle.

Corruption, lutte anti-blanchiment et paradis fiscaux, loyauté des pratiques et suivi des alertes

En application de l'ordonnance du 30 janvier 2009, relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, à laquelle la Caisse des Dépôts est assujettie, celle-ci a défini et mis en place un dispositif spécifique pour l'Établissement public et ses filiales dont les principes ont été validés par le comité de direction.

Entités ayant formalisé une politique de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent :



Enjeux et procédures pour l'Établissement public :

L'organisation de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est ordonnée entre :

- la direction des risques et du contrôle interne, responsable de la veille réglementaire, de la définition des normes en termes d'évaluation du risque dont celui propre à la localisation géographique (pays et territoires), de la conception et de la mise en place

BONNE PRATIQUE

Egis : la structuration d'un dispositif de conformité des pratiques

La direction chargée de mener la mission Ethique et conformité a été créée au 2^e semestre 2011. Ses principales missions sont de déployer un dispositif permettant de renforcer un comportement éthique en accord avec les valeurs de groupe et de veiller à la conformité des pratiques vis-à-vis du cadre réglementaire national et international portant sur l'intégrité. Les principales actions menées en 2012 sont les suivantes :

- mise en place et fonctionnement de l'organisation Ethique
- réseau des Correspondants Ethique dans les principales filiales d'Egis : 12 filiales représentées ; rôle de relais de la démarche dans les sociétés ; 2 réunions en 2012
- comité de Pilotage de la démarche Ethique : rôle d'orientation et de supervision de la démarche ; 2 réunions en 2012
- comité d'éthique : rôle de garant du respect de la politique Ethique au sein d'Egis (1^{re} réunion début janvier 2013).

BONNE PRATIQUE

Egis : Une première analyse de risque en matière de corruption a été menée en 2012.

Elle porte sur :

- l'évaluation de l'exposition au risque en fonction d'un certain nombre de critères (secteur d'activité, types de clients, montant d'activité par pays selon le classement de l'indice Transparency International, recours aux agents commerciaux, ...)
- la mesure de la performance du dispositif d'intégrité en place et identifier les zones de faiblesse afin de prioriser les améliorations à apporter.

Parmi les 12 principales filiales ingénierie internationales du groupe, 10 ont réalisé leur analyse de risque à fin 2012, soit 83 %. Ces analyses de risque seront mises à jour chaque année pour mesurer l'évolution de l'exposition au risque et l'amélioration du dispositif de prévention.

Egis a mis en place depuis 4 ans une formation spécifique sur le sujet Risque pénal. Cette formation d'une 1/2 journée s'adresse aux cadres dirigeants des sociétés du groupe. Une session a eu lieu en 2012. Au total, 95 managers d'Egis ont suivi cette formation à fin 2012.

Parallèlement, un nouveau programme de formation Éthique centré sur le domaine de la prévention de la corruption à l'international a été élaboré en 2012. Sa structuration et ses populations-cibles ont été définies. Sa mise en œuvre a concrètement démarré en octobre 2012 par une 1ère session destinée au réseau des Correspondants Éthique (10 participants). Elle se développera à plus grande échelle en 2013 et 2014 pour les directeurs généraux et pour les commerciaux et opérationnels confrontés au sujet.

des actions de formation et des contrôles de conformité,

- les directions chargées de l'exécution des opérations. L'élément central du dispositif est l'évaluation, lors de l'entrée en relation et durant toute la relation, du risque représenté par le client et les diligences qui en découlent.

L'analyse est fondée sur l'opération, association d'un client et de la transaction qu'il effectue. Chacun de ces deux éléments est défini par un ensemble d'attributs, six pour le premier (type de tiers, domiciliation, secteur d'activité, fiabilité de l'information présentée, antériorité de la relation d'affaires, présence ou non d'une personne dite politiquement exposée) cinq pour le second (type de produit, tiers sous-jacent à l'opération, domiciliation bancaire, cohérence économique de l'opération, mode de négociation).

Une attention particulière est portée au risque géographique fondé sur un classement des pays et des territoires, propre à la Caisse des Dépôts, définissant le niveau de diligences LAB selon trois niveaux : diligences renforcées, normales, allégées. Toute entrée en relation d'affaires nécessite une évaluation de ce risque. Ce classement résulte de l'application d'une série de critères (listes officielles ou analyses de différents organismes) et s'appuie sur une sélection de listes ou d'évaluations publiées par des institutions officielles ou des organismes de référence.

Le dispositif repose également sur la formation des collaborateurs, la Caisse des Dépôts ayant opté pour la sensibilisation d'une population de collaborateurs allant bien au-delà des exigences réglementaires.

Chaque direction de l'Établissement public identifie ces risques dans le cadre de la cartographie des risques opérationnels. Ainsi, à titre d'exemple, la direction des fonds d'épargne a identifié les risques de fraude de sa direction financière sur les activités suivantes : gestion et comptabilisation des dépôts ; ALM ; gestion actions ; gestion non coté et gestion de taux. A la direction du développement territorial et du réseau, le département des risques et du contrôle interne met en œuvre les plans de contrôle définis par les 3 métiers (Investisseur, Prêteur, et Bancaire).

La Caisse des Dépôts met en place des outils spécifiques de détection des opérations dédiées aux services bancaires et favorise la diffusion de la connaissance et de la mise en œuvre des dispositifs qui s'appliquent à ses clientèles, lorsqu'elles sont elles-mêmes soumises à des

obligations de vigilance et de déclaration de soupçons.

La Charte investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts s'engage concrètement à lutter contre les paradis fiscaux au sein de la gestion obligataire.

Analyse de risque et engagement au niveau des filiales

Au sein des filiales, des dispositifs similaires sont déployés et adaptés à la nature de leurs activités. Une distinction est certes effectuée entre les filiales qui sont assujetties à la loi, mais celles qui ne le sont pas doivent également se doter de principes en matière de prévention des risques de blanchiment de capitaux en fonction de la nature de leurs activités.

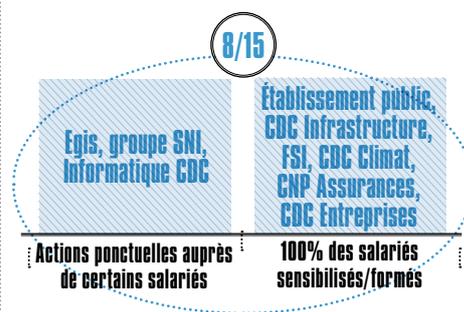
FSI : Dans le cadre de ses activités d'investissement, le FSI est exposé au risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (LABFT). La procédure LABFT est adaptée aux relations d'affaires du FSI qui agit comme investisseur direct dans des PME, des entreprises de taille intermédiaire et des grandes entreprises. Le dispositif mis en place s'inscrit dans le cadre d'une approche en risque de cette activité.

Les investissements du FSI opérés dans des fonds sont suivis par des sociétés de gestion, à qui le FSI a donné un mandat de gestion. A ce titre, le FSI n'effectue pas directement la détection LABFT, qui est du ressort de la société de gestion.

- Chaque nouvel arrivant au FSI suit une formation aux règles de déontologie du FSI
- **100% des salariés du FSI ont reçu la formation aux politiques et aux procédures anti-corruption »**

La formation des salariés aux procédures anti-corruption au sein du Groupe

En 2012, un peu plus de la moitié des entités du Groupe (l'Établissement public, CDC Infrastructures, CNP Assurances, Egis, CDC Climat, FSI, CDC Entreprises, Groupe SNI) ont proposé à leurs salariés une formation ou une campagne de sensibilisation anti-corruption.



Au niveau de l'Établissement public

La plupart des collaborateurs de l'Établissement public reçoivent une formation en matière de prévention de la lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. En outre, des formations de sensibilisation au Code de déontologie, et plus généralement aux principes en matière de contrôle interne, sont organisées trimestriellement.

Les personnels sont formés selon leur fonction : de la sensibilisation à la professionnalisation. **Au 31 décembre 2012 : 2468 collaborateurs ont été formés sur un objectif de salariés à former de 2651, soit 93%.**

Au niveau des filiales

- La totalité des salariés intervenant dans l'exercice du métier de CDC Entreprises sont formés à la lutte anti-blanchiment, au rythme d'une fois tous les 18 mois.
- Egis a mis en place depuis 4 ans une formation spécifique sur le sujet Risque pénal. Cette formation d'une demi-journée s'adresse aux cadres dirigeants des sociétés du groupe. En 2012, 95 managers d'Egis ont suivi cette formation.

Parallèlement, un nouveau programme de formation Éthique centré sur le domaine de la prévention de la corruption à l'international a été élaboré en 2012. Sa structuration et ses populations-cibles ont été définies. Sa mise en œuvre a concrètement démarré en octobre 2012 par une première session destinée au réseau des Correspondants Éthique (10 participants). Elle se développera à plus grande échelle en 2013 et 2014 pour les directeurs généraux et pour les commerciaux et opérationnels confrontés au sujet.

Transparence des pratiques et contrôle interne

Contrôle permanent :

La responsabilité du suivi des risques et du contrôle interne permanent au sein du groupe Caisse des Dépôts est assurée par une direction dédiée, rattachée au directeur général et à vocation transversale : la Direction des Risques et du Contrôle Interne (DRCI). Créée en 2005, elle compte aujourd'hui près de 80 personnes et anime des réseaux d'environ 100 personnes.

Son rôle s'exerce dans quatre domaines :

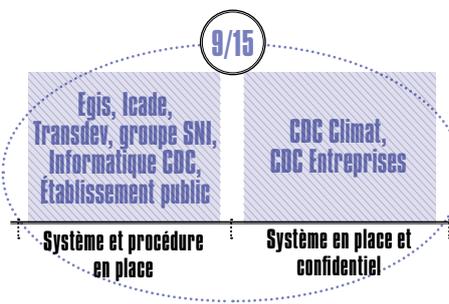
- elle veille à l'application de la politique des risques de l'Établissement public et impulse les réflexions méthodologiques, notamment celles répondant aux évolutions réglementaires et aux recommandations des audits ou régulateurs internes et externes, et élabore les normes ou les procédures

cadres pour le Groupe.

- elle assiste les entités du Groupe dans la déclinaison de ces normes à leur activité
- elle contrôle la bonne application des règles et s'assure de la validité, de la conformité et du respect de l'ensemble du dispositif.
- elle consolide les données fournies par les entités et en rend compte aux instances de gouvernance : les comités de direction Établissement public et du Groupe et la Commission de surveillance.

Concernant le dispositif d'alerte éthique et de remontée des dysfonctionnements qui pourraient mettre en risque la Caisse des Dépôts et portant sur les sujets relevant de la conformité, le Code de déontologie prévoit que cette faculté d'alerte éthique est exercée de façon écrite et nominative vers le déontologue qui traitera le dysfonctionnement détecté avec un souci particulier de discernement, de confidentialité et de protection du collaborateur concerné.

Les entités dotées d'un dispositif d'alerte éthique



Au niveau de l'Établissement public :

Aux termes du code de déontologie de la Caisse des Dépôts, les collaborateurs, lorsqu'ils constatent des faits répréhensibles ou un manquement dans l'application des procédures, ont le devoir de prévenir leur responsable hiérarchique qui en informera le déontologue ou d'avertir directement celui-ci et de façon non anonyme de tout dysfonctionnement observé.

L'alerte éthique est exercée de façon écrite et nominative vers le déontologue qui traitera cette alerte avec un souci particulier de discernement, de confidentialité et de protection du collaborateur concerné.

Ce dispositif éthique est entré en vigueur le 1^{er} août 2012. Aucune alerte n'a été remontée depuis l'entrée en vigueur de ce dispositif.

BONNE PRATIQUE

CDC Climat applique un dispositif de lutte anti-blanchiment

CDC Climat, Établissement non régulé, n'est pas soumise à la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Toutefois, en considération de la nature de certaines de ses activités (qui la conduisent à entrer en relation avec des tiers), CDC Climat s'applique un dispositif très similaire, articulé autour d'une procédure « lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme » d'un outil de cotation du risque LAB-FT. Pour chaque tiers avec qui une relation d'affaires est envisagée :

- les actionnaires et dirigeants sont filtrés ;
- le bénéficiaire effectif est systématiquement recherché ;
- une documentation d'identification du tiers est demandée ;
- une preuve des pouvoirs de signature du signataire est demandée.

Sont également appréciés : le pays d'origine du tiers ; la qualité de la documentation produite ; les modalités d'entrée en relation entre le tiers et CDC Climat. Il résulte de cette cotation un avis sur l'entrée en relation assorti le cas échéant d'un niveau de vigilance à observer.

Quelques exemples au sein des filiales

Pour Egis, le déclenchement d'une alerte se fait par l'intermédiaire de la hiérarchie. La Charte de déontologie d'Egis précise « qu'au cas où un collaborateur subit ou constate une pratique contraire aux règles éthiques, il doit en avertir sa hiérarchie, sa direction des ressources humaines ou la direction du groupe ».

Le Code de déontologie, annexé au règlement intérieur de CDC Climat, prévoit la faculté pour chaque collaborateur de prévenir son responsable hiérarchique qui en informera le directeur des Risques ou d'avertir directement ce dernier et de façon non anonyme, de tout dysfonctionnement, c'est-à-dire de tout incident ou de tout manquement aux règles de conformité pouvant apparaître dans la mise en œuvre effective des règles déontologiques. Cette faculté d'alerte éthique est exercée et traitée dans le respect de la plus stricte confidentialité.

Par ailleurs, dans l'exercice de leur fonction, les salariés sont tenus à une obligation de confidentialité. Aucune alerte n'est signalée pour l'année 2012.

Contrôle périodique

La responsabilité du contrôle périodique au sein du groupe Caisse des Dépôts est assurée par une direction dédiée, rattachée au directeur général : la direction de l'Audit central du Groupe (DGAU). Elle compte aujourd'hui près de 30 personnes et pilote le Réseau d'audit du Groupe (environ 70 personnes) constitué de toutes les entités du groupe Caisse des Dépôts en charge de missions d'audit interne : l'Audit central du Groupe et les structures d'audit interne des filiales. Le périmètre d'intervention du réseau d'audit du Groupe couvre toutes les activités de l'Établissement public ainsi que des filiales, directes et indirectes, contrôlées exclusivement ou conjointement.

Il peut mener en particulier des missions d'audit de conformité portant une appréciation sur l'efficacité, la sécurité, la qualité des contrôles internes de premier et de deuxième niveaux et le respect des procédures internes, lois et règlements en vigueur et des missions d'inspection à la demande du Directeur général. Il mène également des missions d'audit de performance, des missions d'audit stratégique et des missions de conseil. En 2012 le réseau d'audit du Groupe a réalisé **108 missions, dont 32 par l'Audit central du Groupe**. Sur ces 32 missions, 11 missions ont plus spécifiquement concerné les filiales.

Comportement anti-concurrentiel et actions en justice

Seule Transdev a 3 actions en justice en cours à fin 2012 (aide d'État sur les aéroports, SNCM et DGCCRF) leur issue finale n'était pas connue à cette date.

CNP Assurances compte 1384 contentieux en cours à fin 2012. Le pourcentage de contentieux gagnés par CNP Assurances en 2012 est de 59 % en première instance, 63 % en appel et 72 % en cassation. Les autres entités du Groupe n'ont eu à rapporter aucune action en justice pour l'exercice 2012.

La Compagnie des Alpes fait état d'un contentieux au Dolfinarium (cf p. 56 document de référence 2012)

Affaires publiques et représentation des intérêts du Groupe

Contexte et positionnement du Groupe

Au niveau national, en raison de son statut spécifique qui la place sous la protection du Parlement, et de ses missions qui lui confient l'accompagnement des politiques publiques nationales et locales, la Caisse des Dépôts est attentive au maintien d'un dialogue régulier et constructif avec les décideurs publics nationaux et locaux. Elle s'exprime à travers un processus continu d'information sur l'actualité et la stratégie du Groupe, ainsi qu'au travers d'actions plus ponctuelles déployées dans le cadre de la préparation de rapports parlementaires ou à l'occasion de l'examen de textes législatifs qui ont un impact sur le champ d'activité de l'institution. Dans ce cadre, l'objectif des relations institutionnelles menées par la Caisse des Dépôts est d'améliorer la connaissance du groupe Caisse des Dépôts par les acteurs publics et de renforcer sa capacité d'influence dans le champ de l'élaboration des politiques publiques.

Au niveau européen et international, l'action de la Caisse des Dépôts vise à :

- procéder à des interventions destinées à influencer, directement ou indirectement, l'élaboration ou l'interprétation de mesures législatives ou de normalisation sur le plan européen et/ou international ;
- créer en partenariat avec d'autres acteurs du marché et/ou participer à des réseaux et des plateformes d'échange au niveau européen et/ou international, à même de renforcer la position du Groupe dans la promotion de ses intérêts.

Représentation des intérêts de la Caisse des Dépôts auprès des acteurs publics

Représentation des intérêts à l'échelle nationale

- Rencontres entre le Directeur général du groupe Caisse des Dépôts et les parlementaires des commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, afin de tenir les élus informés de l'actualité et de la stratégie du Groupe.
- Auditions du Directeur général devant les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat dont le champ de compétences législatives recoupe le périmètre d'action de la Caisse des Dépôts (commission des finances, des affaires économiques, du développement durable, ...).
- Défense des intérêts de la Caisse des Dépôts dans le cadre de la préparation de projets ou proposition de loi, à travers et l'explication de nos positions auprès des rapporteurs des textes de loi
- Formation des administrateurs (hauts-fonctionnaires) du Parlement et des collaborateurs parlementaires sur le fonctionnement du Groupe, ses thématiques et les enjeux, à travers l'organisation régulière de séminaires ciblés qui leurs sont spécifiquement destinés (entre 4 et 6 par an, organisés au siège de la Caisse des Dépôts)
- Apport d'expertise et contribution à la réflexion des rapporteurs dans le cadre de la préparation de rapports législatifs, de missions d'information ou de commissions d'enquête parlementaire.

Représentation des intérêts au niveau local

- Communication vers les associations d'élus locaux : la Caisse des Dépôts est partenaire des associations nationales représentatives des élus et des collectivités territoriales (AMF, AMGVF, AdCF, AMRF, ARF, ADF, FMVM, ANEM, etc...). Régulièrement présente lors des congrès annuels de ces associations, la Caisse des Dépôts contribue à leurs réflexions et accompagne leurs projets.
- Les directions régionales sont, au niveau local, les interlocutrices privilégiées des acteurs publics locaux, auprès desquels elles assurent une information régulière sur l'action du Groupe et son offre au service des collectivités. (A titre d'exemple : à partir d'avril 2013, réunion systématique dans toutes les directions régionales avec l'appui d'un représentant de la Direction des Fonds d'Épargne pour promouvoir le dispositif de financement des collectivités locales).

Positionnement et influence de la Caisse des Dépôts au niveau international

Depuis 2007, la Caisse des Dépôts a noué des relations avec les fonds souverains et les grandes institutions financières à l'échelon européen et international, avec la double ambition d'inscrire la Caisse des Dépôts dans la cartographie internationale de l'investissement de long terme et de générer des coopérations opérationnelles (notamment à travers la création de véhicules d'investissement de long terme partenariaux).

Cette stratégie d'ouverture l'a conduite à **s'engager activement en faveur de la promotion de l'investissement de long terme comme moteur d'une croissance économique durable**, en participant aux débats sur le cadre réglementaire international (G 20, Nations Unis, PRI, OCDE, comité de Bâle, AISB, et bien sûr Union européenne) et en créant des véhicules d'investissement adaptés aux caractéristiques de l'investissement de long terme (cf. fonds Marguerite et InfraMed). Elle a emprunté cette voie en partenariat avec d'autres acteurs partageant les mêmes préoccupations, à travers des plateformes d'échanges qu'elle a contribué à créer (Club des Investisseurs de long terme (ILT), Forum des Caisses, Institutional Investors RoundTable (IIR), et prochainement Association européenne des ILT).

Une stratégie de lobbying européen Groupe coordonnée par la représentation permanente de la Caisse des Dépôts à Bruxelles

La réouverture de la représentation permanente du groupe Caisse des Dépôts à Bruxelles, en décembre 2008, a répondu à la volonté de promouvoir la position du Groupe auprès des Institutions de l'Union européenne. La mission de la représentation du Groupe est d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de lobbying européen au service du groupe Caisse des Dépôts. Elle assure l'interface avec les institutions communautaires et les agences ou organismes rattachés. Elle favorise aussi la mise en relation des experts du Groupe ou des membres du réseau des correspondants « Europe » avec les partenaires européens.

Le Groupe soutient également plusieurs think tanks ou associations en lien avec ses activités et ses enjeux tels que Eurofi, Finance Watch ou le Centre européen des employeurs et des entreprises, etc.

Plateforme internationale de coopération

La Caisse des Dépôts s'est positionnée à la charnière de deux grands groupes d'investisseurs de long terme formant un des principaux réseaux au monde dans



ce domaine : **le Club des Investisseurs de Long Terme et Institutional Investors Roundtable (IIR)**. Elle est par ailleurs

membre du Forum mondial des Caisses des Dépôts, plateforme de coopération entre institutions Nord et Sud, associant principalement l'Union européenne, le Maghreb et l'Afrique subsaharienne. La déclinaison opérationnelle de la coopération entre investisseurs de long terme s'est traduite par le montage de deux fonds d'investissement dans les infrastructures durables :

- Le fond Marguerite qui réunit les principales institutions financières publiques européennes (Caisse des Dépôts, KfW, ICO, PKO, Cassa depositi e prestiti) aux côtés de la BEI et de la Commission européenne, en vue de promouvoir l'investissement en fonds propres dans les infrastructures nouvelles d'énergie et de transport, sur le territoire des 27 États membres de l'UE ;
- Le Fonds d'infrastructure InfraMed qui réunit la Caisse des Dépôts, la Cassa depositi e prestiti, la BEI et deux partenaires méditerranéens - la CDG marocaine et la banque égyptienne EFG Hermes - afin d'investir dans des infrastructures énergétiques, urbaines et de transport dans les pays de la rive sud de la Méditerranée.

Contributions versées aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes

Les contributions et dons aux partis politiques ne sont pratiqués par aucune entité du Groupe.

Prestataires et fournisseurs

Des programmes « achats responsables » ont bien été mis en place au sein de l'Établissement public et de certaines filiales.

Achats responsables

Une grande partie des entités du Groupe a déjà formalisé une politique d'achats responsables, intégrant des critères RSE dans le cahier des charges, pour une partie ou totalité de leurs achats.



Au niveau de l'Établissement public

L'Établissement public a mis en place une démarche d'achats responsables fixant des exigences en matière de produits (fournitures de bureau, produits verts systématiquement proposés lors de commande en ligne, 100% de papier commandé certifié PEFC) et de fournisseurs (exigences développement durable posées lors de l'attribution de marchés) d'une part et d'une approche sociétale d'autre part (marchés auprès des entreprises adaptées).

Le service des achats met à la disposition des acheteurs, des coordonnateurs achats et des prescripteurs un outil d'aide aux achats durables. Trois sessions de formation ont été organisées en 2012. Afin de poursuivre cette démarche un plan d'achat responsable 2013-2014 est mis en place.

Au niveau des filiales

Les engagements RSE de CNP Assurances sont déclinés à la direction des achats. Tous les acheteurs sont sensibilisés et la plupart formés aux exigences RSE. Un code de déontologie, intégrant la charte l'éthique aux achats, gouverne leurs pratiques achats. CNP Assurances est signataire de la Charte des « 10 engagements pour des achats responsables » de la Médiation du Crédit et de la CDAF qui intègre notamment la prise en compte des impacts environnementaux et territoriaux.

Tous les appels d'offre et toutes les consultations comportent un volet RSE

qui est pris en compte dans la qualification de l'offre proposée pouvant conduire à exclure des soumissionnaires. Signataire du Pacte mondial, CNP Assurances promeut systématiquement

son engagement en faveur du respect des droits de l'homme auprès de ses sous-traitants et fournisseurs. Les engagements RSE de CNP Assurances figurent dans le préambule des contrats.

Sous-traitance et fournisseurs

8/15

Établissement public, Egis,
Transdev, CNP Assurances
Compagnie des Alpes
CDC Climat, Informatique CDC,
CDC Entreprises

Prise en compte de la RSE formalisée
pour une partie ou l'intégralité
des prestations

Prise en compte de la responsabilité sociale dans la relation avec les fournisseurs et les sous-traitants

Les démarches des différentes entités du Groupe dans la prise en compte de critères RSE pour les fournisseurs et sous-traitants présentent une grande variété en 2012.

L'exemple de l'Établissement public

- Avant l'établissement des cahiers des charges des différents marchés, une réflexion est conduite en amont pour l'allotissement (réservation aux entreprises adaptées) et l'introduction des critères d'analyses spécifiques « développement durable » ;
- Des clauses types sont mentionnées dans les cahiers des charges (clause diversité, protection de l'environnement, traitement et valorisation des déchets, etc.) ;
- La politique RSE des fournisseurs a été prise en compte lors du renouvellement de deux marchés fin 2012 dont celui relatif au conseil métiers (160 candidats). L'intégration de critères RSE dans les marchés vise à être généralisée.

Délai de paiement des fournisseurs

La totalité des entités du Groupe ayant répondu applique et respecte les délais de la réglementation en vigueur.



Annexe : achats responsables Groupe

Droits de l'Homme

Les engagements du Groupe :

Quelques filiales du Groupe ont des implantations dans des pays

potentiellement exposés à des risques relatifs aux droits de l'homme : Egis, CNP Assurances et Transdev.

Le respect des droits humains est inscrit dans la Charte d'Investissement Responsable du Groupe, à travers les paramètres sociaux et sociétaux pris en compte dans l'analyse de la performance des investissements.



Charte d'investissement responsable
du Groupe

Les filiales concernées, groupe CNP Assurances (CNP Assurances, CNP Argentine, Caixa Seguros Holding et CNP UniCredit Vita), Egis et Transdev, adhèrent aux 10 principes du Pacte Mondial pour faire progresser ces principes dans leurs zones d'influence et s'engager à les intégrer dans leur stratégie, leur culture et leurs modes opératoires.

En 2012, Egis a renouvelé son adhésion et a publié une communication sur les progrès accomplis en 2011 (en ligne sur le site de l'ONU).

L'engagement de CNP Assurances se traduit notamment dans l'intégration de critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans la gestion des actifs financiers (80 % des actifs financiers France et 100% des actifs de Caixa Seguros Holding en 2012) : le respect des droits de l'homme est ainsi un critère dans la sélection des investissements en actions et en obligations. Cet engagement s'est renforcé en 2011 par la signature des Principes pour l'investissement responsable (PRI).

Parmi les procédures qui garantissent le respect des droits civils et politiques appliquées à CNP Assurances, on peut citer le règlement intérieur, la mise en place d'un correspondant CNIL, et un accord sur le droit syndical.

Relations client

Définition de la notion de client

La notion de relation client doit être appréhendée en fonction des spécificités du groupe Caisse des Dépôts. En effet, les entités ne sont pas directement concernées par la relation client telle qu'elle est communément entendue.

La clientèle du groupe Caisse des Dépôts est à la fois nombreuse et diversifiée. Il faut, tout d'abord, distinguer, les clients directs des entités du Groupe (visiteurs des Clubs Belambra, des parcs Compagnie

des Alpes et pour Transdev, les autorités organisatrices ainsi que les passagers des transports en commun), des bénéficiaires de l'intervention de la Caisse des Dépôts, à travers ses directions.

Au niveau des bénéficiaires des interventions de la Caisse des Dépôts, on peut effectuer les distinctions suivantes par direction :

- la Direction des retraites et de la solidarité a trois sortes de clients, à la fois des personnes physiques représentant 3,5 millions de pensionnés soit 1 retraité sur 5 en France, 7,3 millions de cotisants ou affiliés et organisations, avec la clientèle de 75 000 employeurs publics (collectivités territoriales, Établissements hospitaliers...),
- la Direction des fonds d'épargne a pour clients uniquement des personnes morales (collectivités, secteur hospitalier, associations, Établissements financiers, etc.),
- la Direction des services bancaires qui a deux types de clientèle, avec des professionnels et organismes qui doivent ouvrir des comptes à la Caisse des Dépôts en application de dispositions législatives ou réglementaires et des clients qui ont choisi d'ouvrir un compte. Ces clients sont composés de professions juridiques (notaires, administrateurs et mandataires judiciaires, huissiers...), d'organismes sociaux (caisses d'assurance maladie, URSSAF...), d'institutionnels d'intérêt général comme les entreprises publiques (dont les SEM).
- La Direction du développement territorial et du réseau -DDTR- (rassemblant dans ses effectifs les métiers du bancaire, de l'investisseur, du prêteur au sein des directions régionales) a pour clients/partenaires les institutions publiques, les collectivités territoriales, les associations d'élus et les différents acteurs du développement territorial. Pour DDTR les directions interrégionales appelées DIR, les directions régionales appelées DR, et les départements d'expertise métier sont également considérés comme clients (internes) des services fonctions supports de DDTR et font également l'objet d'une attention particulière dans la relation client.

Suivi de la relation et de la satisfaction client

Selon ses clients et leurs besoins, la Caisse des Dépôts met en place des mesures et des actions différentes pour assurer le suivi de la relation et sa qualité.

- à la Direction des retraites et de la solidarité, les outils de la relation clients doivent lui permettre aussi bien d'assurer une gestion de masse en volume que des entretiens personnalisés. Si ces outils sont multicanaux (courrier, site Internet, courriels, SMS, accueil physique), le téléphone reste le moyen privilégié de contact (environ 1,6 millions d'appels en 2012). La direction des retraites et de la solidarité suit la qualité de sa relation clients par des indicateurs (taux de réponse, délais de traitement...) et fait partie des organismes soumis à l'enquête annuelle de satisfaction initiée par le GIP Info Retraite.
- à la Direction des Fonds d'épargne, la relation clients est assurée, au quotidien, par le réseau des directions régionales, avec des équipes dont l'expertise financière a été renforcée. Elle s'appuie également sur des relations téléphoniques, des supports comme des plaquettes commerciales, et la présence à des salons, colloques... La Direction des Fonds d'épargne pratique régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès de ses clients, organismes de logement social (2 fois par an), associations (à partir de 2013) et également collectivités locales qui se sont exprimées, à l'été 2012, sur leurs attentes en matière de prêts.
- à la Direction des services bancaires, elle est passée à une relation clients proactive en déployant un dispositif de proximité : un chargé de clientèle face à chaque client ; visites régulières sur place ; des relations suivies avec les instances de professions juridiques clients ; des panels de clients. Un dispositif complété par la refonte de la banque en ligne CDC Net... Enfin, des enquêtes de satisfaction en ligne sont programmées régulièrement. Elles complètent le suivi quotidien des réclamations via l'outil en ligne Qualipso.

La DDTR est certifiée ISO 9001 sur le périmètre de la relation client dans le cadre d'un fonctionnement en mode projet. A ce titre chaque entité (siège et réseau) met en place un plan d'action orienté client inscrit dans la politique qualité du Directeur et qui concerne l'ensemble de ses activités.

BONNE PRATIQUE

La satisfaction client chez DDTR

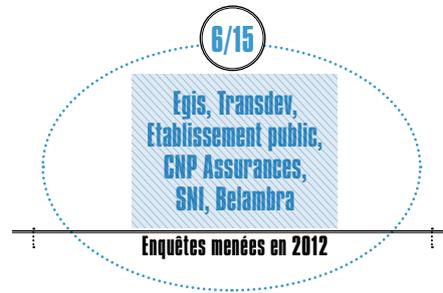
L'évaluation de la satisfaction client s'effectue selon deux axes :

- en interne, chaque année une enquête de satisfaction sur les prestations des départements du siège est réalisée permettant de vérifier l'efficacité des actions menées et de dégager des améliorations pour l'ensemble des équipes DDTR
- vis-à-vis des clients/ partenaires : DDTR rassemblant les équipes métiers, l'exploitation des enquêtes déployées par le bancaire et le prêteur ainsi que le baromètre de notoriété constituent un des premiers éléments d'amélioration de la connaissance client et de leur niveau de satisfaction dans la construction des plans d'actions pour chaque entité. La mesure de la satisfaction est également assurée quotidiennement par son Réseau des Directions régionales par les visites régulières, (rendez-vous avec les élus et représentants des territoires), la participation à des actions de communication (séminaires, salons, colloques plaquettes commerciales, site Valoffre).

La DDTR dispose également d'outils opérationnels d'analyse de la qualité de la relation client, parmi eux :

- un tableau de pilotage des objectifs orientés clients
- un suivi des appels téléphoniques par la production de statistique téléphoniques permettant de mesurer et d'analyser l'accueil téléphonique en directions régionales
- un suivi de la réclamation client (interne/ externe) par le dispositif de la fiche de progrès (utilisation en interne et externe), qui permet le traitement des dysfonctionnements (internes/externes) mais également d'apporter des suggestions d'amélioration au regard des attentes clients.

Suivi de la satisfaction clients au sein du Groupe



Au niveau de l'Établissement public

Les enquêtes de satisfaction sont conduites par la Direction des services bancaires et la Direction des retraites et de la solidarité (Établissements d'Angers et Bordeaux). Elles sont menées via différents supports (enquête en ligne, courrier, interviews téléphoniques) et donnent des résultats satisfaisants. L'enquête menée auprès des clients de la Direction des services bancaires a mis en évidence des points forts tels que la disponibilité et la capacité de réponse aux clients apportées par les interlocuteurs de la Direction des services bancaires et du réseau, la confiance accordée à notre Établissement et le haut niveau de sécurité qu'il procure, et les services dématérialisés notamment la banque en ligne CDC-Net.

Quelques exemples dans les filiales

Groupe SNI : Une enquête annuelle de satisfaction des locataires est réalisée pour toutes les sociétés du groupe. A l'issue de cette enquête, un document recense les éléments de satisfaction de collectivités publiques sur le territoire desquelles le groupe intervient.

Belambra a mis en place différentes actions pour traiter la « satisfaction client ». Les résultats en 2012 sont les suivants :

- note moyenne de 7.8/10 pour l'ensemble des clubs, de 7.9/10 pour les clubs renouvelés
- 83.4% des clients ont mis une note supérieure ou égale à 7/10.



Détails des mesures de la satisfaction clients du Groupe en annexe

Dans le cadre de la certification ISO 9001, chaque société Egis certifiée remonte à la maison-mère, tous les ans, le résultat des enquêtes de satisfaction client qu'elle mène.

Les questions sont caractérisées par une procédure interne et chaque société est libre de son dispositif (entretiens, enquête en ligne, questionnaires papier etc...)

CNP Assurances : Chaque entité du groupe CNP Assurances met en place les processus et outils pour améliorer le service aux assurés, en partenariat avec les Établissements financiers distributeurs de ses contrats d'assurances. Ainsi des engagements de qualité ont été pris envers les partenaires sur : les délais de traitement ; l'accessibilité des appels ; la disponibilité des systèmes de délégation de gestion.

Les démarches de certification sont également des outils très efficaces d'amélioration de la qualité de service clients.

Par ailleurs, en 2012, sur les 1,4 million d'appels reçus par CNP Assurances en assurance individuelle, le taux d'accessibilité a été en augmentation de 8 points (à 92%), après la mise en place d'un dispositif spécifique suite au constat d'une augmentation du nombre d'appels en 2011, liée au contexte économique.

En 2012, CNP Assurances a réalisé 5 enquêtes de satisfaction sur les processus de gestion des contrats.

Par ailleurs, des enquêtes sont réalisées au sein des entités internationales du groupe CNP Assurances.



Bilan RSE 2012 CNP Assurances

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

THÈME	Enjeu	Libellé de l'indicateur
GOUVERNANCE	Gouvernance de l'organisation	Description des instances de gouvernance de l'Établissement public et des filiales
		Composition et typologie des organes de gouvernance
		Mécanismes permettant aux salariés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration (ou assimilé).
		Les organes de contrôle de l'Établissement public et des filiales
		Taux de présence des administrateurs en conseil d'administration /conseil de surveillance
		Processus mis en place par le conseil d'administration (ou assimilé) pour éviter les conflits d'intérêt.
	Rémunérations	Rémunérations des mandataires sociaux de chaque entité du Groupe
SOCIAL	Emploi	Effectif moyen
		Répartition de l'effectif total par continent
		Répartition de l'effectif total par catégorie socioprofessionnelle
		Répartition de l'effectif total par tranche d'âge
		Répartition des embauches, des départs
		Evolution de la masse salariale brute
		Evolution de la rémunération moyenne des salariés
		Politique de rémunération
	Organisation du travail	Répartition de l'effectif en fonction du régime de temps de travail
		Politique de l'entreprise en matière d'aménagement du temps de travail
		Absentéisme
	Relations sociales	Délégués du personnel et de délégués syndicaux
		Procédures relatives à l'information du personnel, de consultation, de négociation et de décisions unilatérales
		Accords conclus sur l'année par thématique
	Santé et Sécurité	Enjeux et risques en matière de santé et de sécurité
		Pourcentage de salariés représentés dans le CHSCT
		Formations en matière de santé et de sécurité
		Accords santé et sécurité
		Accidents du travail
	Formation	Détails des formations proposées
		Nombre de jours de formation des cadres, des non cadres et total
		Gestion des seniors
	Egalité de traitement	Principales actions en matière d'égalité professionnelle par thème
		Rapport entre le salaire de base des hommes et des femmes
		Principales actions prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées
		Accessibilité à l'emploi des personnes en situation de handicap
		Principaux enjeux en matière de lutte contre les discriminations
		Dispositif de médiation ou cellule d'écoute



Le groupe Caisse des Dépôts



Responsabilité interne



Bilan social Groupe

Périmètre	Indicateur couvert par les entités concernées	GRI	Article 225 Grenelle II	Section du rapport
Groupe (14 filiales + EP)	15/15	4.1		
Groupe (14 filiales + EP)	15/15	LA13		Annexe : composition et typologie des organes de gouvernance du Groupe
Groupe (14 filiales)	13/14	4.3		p.16
Groupe (14 filiales + EP)	15/15	4.10		p.14
Groupe (14 filiales + EP)	15/15	/		p.15
Groupe (14 filiales)	11/14	4.6		p.16
Groupe		LA3	/	p.17
Groupe	41/41	LA1	A225 1-a-1	p.73 + annexe périmètre « ressources humaines du Groupe »
Groupe	44/44	LA1	A225 1-a-1	p.73
Groupe	44/44	LA1	A225 1-a-1	p.79
Groupe	23/23	LA1	A225 1-a-1	
Groupe	22/23	LA2	A225 1-a-2	p.76
Groupe	41/41	LA3	A225 1-a-3	
Groupe	41/41	LA3	A225 1-a-3	
Groupe	41/41	LA3	A225 1-a-3	p.77
Groupe	groupe	LA3	A225 1-a-3	
Groupe	23/23 (pour % tps partiel) et 41/41 pour le reste	LA	A225 1-b-1	p.78
Groupe	23/23	LA	A225 1-b-1	p.78
Groupe	41/41	/	A225 1-b-2	p.83
Groupe	Groupe	/	A225 1-c-1	p.72
Groupe	23/23	/	A225 1-c-1	p.73
Groupe	23/23	/	A225 1-c-2	p.72
Groupe	23/23	/	A225 1-d-1	p.83
Groupe	13/17	LA6	A225 1-d-1	
Groupe	13/23	LA8	A225 1-d-1	
Groupe	22/23	LA9	A225 1-d-2	p.83
Groupe	41/41	LA7	A225 1-d-3	p.83 - 84
Groupe	22/23	/	A225 1-e-1	p.80
Groupe	41/41	LA10	A225 1-e-2	p.80
Groupe	23/23	LA11	A225 1-f-3	p.80
Groupe	22/23	/	A225 1-f-1	p.78 - 79
Groupe	41/41	LA14	A225 1-f-1	
Groupe	22/23	/	A225 1-f-2	p.81
Groupe	22/23	/	A225 1-f-2	p.81
Groupe	22/23	HR4	A225 1-f-3	p.78
Groupe	22/23	HR4	A225 1-f-3	p.83 - 84

THÈME	Enjeu	Libellé de l'indicateur
ENVIRONNEMENT	Général	Description de la gouvernance du développement durable au sein du Groupe et des filiales
		Modalités de pilotage du DD dans les process stratégiques
		Description des grands axes et enjeux stratégiques DD
		Existence d'un programme Ecogestes / plan d'action développement durable interne
		Adoption de démarches de certification
		Formation des collaborateurs au développement durable
		Ensemble des dépenses et investissements en matière d'environnement
		Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires réglementations en matière d'environnement
		Pollution et gestion des déchets
	Emissions de gaz à effet de serre par mode de transport	
	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation prises pour lutter contre les rejets dans l'air	
	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation prises pour lutter contre les rejets dans l'eau et dans le sol	
	Volume total des déchets	
	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets liés au fonctionnement interne	
	Les produits et services proposés de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	
	Les produits et services proposés de réduction nuisances sonores	
	Utilisation durable des ressources	
		Les Services et les prestations en vue de diminuer consommation d'eau
		Consommation de papier recyclé
		Principales matières premières utilisées
		Les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation
		Consommation moyenne d'énergie
		Emissions de CO ₂ par collaborateur
		Description programmes mis en œuvre pour améliorer efficacité énergétique en interne
		Description des produits et services pour améliorer l'efficacité énergétique dans le Groupe et évaluation de l'énergie économisée
		Offres au sein du Groupe pour lutter contre l'artificialisation des sols

Périmètre	Indicateur couvert par les entités concernées	GRI	Article 225 Grenelle II	Section du rapport
Groupe (14 filiales + EP)	22/23	lignes directrices	A225 2-a-1	p.20 - 29
Groupe (14 filiales + EP)	22/23		A225 2-a-1	p.20 - 29
Groupe (14 filiales + EP)	22/23		A225 2-a-1	p.20 - 29
Groupe (14 filiales + EP)	22/23		A225 2-a-1	p.28 + Annexe : détails des plans d'action interne mis en place par les filiales
Icade, SNI, CDA, Belambra, Société Forestière, Egis	6/6		A225 2-a-1	p.53 - 66 + Annexe : démarches de certification environnementale
Groupe (14 filiales + EP)	14/15		A225 2-a-2	p.28
Groupe (14 filiales + EP)	13/15	EN30	A225 2-a-3	p.54
Groupe (14 filiales)	13/14	EN28		Aucune entité du Groupe n'a fait l'objet d'amendes significatives en matière d'environnement
Groupe (14 filiales + EP)	14/15		A225 2-b-1	p.88 - 89 + Annexe : détails des consommations d'eau
Groupe (14 filiales + EP)	14/15		A225 2-d-1	p.88 - 89 + Annexe : détails des émissions de gaz à effet de serre
Transdev, CDA, Société Forestière, Belambra, Egis, Icade, SNI	7/7	EN21	A225 2-b-1	p.63 - 66 + Annexe : détails des services et prestations en vue de diminuer la consommation d'eau
Icade, Transdev, SNI, CDA, Belambra, Egis, Société Forestière	7/7	EN21	A225 2-b-1	p.63 - 66 + Annexe : détails des services et prestations en vue de diminuer la consommation d'eau
Groupe (14 filiales + EP)	14/15	EN22	A225 2-b-2	p.89 - 90
Groupe (14 filiales + EP)	15/15	EN22	A225 2-b-2	p.89 - 90 + Annexe : détails de la production de déchets et mesures mises en place pour les réduire
Groupe (14 filiales)	14/14	EN22	A225 2-b-2	p.65 - 66 + Annexe : détails des mesures de réduction des nuisances sonores
Icade, SNI, CDA, Belambra, Société forestière, Egis, CDC Infra	7/7		A225 2-b-3	p.90 + Annexe : détails des mesures de réduction des nuisances sonores
Groupe (14 filiales + EP)	15/15	EN8	A225 2-c-1	p.90 + Annexe : détails des consommations d'eau
Groupe (14 filiales)	8/14		A225 2-c-1	p.64 -65 + Annexe : services et prestations en vue de diminuer la consommation d'eau
Groupe (14 filiales + EP)	15/15	EN1	A225 2-c-2	p.90 + Annexe : détails des consommations de papier recyclé
Egis, SNI, Icade, CDA, Belambra	5/5	EN1	A225 2-c-2	p.65
Egis, SNI, Icade, CDA, Belambra	5/5	EN26	A225 2-c-2	p.65
Groupe (14 filiales + EP)	14/15	EN3	A225 2-c-3	p.89 - 90 + Annexes : détails des émissions de gaz à effet de serre
Groupe (14 filiales + EP)	14/15	EN16	A225 2-c-3	p.88 - 89
Groupe (14 filiales + EP)	13/15	EN7	A225 2-c-3	p.89 - 90 + Annexes : actions mises en place pour l'efficacité énergétique en interne
Groupe (14 filiales)	14/14	EN7	A225 2-c-3	p.89 - 90 + Annexes : actions mises en place pour l'efficacité énergétique en interne
Icade, SNI, CDA, Belambra, Société Forestière, Egis,	6/6	/	A225 2-c-4	p.63

THÈME	Enjeu	Libellé de l'indicateur
ENVIRONNEMENT	Changement Climatique	Moyenne d'émission de gaz à effet de serre du patrimoine géré
		Services proposés pour adapter les territoires aux conséquences du changement climatique
	Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité
INVESTISSEMENT RESPONSABLE	Investissement Responsable	Démarche générale de prise en compte de critères ESG dans la politique d'investissement au niveau du groupe et bilan de la prise en compte des critères ESG
		Bilan et éléments chiffrés des actions en termes de prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement
		Taux de participations aux votes aux AG au niveau Groupe
SOCIÉTAL	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	Enjeux en matière de développement territorial, économique et social de la société en matière d'emploi et de développement régional
		Synthèse des actions menées au niveau fonctionnement interne en matière d'emploi et particulièrement face aux populations écartées de l'emploi
		Part des embauches locales dans les filiales étrangères
	Relations avec les parties prenantes	Identification parties prenantes au niveau Groupe
		Politiques de mécénat
		Synthèse des actions et de politiques d'achats responsables
		Modalités de prise en compte de la RSE dans la relation avec les fournisseurs et les sous-traitants dans le groupe
		Délai de paiement des fournisseurs
	Loyauté des pratiques - Lutte contre la corruption	Politiques et actions pour prévenir la corruption et le blanchiment d'argent
		Mesures prises en réponse à des incidents de corruption
		Domaines d'activité stratégique (en précisant votre découpage d'activité) soumis à des analyses de risques en matière de corruption.
		Part des salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation.
		Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultats de ces actions.
Contributions versées aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes		
Système d'alerte professionnel et confidentialité		
Loyauté des pratiques - Santé & Sécurité des consommateurs	Politiques et mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des clients	
	Amendes relatives à la mise à disposition et utilisation des produits et services	
Relations clients	Relations clientèle et loyauté des pratiques	
	Enquêtes et satisfaction client	
Droits de l'Homme	Actions en faveur des droits de l'homme	

Périmètre	Indicateur couvert par les entités concernées	GRI	Article 225 Grenelle II	Section du rapport
Icade, SNI, Belambra, CDA	4/4	EN16	A225 2-d-1	p.54 - 57
Icade, SNI, Egis, Belambra, DDTR, Compagnie des Alpes, Société Forestière, CDC infrastructures, CDC Climat	8/9	EN18 & EC2	A225 2-d-2	p.59
Groupe (14 filiales) + filiales	15/15	EN14	A225 2-e-1	p.61 - 62
EP, CDC Entreprises, FSI, CNP Assurances, Qualium	5/5	/	A224- 1-a	p.20 - 21 + Rapport investissement responsable
EP, CDC Entreprises, FSI, CNP Assurances, Qualium	5/5		A225 2-1-a	p.20 - 21 + Rapport investissement responsable
EP, CDC Entreprises, FSI, CNP Assurances, Qualium	5/5	/	A224- 1-a	p.20 - 21 + Rapport investissement responsable
Groupe (14 filiales + EP)	15/15	S01	A225 3-a-1	p.41 - 43
Groupe (14 filiales + EP)	15/15	S01	A225 3-a-1	p.90 - 91
CNP Assurances, Egis, Transdev, Compagnie des Alpes, Icade	5/5	EC7	A225 3-a-1	p.90 - 91
Groupe (14 filiales + EP)	15/15	4.16	A225 3-a-1	p.18 - 19
Groupe (14 filiales + EP)	14/15	4.17	A225 3-b-2	p.92 + Annexe : actions de mécénat des filiales du Groupe
Groupe (14 filiales + EP)	14/15		A225 3-c-1	
Groupe (14 filiales + EP)	13/15		A225 3-c-2	p.98 - 99 + Annexe : achats responsables Groupe
Groupe (14 filiales + EP)	14/15	4.17	A225 3-c-2	
Groupe (14 filiales + EP)	13/15		A225 3-c-2	
Groupe (14 filiales + EP)	14/15	S04		
Groupe (14 filiales + EP)	14/15	S02	A225 3-d-1	
Groupe (14 filiales + EP)	14/15	S03	A225 3-d-1	p.92 - 96
Groupe (14 filiales + EP)	14/15	S07	A225 3-d-1	
Groupe (14 filiales + EP)	15/15	S06	A225 3-d-1	
Groupe (14 filiales + EP)	15/15		A225 3-d-1	
Groupe (14 filiales + EP)	15/15	PR1	A225 3-d-2	p.100 - 102
Groupe (14 filiales + EP)	15/15	PR9	A225 3-d-2	Aucune amende significative de cette nature identifiée dans le groupe
Groupe (14 filiales + EP)	13/15			p.100 - 102
Groupe (14 filiales + EP)	12/15	PR5		p.100 - 102 + Annexe : suivi de la satisfaction client
Groupe (14 filiales + EP)	12/15		A225 3-e-1	p.85

***Attestation des Commissaires
aux comptes de présence
des informations sociales,
environnementales et sociétales
dans le Rapport de responsabilité
sociétale de la Caisse des Dépôts***

Exercice clos le 31 décembre 2012

À la suite de la demande qui nous a été faite par la Caisse des Dépôts (« CDC ») qui a décidé de présenter volontairement des informations sociales, environnementales et sociétales, par référence à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, dans son Rapport de responsabilité sociétale établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et en notre qualité de Commissaires aux comptes de la CDC, nous avons établi la présente attestation sur ces informations.

**RESPONSABILITÉ DE
LA CAISSE DES DÉPÔTS**

Il appartient à la Direction du pilotage stratégique, du développement durable et des études de préparer un Rapport de responsabilité sociétale qui, dans le cadre de la démarche volontaire de la CDC, comprend des informations sociales, environnementales et sociétales par référence à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés par la CDC et disponibles sur demande auprès de la Direction du pilotage stratégique, du développement durable et des études de la CDC.

**RESPONSABILITÉ DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations sont présentes dans le Rapport de responsabilité sociétale

ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en référence au troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence de ces informations.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

**NATURE ET ÉTENDUE
DES TRAVAUX**

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le Rapport de responsabilité sociétale de la CDC avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir

l'Établissement public Caisse des Dépôts et consignations ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies en référence aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

CONCLUSION

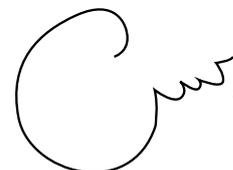
Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de responsabilité sociétale de la CDC 2012 des Informations prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 23 juillet 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Patrice Morot
Associé

Bruno Tesnière
Associé

Charles de Boisriou
Associé

Gilles Rainaut
Associé

56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP - France
Tél. : + 33 1 58 50 00 00
www.groupecaissedesdepots.fr

